

TEMPERATURE

Modérément  
froid

# L'ILLUSTRATION NOUVELLE

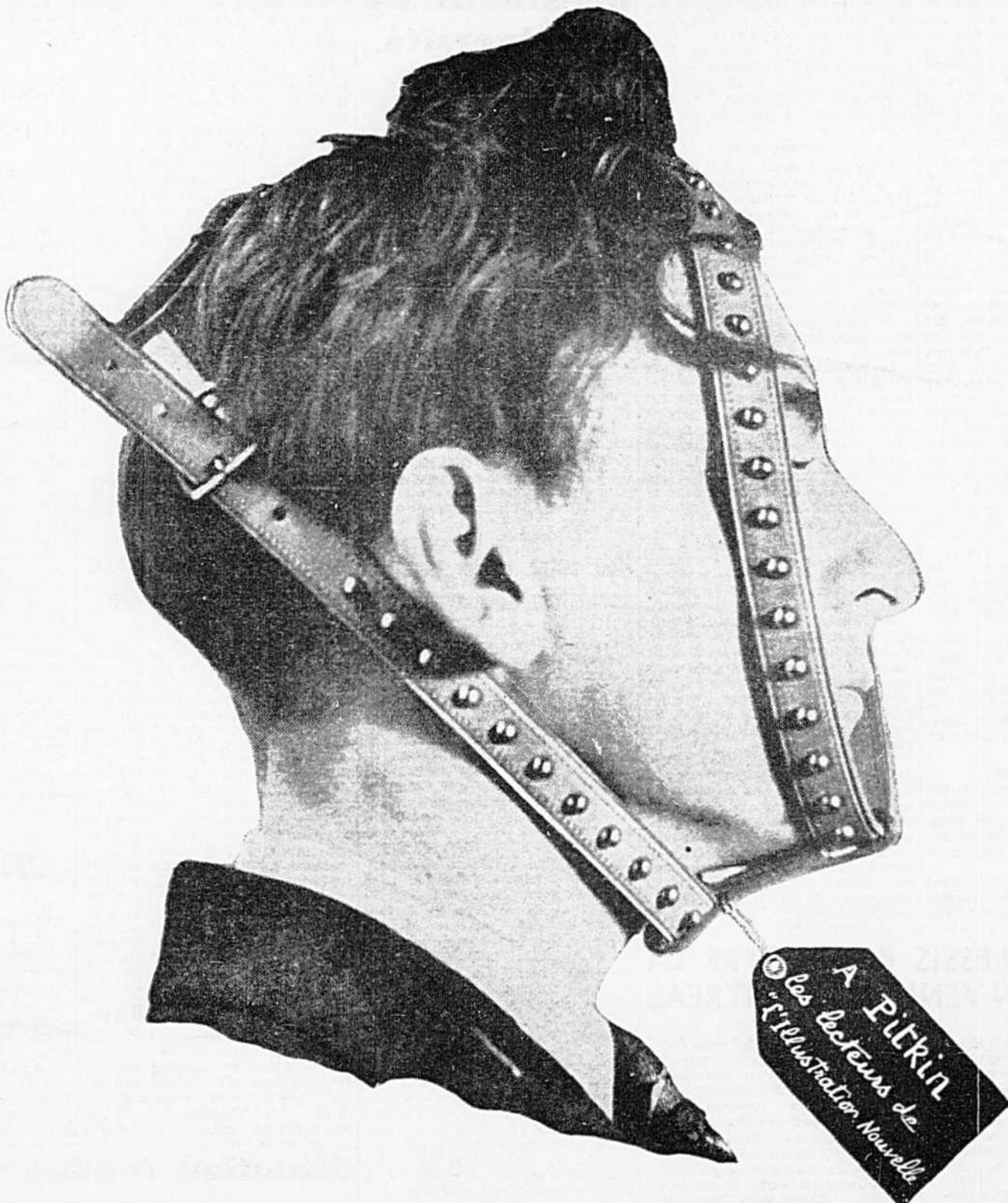
PRIX  
2¢

MONTREAL, JEUDI,  
18 MARS 1937

Vol. VII — N° 182 — 24 pages  
Tél. FA. 1171\* — Case Postale 1480

# PERRON EST ÉLU

(A LIRE EN PAGE 3)



Voici la muselière qui sera expédiée au professeur Pitkin, de l'université de Columbia, à la suite de la souscription populaire de timbres d'un cent, organisée par "L'Illustration Nouvelle", pour donner une leçon à cet individu qui traite les Canadiens français de "rats musqués", et les compare à des nègres de Cuba et à des sauvages des Indes. La muselière a été confectionnée spécialement pour ce digne professeur, comme on peut le voir par cette photo. Le colis la contenant sera adressé au président de l'université Columbia, M. Nicholas Butler, afin qu'il puisse lui-même la remettre à son subalterne. Voir autres détails en page 8

(Photo "L'Illustration Nouvelle")

(A LIRE EN PAGE 3)

## ACCIDENT FATAL, RUE ST-HUBERT

## A LA COMMISSION DU CHOMAGE

## Québec et Montréal collaboreront

Ordre est donné au comité échevinal d'enquête sur le chômage de se réunir, ce matin, à 10 h. 30. — L'assemblée d'hier a été ajournée à ce matin. — Les employés de la Commission du chômage retourneront à l'ouvrage d'ici vendredi. — 125 employés font la distribution des chèques de secours. — Nos administrateurs municipaux reviennent de Québec.

La prise de possession des bureaux de la Commission du chômage par la Police provinciale sur les ordres du procureur général ne cesse de faire l'objet de commentaires de toutes sortes. La population de la métropole se rend cependant à l'évidence que de nombreuses irrégularités ont été commises et que le premier ministre a agi avec fermeté en ordonnant à ses représentants, MM. Marion, Wagner et Lessard d'occuper les bureaux, de mettre les scellés sur tous les documents et dossiers, en un mot de s'emparer immédiatement et momentanément de toute l'administration de la Commission du chômage.

Le comité d'enquête sur le chômage formé d'échevins n'a pas tenu de séance hier. Les commissaires se sont réunis mais ont ajourné aussitôt à cet après-midi. Mais vers la fin de l'après-midi, hier, M. J.-H. Brien, le président de ce comité d'enquête, recevait un appel téléphonique de Québec, lui demandant de convoquer une assemblée de la commission échevinale d'enquête ce matin à 10 h. 30. M. Brien a annoncé qu'il se conformerait à cette recommandation des représentants de la ville, de passage hier dans la vieille capitale, et il a convoqué en conséquence les membres à cette assemblée.

## Retour de Québec

Les membres de l'Exécutif de la ville de Montréal, MM. Filion, Jeannotte et Taillefer accompagnés du directeur des services, Me Honoré Parent et du directeur des finances, M. Lactance Roberge, sont revenus de Québec, hier soir. Ils ont appris là-bas que le premier ministre avait l'intention de permettre à la Commission échevinale de poursuivre son enquête sur l'administration du chômage, avec l'aide des autorités provinciales. On sait que le gouvernement est très avancé dans cette enquête. Le travail de nos échevins en sera donc facilité d'autant. Dès ce matin, les membres de la commission échevinale d'enquête se mettront à l'ouvrage. Le gouvernement a en sa possession tous les dossiers, tous les documents et on ne sait encore si la Commission échevinale aura accès à ces documents.

M. Lessard parlant aux journalistes, hier après-midi, leur disait que les commissaires du chômage, MM. Panet, Perry et Mathieu ont été définitivement congédiés, de même que les 9 chefs de département et le contrôleur général M. Brochu.

## Le général Panet

Le général E. de B. Panet de son côté, a écrit au premier ministre lui demandant une enquête générale mais sous la forme d'une enquête royale devant un juge de la Cour supérieure.

On croit que le gouvernement n'est pas favorable à une enquête royale. Il préfère une enquête faite

par des échevins, avec l'aide des représentants des corps publics et la précieuse collaboration de la Police provinciale et des représentants du procureur général.

Le nombre des employés à la Commission a été sensiblement réduit. Il n'y a plus que 125 employés occupés à l'adressographie et à la distribution des chèques de secours.

## Secours payé

Il n'y aura aucun retard dans la distribution des chèques de secours car toutes les mesures de précautions ont été prises par les envoyés du gouvernement MM. Lessard, Wagner et Marion.

Pour rétablir certains faits, il convient de souligner ici que la Police provinciale et la Police municipale ont travaillé en collaboration depuis que la disparition des documents importants a été rendue publique.

La Police provinciale ne veut pas s'immiscer à la place de la Police municipale, mais la première fut appelée sur les lieux dans la nuit de mardi, parce que l'on a appris que des dossiers étaient disparus mystérieusement. De plus, le gouvernement poursuivait une enquête en secret à la Commission du chômage, depuis le 15 janvier dernier.

## L'hon. Duplessis

L'hon. Maurice Duplessis a démontré là qu'il entendait bien faire respecter partout dans la province les principes d'équité et de justice, faire régner l'ordre et l'harmonie.

M. Lessard représentant le procureur général dans cette affaire, a déclaré hier, que tous les anciens employés seraient réintégrés dans leurs fonctions respectives au plus tard vendredi mais que les commissaires et les chefs de département ne retourneraient pas à leurs postes.

Lorsque l'on aura examiné le dossier de chaque employé les autorités provinciales ou municipales seront alors en mesure de choisir les éléments désirables et d'écarter tous ceux qui auraient pu se rendre coupables de quelque irrégularité. En attendant, on exerce une surveillance et un contrôle rigoureux sur tous les chèques destinés aux chômeurs.

A. L.

## L'HON. DUPLESSIS RENCONTRE LA DELEGATION VENUE DE MONTREAL

QUÉBEC, 17. — (D.N.C.) — Après avoir rencontré la délégation de Montréal qui est venue discuter avec lui la situation créée par une descente de policiers aux bureaux de la Commission du Chômage à Montréal, le premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis, a déclaré cet après-midi à notre représentant: "Les autorités provinciales en coopération avec la ville de Montréal, vont continuer l'enquête; justice sera faite, et ceux qui seront trouvés coupables seront punis. C'est notre intention de faire disparaître tous les abus dans l'administration des secours directs à Montréal."

Comme on lui demandait si un juge serait chargé de cette enquête, le premier ministre a répondu négativement en ajoutant: "Nous dirigerons notre propre enquête, et nous sommes amplement qualifiés pour

mener cette tâche à bonne fin. Il ajoute que le gouvernement coopérera avec les autorités municipales en fournissant toutes les pièces requises à la poursuite de l'enquête.

Le premier ministre a déclaré que l'intégrité des commissaires du chômage ne pouvait être mise en doute, et que ces derniers étaient dans l'impossibilité de dépister tous les abus qui ont été commis dans ce domaine.

De son côté le maire A. Raynault a fait remarquer à notre représentant: "Nous n'avons rien à déclarer, comme il nous faut peser les choses avant de nous prononcer."

Le premier ministre a aussi nié la rumeur voulant qu'un gérant et un assistant-gérant soient nommés pour s'occuper des secours directs dans la Métropole.



L'hon. RAOUL DANDURAND

## Démission du président de l'université

Le sénateur Raoul Dandurand vient de démissionner comme président de l'Université de Montréal. Sa démission qui avait été présentée depuis quelque temps déjà fut officiellement acceptée, hier, au cours d'une réunion des officiers de l'Université de Montréal.

Le sénateur qui fut déjà président de la Ligue des Nations remplissait la charge de président de l'Université de Montréal depuis 1934. L'annonce de la démission de M. Dandurand fut faite par M. Édouard Montpetit, secrétaire général de l'Université à cette réunion de l'Exécutif de l'Université, hier. Mais M. Montpetit a aussi annoncé que l'on ne nommerait pas immédiatement le remplacement de M. Dandurand.

La démission de M. Dandurand fut une surprise générale mais le sénateur avait expliqué qu'il lui était impossible de continuer à demeurer en fonction. Il a ajouté que ses raisons n'étaient pas d'ordre politique.

## Une autre cause pour annulation de mariage

Le juge Surveyer, en Cour de Pratique, renvoyant une demande d'inscription en droit formée par un pasteur protestant et une dame Bergeron, a décidé que l'action en annulation de mariage intentée par Laurier Bergeron devrait être jugée au mérite. La Cour décida, en effet que seul un juge statuant au mérite avait qualité pour examiner les motifs d'annulation du mariage invoqués par le mari, catholique romain.

Le Rév. R. S. W. Howard, ministre de l'église St-Martin, où fut célébré le mariage, s'était joint à Mme Bergeron pour défendre la légalité de ce mariage. Ils demandèrent au juge Surveyer de renvoyer l'action de Bergeron pour motif de droit sans recourir à la forme d'un procès. Le juge déclara qu'il n'y avait aucune preuve que l'action n'était pas fondée en droit.

Dans la première déclaration faite par le mari devant la Cour, il fut soutenu que le mariage était nul comme ayant été célébré par un ministre protestant. Les défendeurs répondent que même si la loi canonique de l'Eglise Catholique Romaine prohibait le mariage entre protestant et catholique, une telle loi ne peut affecter les droits légaux des parties ni le droit d'un pasteur protestant qualifié de célébrer un mariage. L'épouse et le pasteur soutiennent que le fait par le pasteur de n'avoir pas procédé à une identification parfaite des parties n'entraîne pas la nullité du mariage. En ce qui concerne l'absence de publication des bans, les défendeurs opposent qu'elle n'était pas nécessaire puisqu'il y avait eu une licence régulière de mariage d'obtenus par les futurs époux.

Le juge déclara qu'il ne pouvait diviser la déclaration du mari puisqu'il n'y avait aucune preuve que la demande qui lui était présentée tendait au renvoi de la totalité de cette déclaration.

## LE PROCES BERNARD

## Le Dr R. Fontaine rend témoignage

Québec, 17. — Le Dr Rosario Fontaine, expert médico-légal de Montréal, a témoigné, aujourd'hui au procès de Honorat Bernard, Cy. Mlle Emond et Wilfrid Darveau, accusés de meurtre. D'après ses déclarations, la balle qui a tué le détective Châteaufort provenait d'un revolver du même genre que celui qui lui fut remis pour examen, après la capture de Bernard.

Le Dr Fontaine, qui est aussi un expert en balistique, a ajouté que cette arme est de la marque Smith and Wesson. Après l'assassinat du détective Châteaufort, on lui avait donné à examiner un autre revolver de cette fabrique, qui avait été retrouvé sur le lieu de l'attentat.

M. Fontaine a occupé la boîte des témoins toute la journée, et il fut questionné successivement par le procureur de la Couronne, Me Antoine Rivard, et par les avocats de la défense.

"Voulez-vous me dire si les armes à feu ont quelque signe d'identification?" lui demanda Me Rivard.

"Oui, répondit-il. Elles sont toutes numérotées. Toute arme de la même marque n'a pas le même numéro."

Questionné ensuite par le juge Cannon au sujet du meurtre de Châteaufort, le témoin déclara que d'après les expériences qu'il a faites avec le revolver trouvé dans l'appartement de la rue St-Jean, il est convaincu que la balle qui l'a tué provenait elle aussi d'un Smith and Wesson.

Me Ross Drouin, de la défense, lui demanda s'il était possible d'analyser les résidus de poudre trouvés dans le bailliet d'un revolver et ceux trouvés sur un cadavre, pour savoir s'ils correspondaient.

"C'est possible, mais très difficile," lui répondit-il.

"Vous ne l'avez pas fait?"

"Non, car j'ai jugé que c'était inutile."

M. Fontaine sera encore appelé dans la boîte, demain, pour répondre à l'interrogatoire de Me Allyn Tachereau, avocat de Bernard.

## Ontario et Québec marchent de pair

QUÉBEC, 17. — (D.N.C.) — Au cours du débat sur la loi des exemptions de taxes, le premier ministre a déclaré que la coopération la plus entière régnait entre le gouvernement de Québec et celui d'Ontario. Au cours de sa dernière rencontre avec l'hon. Mitchell Hepburn premier ministre d'Ontario, l'hon. Maurice Duplessis a ébauché une collaboration étroite entre les deux gouvernements dans maintes domaines. Actuellement, un projet de colonisation soumis par l'hon. Heenan, ministre d'Ontario, est actuellement à l'étude par l'hon. H.-H. Auger et sera soumis prochainement à la considération de la députation. En terminant, le premier ministre déclare qu'il rencontrera de nouveau l'hon. Mitchell Hepburn avant de parachever la collaboration entre les deux gouvernements.

## Le "Lady Rodney"

Le "Lady Rodney" de la Canadian National Steamships quittera Halifax aujourd'hui et Boston samedi matin à destination des Bermudes, des Bahamas et de la Jamaïque avec presque toutes ses

## Situation tendue en France

PARIS, 17. — Des milliers de manifestants, des ouvriers pour la plupart, réunis aujourd'hui, ont demandé l'arrestation du colonel François de la Rocque l'accusant d'être un fomentateur de troubles et de la guerre civile. Les manifestants ont exigé de plus que soient punis tous les gardes mobiles ainsi que les policiers qui, la nuit dernière, ont pris part à la mêlée sanglante avec les gens de la droite et de la gauche.

La situation devient tendue car c'est une véritable crise nationale, une crise politique qui peut mettre en danger le gouvernement du premier ministre Blum.

On dit qu'une grève générale d'une demi-journée sera déclarée aujourd'hui.

(Voir aussi en page 6)



(Photo Dumas)

M. ESDRAS MINVILLE qui, ce midi, à 12 h. 30, prononcera une conférence intitulée "Perspective sociale", au Cercle Universitaire, devant les membres de la section Duvernay de la Société St-Jean-Baptiste, à l'occasion de leur déjeuner-causerie.

## LA SESSION FEDERALE

## Nouveau débat sur la politique du blé

## L'exécution des condamnés à mort

OTTAWA, 17. — Pour la troisième fois depuis le début de la session, la question du blé est discutée en Chambre. Blâmant les libéraux de l'Ontario du Dominion, le député conservateur, Ernest Perley, de la Saskatchewan, a présenté un amendement à la motion du ministre des finances. L'amendement suggère de former un comité afin d'étudier de nouveau la politique d'échange commercial avec la Grande-Bretagne.

Dans son amendement, M. Perley accuse incidemment l'administration d'agir de telle sorte que la législation adoptée pour la récolte de 1935 devienne infructueuse pour la moisson de 1936.

Le gouvernement a manifesté l'intention de ne pas entreprendre d'autre discussion sur la question du blé, mais le chef de l'Opposition a présenté une vigoureuse attaque disant que le parlement a outrepassé ses droits. C'est alors que le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, s'est levé pour prendre la défense du gouvernement.

Il ne veut pas que l'on mêle la politique à ce grave problème du blé. Le vote sera pris sur l'amendement aujourd'hui.

OTTAWA, 17. — On ne remplacera pas l'échafaud par le gaz mortel pour la peine capitale au Canada si le rapport qui vient d'être présenté par le comité spécial qui a fait étude sur cette question, est adopté par le parlement.

Le rapport fait des recommandations à l'effet de ne pas effectuer aucun changement, pour le moment du moins, sur le mode d'exécution des condamnés à mort.

cabines remplies. On remarque parmi les passagers Mlle J. Gibeault, de Québec, Mlle F. Jerome et A. Davis, de Hull, Qué., le major et Mme C. G. Dunn, de Québec.

Le navire transporte une cargaison de bois, d'automobiles, farine, foin, fromage, des chaussures et plusieurs autres produits canadiens.

# VICTOIRE DE M. J.-E. PERRON

## Un triomphe pour l'Union Nationale dans la Beauce

Le candidat du groupe Hamel subit une écrasante défaite et perd son dépôt

QUEBEC, 17.—(D.N.C.)—M. J.-Emile Perron, candidat de l'Union Nationale dans le comté de Beauce, a remporté ce soir une magnifique victoire, sur ses deux adversaires, MM. Cliche et Doyon. M. Perron a été élu avec une majorité de 377 voix sur son plus proche adversaire, M. Cliche. Quant au candidat du Dr Hamel, M. Doyon, il a perdu son dépôt obtenant six fois moins de votes que l'élu.

Voici le résultat officiel et final de cette élection partielle:

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| M. J.-Emile Perron, (Union Nationale).....        | 3598 |
| M. Vital Cliche, (Action Libérale Nationale)..... | 3221 |
| M. Wilfrid Doyon (groupe du Dr Hamel).....        | 875  |
| Majorité pour M. Perron sur M. Cliche.....        | 377  |

M. Vital Cliche, ancien député du comté, était, comme on le sait, le candidat de M. Edouard Lacroix, m.p. La lutte a été très violente et la votation fort active. Au début, les rapports donnaient une majorité à M. Cliche mais bientôt cette majorité passa au candidat ministériel, M. Perron, maire de East-Broughton.

La défaite de M. Vital Cliche est fort significative pour M. Edouard Lacroix-les-canoes, tout comme celle de M. Doyon l'est pour le groupe Hamel.

MM. Grégoire, Drouin, Hamel et Chaloult sont allés dans la Beauce et ont fait la lutte particulièrement contre le candidat de M. Duplessis. Résultat: leur porte-étendard subit une humiliante défaite, ne remportant que 875 voix, tandis que l'élu en enregistrait 3598. Au cours de la campagne, le Dr Philippe Hamel a pratiquement déclaré qu'il démissionnerait si son candidat était battu. On se demande maintenant s'il mettra à exécution sa promesse.

Voici pour le bénéfice de nos lecteurs les chiffres de la votation en août 1936:

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| Dr Raoul Poulin, (Union Nationale)..... | 4788 |
| Vital Cliche, (indépendant).....        | 2701 |
| J. Paquet, (libéral).....               | 1207 |
| Majorité pour le Dr Poulin.....         | 1817 |

Comme on le sait, il y a quelques mois, le Dr Poulin donnait sa démission comme député, sans cependant motiver son geste.

Le premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis, rencontré ce soir par les courriéristes parlementaires, a déclaré ce qui suit au sujet de l'élection dans la Beauce:

"Je suis très heureux de l'élection de M. Perron et je suis très satisfait de l'aspect général de la victoire. Toutefois, je désire connaître le résultat officiel du scrutin avant de faire d'autres commentaires".

## Aujourd'hui

• *Montreal General Hospital, assemblée annuelle des gouverneurs, à 4 h. 30 p.m., au No 65, rue Dorchester est.*

• *Club espagnol de McGill, réunion à 8 h. 30, au McGill Union.*

• *Débat des étudiants en droit, ce soir, à la salle St-Sulpice.*

• *Service funèbre pour le repos de l'âme de la R. Mère Ste-Anne-Marie, à 10 h p.m. en l'église Notre-Dame.*

• *Présentation de médailles "Sans-Accident" à 8 h. 15, dans le Coffee Shoppe, à l'hôtel Mont-Royal.*

• *Women's Canadian Club, réunion à 11 h. 30 a.m., à l'hôtel Ritz-Carlton. Conférencier: M. Louis-K. Anspacker.*

• *Club de Conservateur de Verdun, réunion à 8 h. 30 p.m., à la salle Laflair. Réunion de l'exécutif à 7 h. p.m.*

• *Life Underwriters Association, lunch mensuel en la salle Tudor, chez Ogilvy's, à 12 h. 30 p.m. Conférencier: M. Claude-S. Richardson.*

• *Engineering Institute, assemblée ce soir, au No 2050, rue Mansfield, à 8 h. 15 p.m. Conférencier: M. C.-B. Fisher.*

• *Cours de M. l'abbé Lionel Groulx, à 8 h. 15 p.m., à l'université de Montréal.*

• *Jeunesses-Patriotes, assemblée ce soir, au No 4325, rue Papineau. Conférencier: M. Arthur Laurendeau.*

• *Section Duvernay de la Société St-Jean-Baptiste, déjeuner-causée à 12 h. 30 p.m., au Cercle Universitaire. Conférencier: M. Esdras Minville.*

## Un garçonnet est tué par un autobus

Un garçonnet de 8 ans, André Cardinal, 7757 rue St-Hubert, a été écrasé à mort par un autobus (circuit St-Hubert), hier soir vers 7 heures, rue St-Hubert, près de la rue Villieray. D'après les renseignements que la police a obtenus, l'enfant s'engagea derrière une auto stationnée dans le but de traverser la rue. Le chauffeur de l'autobus, M. Choquette, l'aperçut trop tard pour éviter l'accident. L'enfant, soigné sur les lieux par le Dr Jarry, fut transporté à l'hôpital Ste-Justine où il succomba à 10 h. 45. Le coroner fera enquête.

## Le nouveau député de la Beauce



M. J.-Emile PERRON, maire de East Broughton et le nouveau député de l'Union Nationale dans le comté de Beauce.

## SON DOS LA FAISAIT ATROCEMENT SOUFFRIR

Ne souffre plus depuis qu'elle prend Kruschen

Comme tant d'autres personnes affectées de rhumatisme et de maux de reins, cette femme décida, sans grand espoir, d'essayer les Sels Kruschen. Ses douleurs diminuèrent et en quelques mois son mal de dos avait disparu. Ces résultats obtenus, voici ce qu'elle écrit:—

"Je souffris pendant quatre mois d'atroces douleurs dans le dos qui m'empêchaient de me remuer au lit. J'essayai divers remèdes sans succès et j'allais entrer à l'hôpital quand je lus une annonce Kruschen qui me décida à l'essayer. La douleur diminua aussitôt. Je prends du Kruschen depuis quatre mois et ne saurais m'en passer. Mes terribles douleurs ont disparu".

— (Mme) B. C. Kruschen est un excellent diurétique — un stimulant des fonctions du rein. Dès que les reins fonctionnent normalement, les toxines disparaissent, le sang se trouve purifié et vous êtes ainsi soulagé de vos atroces douleurs au dos.

## Est-il dans notre intérêt de prendre part à la conférence pan-américaine?

M. C.-H. CAHAN, M.P., REpond NON

Voici quelques extraits de la causerie prononcée hier après-midi par M. C. H. Cahan, M.P., devant l'"American Women's Club of Montreal" au salon Rose de l'hôtel Windsor. Cette causerie avait pour sujet "Le Canada doit-il participer à la conférence pan-américaine?" D'après M. Cahan, le Canada est tout à fait partisan de maintenir les rapports qu'il entretient actuellement avec les états américains qui font partie de la Société des Nations, mais il n'est pas du tout disposé à assumer de plus amples responsabilités en faisant partie de l'Union pan-américaine et pour plusieurs raisons.

D'abord ces vingt Etats américains ne sont pas des pays démocratiques dans le sens que l'entendent le Canada et les Etats-Unis, et pourquoi irions-nous nous mêler à leurs dissensions et leurs hostilités? Le Dominion n'est pas, qu'on sache, chargé de veiller à leur bonne administration. Contentons-nous de fraterniser avec leurs représentants à la Société des Nations et de discuter nos intérêts généraux communs, et nos rapports politiques n'en seront que plus cordiaux. D'un autre côté, en participant à l'Union, il y aurait sûrement danger de susciter de nouveaux motifs de dissension avec le gouvernement de Washington.

## AMELIA EARHART QUITTE OAKLAND

OAKLAND, Cal., 17. — Amelia Earhart est partie ce soir pour une envolée de 27,000 milles autour du monde. L'avion d'Amelia Earhart, un "laboratoire volant", est évalué à \$80,000. L'aviatrice se dirige vers Honolulu.

## L'HEURE DE BIOLOGIE

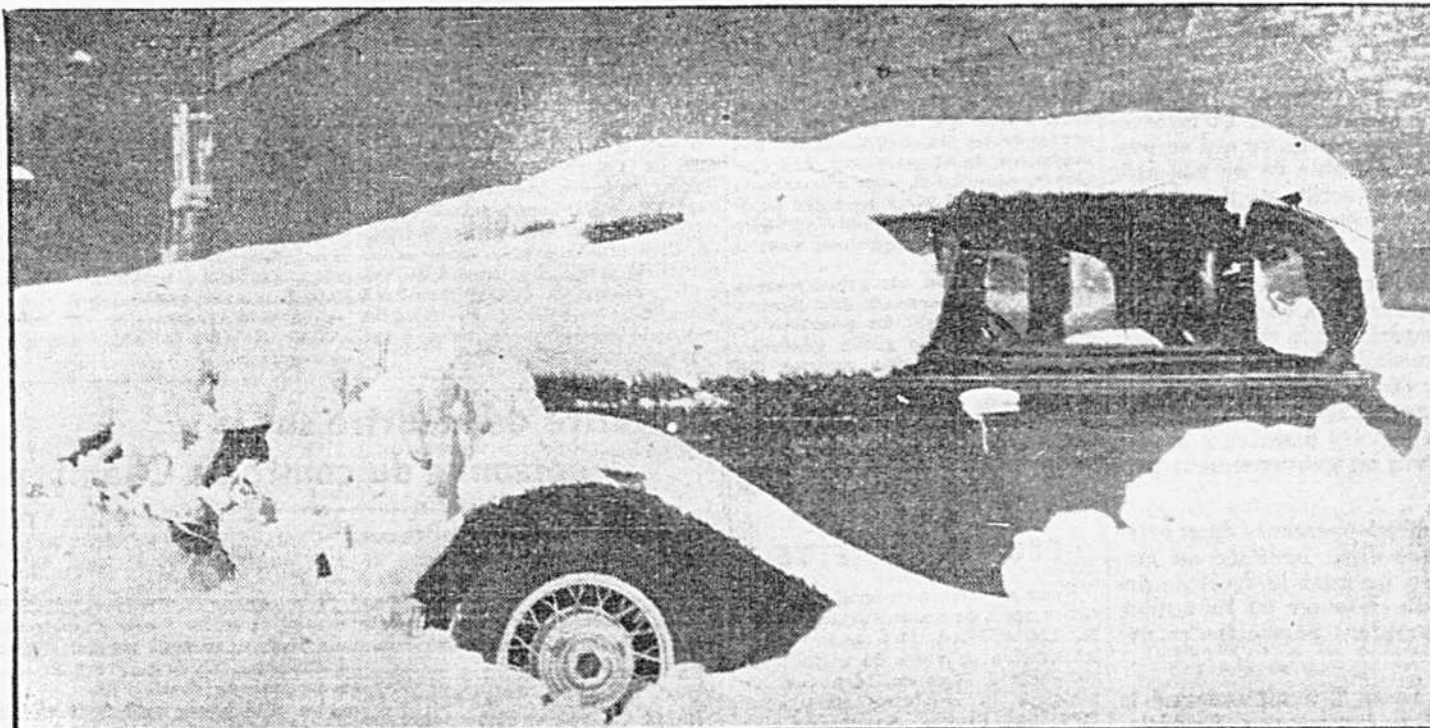
Le jeudi, 18 mars, à 5 h. du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, M. L. Forté, assistant aux laboratoires de l'hôpital Saint-Luc, attaché au laboratoire de bactériologie de l'Université de Montréal, continuera la série des conférences publiques de Biologie générale organisées par l'Institut de Zoologie de l'Université de Montréal et sous les auspices de l'ACFAS. Il traitera le sujet suivant: "La défense de l'organisme contre les poisons microbiens". (Avec projections).

## A LONGUEUIL

Une assemblée des directeurs temporaires de l'"Association Ouvrière" de Longueuil, aura lieu ce soir, à l'hôtel de ville, à 7 heures 30. Tous les membres sont invités.

## SIR ROBERT CRAIGIE

Southampton, Angleterre, 17.— Sir Robert Craigie, nouvellement nommé ambassadeur au Japon, s'est embarqué sur le "Queen Mary" avec Mme Craigie pour les Etats-Unis, aujourd'hui, à destination de Tokio.



Voici le spectacle qui attendait hier matin les automobilistes qui avaient laissé leur automobile en stationnement. Le tempête de neige n'a pas causé à Montréal des dégâts considérables, mais les services de transport de Montréal à l'extérieur ont été passablement affectés. (Photo l'"Illustration Nouvelle".)

# L'ILLUSTRATION NOUVELLE

MEMBRE DE L'A. B. C.

Publiée et imprimée par la Fédération des Journalistes Canadiens Incorporée.

REDACTION ET ADMINISTRATION, 1124, rue Marie-Anne, est Montréal

Case postale 1489. — Téléphone: FAIKIRK 1171 \*

MONTREAL, JEUDI, 18 MARS 1937

## Le procureur-général a bien fait son devoir

La presse oppositionniste est profondément scandalisée.

La mise sous scellés des dossiers de la Commission du Chômage, par la police provinciale, ne lui a pas fait plaisir.

Il est évident que pareille intervention n'est pas de nature à faire plaisir à ceux qui croyaient avoir construit la huitième merveille du monde en organisant cette commission.

Violation de l'autonomie de Montréal par le pouvoir provincial! a-t-on crié immédiatement. Mais quand on aura prouvé que c'est la protection des fonds publics par le gouvernement provincial, on dira autre chose, n'importe quoi, car il faudra qu'on dise quelque chose.

Une enquête discrète a été poursuivie sur la distribution des secours directs depuis deux mois. Lorsque la chose fut connue de certains personnages, voilà que les fournaises de l'édifice de la commission ont commencé à dévorer autant de papier que de charbon.

Des échevins, mis au courant de ce qui se passait, ont alors affirmé que des dossiers de la Commission du Chômage étaient brûlés pendant la nuit. Que fit-on, à Montréal même, pour faire cesser cette destruction de documents? Rien.

Le gouvernement provincial, fort des rapports qu'il détenait, décida d'intervenir avant qu'il ne fût trop tard. Peu lui importait que la commission municipale d'enquête cherche ou ne cherche pas, sache ou ne sache pas, car le gouvernement avait terminé son enquête et savait parfaitement à quoi s'en tenir. Il fallait agir vite, il a fait son devoir.

Dans cette intervention que les circonstances ont rendue sensationnelle, le gouvernement provincial a agi dans les limites de ses attributions, sans violer en rien l'autonomie municipale.

Le gouvernement provincial fournit les deux tiers des fonds de secours directs distribués à Montréal; il en reçoit une partie du Trésor fédéral, mais celui-ci transige avec la province et non avec la ville. C'est la province seule qui transige avec la ville.

Or, chaque mois, la Commission du Chômage demandait un montant défini à la ville pour subvenir aux supposés besoins des chômeurs. La ville votait officiellement le montant, après s'être assurée—ou du moins elle devrait le faire—que ce montant était vraiment nécessaire; puis elle transmettait son rapport à Québec.

Mais l'enquête conduite par Québec a prouvé que les sommes demandées n'étaient pas nécessaires, qu'une forte partie en était engloutie dans toutes sortes de fraudes. Il fallait donc conclure ou que Montréal était incapable d'empêcher ces fraudes ou que Montréal refusait de réagir contre un état de choses connu.

Il ne restait donc pour le gouvernement provincial qu'une chose à faire: intervenir directement parce qu'intéressé pour la plus forte somme. Mis au courant de ce qui se passait, le procureur-général aurait été coupable de ne pas agir promptement, d'autant plus que la destruction de documents à la commission était publiquement dénoncée à l'hôtel de ville.

Le gouvernement provincial étant le distributeur des fonds provinciaux et fédéraux de secours aux chômeurs, il ne peut pas se désintéresser de leur emploi, il a le devoir de voir à ce que les fonds souscrits par les contribuables ne soient pas dilapidés, il a le devoir d'intervenir dès que des irrégularités lui sont signalées. Car, pour la plupart de fonds qu'il souscrit, le gouvernement fédéral ne portera pas ses plaintes à la municipalité, s'il y a fraude, il les portera au gouvernement provincial, qui devra en répondre.

Il y aura indiscutablement des développements dans cette affaire. Ils prouveront si la province était justifiée ou non d'intervenir. Et si elle était justifiée, on aura le droit de demander pourquoi les commissaires du chômage ou les autorités compétentes de la métropole pouvaient permettre ce qui s'est passé.

Le procureur-général a dit pourquoi il avait ordonné la main-mise sur tous les documents de la commission. Sa déclaration souligne un état de choses trop graves pour désirer que l'organisation retombe aux mains de ceux qui avaient toléré cet état de choses.

Encore une grève de finie!



## C'est aujourd'hui que l'on connaîtra la décision des cheminots

C'est aujourd'hui, à Montréal, que doit avoir lieu la réunion du comité général des cheminots canadiens, pour prendre connaissance des résultats du referendum de grève tenu dans tout le Dominion.

D'après plusieurs directeurs du mouvement, tous les employés de chemins de fer ont voté en faveur d'un arrêt complet du travail. Tous voudraient ainsi protester contre le refus des compagnies de chemins de fer de rétablir les salaires de base. On affirme qu'ils ne changeront pas de décision à ce sujet.

Après avoir pris connaissance des rapports du vote, les membres du comité général fixeront la date de la grève et s'organiseront en vue d'une action immédiate. Comme il suffit dans toutes les unions intéressées d'un avis des principaux directeurs pour laisser le travail, on ne croit pas que cette date soit très éloignée.

### REMISE EXIGÉE

Mais la grève se déclarera-t-elle? Plusieurs et pas des moindres dans le mouvement, prétendent que l'intervention d'Ottawa n'aura aucun effet sur la décision des cheminots, si le gouvernement n'obtient pas la remise complète de la réduction de salaires de 10 pour cent.

Les deux entretiens qui ont eu lieu entre les parties intéressées dans ce différend et le ministre du Travail fédéral, l'hon. Rogers, n'ont donné aucun résultat bien défini.

### M. HOWARD B. CHASE

M. Howard B. Chase a déclaré que les cheminots ont donné \$90 millions en salaires depuis 1931-1932, alors que la réduction de dix pour cent fut pratiquée. M. Chase affirme que de 1920 à 1935, le montant total des salaires remis aux cheminots a diminué de 42 pour cent, tandis que les intérêts payés sur les dettes des chemins de fer ont augmenté de 97 pour cent. Les employés, ajouta-t-il, sont mécontents de voir que 99 pour cent des paiements du Pacifique Canadien, faits aux porteurs d'obligations, vont à l'étranger.

Le referendum de grève soumis aux 117,000 cheminots doit donner au comité général les pouvoirs de déclarer, soit une grève générale, ou de prendre toute mesure qui sera jugée nécessaire pour obtenir le salaire de base. Le résultat complet du vote sera connu cette après-midi. Non seulement les ouvriers intéressés mais encore toute la population attendent avec impatience la décision finale.

## FEU LUCIEN JETTE

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Lucien Jetté, fils de M. Louis Jetté, bien connu dans les cercles ouvriers de cette ville, survenue à l'âge de 14 ans et 11 mois, à la résidence paternelle, 1121, rue Plessis. Les funérailles auront lieu, vendredi à l'église Ste-Brigide à 10 heures, a.m. Nos sincères sympathies vont à la famille en deuil.

## Un banquet en l'honneur du consul italien L. Petrucci

M. Luigi Petrucci, consul d'Italie à Ottawa est parti, hier soir, par le train de New-York afin de s'embarquer pour l'Italie, d'où il rejoindra sa nouvelle destination et son nouveau poste, car il a été promu au grade de ministre, et est accrédité auprès du gouvernement persan.

A l'occasion de son passage dans notre ville, la Chambre de Commerce Italienne de Montréal, lui a offert un banquet pour lui témoigner sa reconnaissance pour l'oeuvre active qu'il a déployée auprès du gouvernement fédéral en vue d'améliorer les relations commerciales entre son pays et le nôtre, oeuvre couronnée d'un plein succès puisque précédemment au cours de ce banquet,



M. Petrucci

M. Petrucci a annoncé que le gouvernement italien avait décidé d'instituer un attaché commercial dans notre ville en la personne du docteur Massone qui arrivera bientôt chez nous. Le banquet a été d'ailleurs une excellente occasion pour réaffirmer les sentiments de cordiale amitié qui unissent Italiens et Canadiens.

Le chev. Silvio Narizzano, l'éminent président de la Chambre de Commerce Italienne, prononça un discours très applaudi dans ce sens; et les autres orateurs qui le suivirent, le chev. Biffi, pour le Fascio; M. Mancuso, pour les anciens combattants, maître Mario Lattoni pour les Sociétés Italiennes, M. Jannuzzi, Grand Vénérable des Enfants d'Italie; notre confrère M. Camille Vetere, directeur de l'Italia, au nom des journalistes, l'hon. juge Fabre-Surveyer, président actif de l'Institut de Culture Italienne, dirent tour à tour leurs sentiments de sympathie envers M. Petrucci, auquel le consul d'Italie à Montréal, le colonel De Simone, porta de son côté un toast d'une élégance oratoire parfaite.

A la fin M. Petrucci lui-même, très ému avoua sa grande peine de quitter notre pays où il a vécu quatre ans, et pour lequel il gardera un souvenir ineffaçable. On remarquait parmi les assistants: la marquise De Simone, Mme Narizzano, Mme Biffi, M. et Mme E. Pasquale, M. Isa de l'Italian Line, M. et Mme et Mlle Pizzagalli, M. et Mme Michel Boerio, le président de la Chambre de Commerce Française, M. Lefèvre, M. Vistarchi et d'autres personnalités.

## CONFERENCE DU R. P. BELLOUARD AU PLATEAU

C'est le mardi 30 mars courant, à l'Auditorium du Plateau, à 8 heures 30 du soir, que le R. P. Bellouard, O.P., donnera une conférence, sous les auspices de l'Association du Bien-Être de la Jeunesse. Le sujet sera le suivant: "Un grand orateur, une grande âme, une grande leçon", Lacordaire. Aux intermèdes on aura le plaisir d'entendre M. Gustave Longtin, ténor. On peut se procurer des billets à des prix très populaires en s'adressant au bureau de l'Association, 4451-A, rue St-Hubert, téléphone FRontenac 3300.

## Echo d'un accident

HULL, 17. — Le constable Joseph Sanscartier a intenté une poursuite de \$12,000 en cour Supérieure à Hull contre Edward M. Keenahan, de Eastview, pour blessures à la tête reçues à la suite d'un accident d'automobile au mois d'octobre dernier. Keenahan conduisait une automobile sans permis et il frappa le constable alors que ce dernier retournait chez lui après avoir fini son service.

## Tentative de meurtre sur la personne du comte de Chambrun

Paris, 17.—Le Comte de Chambrun, ancien ambassadeur de France en Italie, a été blessé d'un coup de revolver tiré par une femme, alors qu'il montait dans un train à destination de Bruxelles.

Le comte qui naquit à la légation de France à Washington, en 1875, et qui est un descendant de Lafayette, a été atteint à la cuisse.

D'après la police, l'assillante serait une journaliste.

C'est en pénétrant dans un wagon du "train bleu" qu'il essuya ce coup de revolver.

Un juge d'instruction, M. De Girard et le Dr Emile Paul, médecin légiste, se sont rendus d'abord à l'hôpital. La femme est détenue à la gare du Nord.

En 1934, alors qu'il était ambassadeur à Rome, le comte épousa la Princesse Marie Murat. Il était encore ambassadeur de France en Italie, lorsqu'il prit sa retraite, l'an dernier.

[LA SESSION PROVINCIALE]

# Une loi provinciale pour combattre le communisme

"Aux grands maux les grands remèdes", déclare l'honorable M. Maurice Duplessis.—Hommage rendu à Son Excellence le cardinal Villeneuve.—L'attitude du gouvernement fédéral.—Discours de MM. Bercovitch, Bouchard, Casgrain, Paquette, Rochefort, Bertrand, Bélanger et Chaloult.

QUEBEC, 17. — (Par Maurice Dubrue) — "Il s'agit d'une loi un peu inusitée. Nous traversons des circonstances extraordinaires, il faut donc avoir recours à des remèdes extraordinaires. Aux grands maux les grands remèdes. La province de Québec se caractérise particulièrement par son amour des traditions, le respect des convictions, son amour de la paix et de la justice. Dans certains pays l'on sait que des mouvements à base de désordre ont entraîné l'anarchie. Il est inutile de rappeler tous les désastres qu'ils ont causés", a déclaré cet après-midi, l'hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, en présentant à l'Assemblée Législative son bill contre la propagande communiste. MM. Bouchard, Bercovitch, Bertrand, Casgrain et Bastien ont porté la parole au nom de l'Opposition et MM. Duplessis, Paquette, Rochefort, Bélanger, Marier et Leclerc au nom des ministériels et Me René Chaloult au nom de l'Opposition déguisée.

L'hon. Maurice Duplessis rappelle qu'il y a quelques mois, Son Excellence, le Cardinal Villeneuve lui avait demandé d'assister à une grande réunion publique dirigée contre le communisme. Le premier ministre fait ici l'éloge du cardinal, un fils du peuple, une de nos gloires nationales, un Ombra distingué, un membre d'une Société religieuse qui a écrit quelques-unes des plus belles pages de notre histoire, un religieux dont les talents, les dévouements, la compétence lui valurent le titre de Prince de l'Eglise.

M. Duplessis — Nous avons alors accompli un devoir bien agréable en assistant à cette réunion. A cette assemblée une résolution fut passée pour demander au ministre de la justice à Ottawa de prendre les mesures nécessaires pour enrayer la propagande communiste dans notre province. Nous avons alors déclaré comme procureur général et premier ministre que nous étions anxieux de secondar les efforts entrepris en ce sens. C'est pourquoi dès sa première session régulière, le gouvernement présente ce projet de loi. Il ne s'agit pas ici d'une question politique et le gouvernement ne veut pas accaparer pour lui le mérite de cette loi. Le seul mérite que nous voulons avoir c'est celui de collaborer avec les amis de l'ordre pour présenter un front désintéressé devant l'ennemi commun. Si le communisme venait à triompher cela aurait pour résultat de faire perdre notre foi et nos convictions religieuses. Le communisme, c'est l'ennemi de tous. Le jour où il triomphera, c'en sera fait de la province de Québec et de sa population. Le communisme, c'est l'ennemi public No. 1. Il faut donner l'exemple aux autres provinces.

## LE FEDERAL

Le temps n'est pas aux compromissions. Il faut se dresser debout et combattre. Nous ne pouvons cependant le combattre que dans une certaine mesure car nous sommes limités par la juridiction provinciale. Nous avons le droit de légiférer en matière civile seulement et non en matière criminelle ce qui est du ressort du gouvernement fédéral. Je demande au fédéral de s'unir à nous pour mettre dans la loi des moyens nécessaires pour combattre ces idées malsaines. Je le demande comme procureur général et comme premier ministre, comme un homme conscient des devoirs de tout législateur. Le gouvernement fédéral peut faire beaucoup, empêcher l'immigration, déporter les indésirables, prendre des mesures pour empêcher la diffusion des journaux. Nous n'avons aucun contrôle dans ce domaine. Nous faisons tout ce que nous pouvons, mais nous demandons aux autres de faire la même chose. Nous avons le droit de cadenasser les maisons où l'on foment le communisme, en laissant aux propriétaires de ces maisons la latitude de s'adresser ensuite aux tribunaux. C'est une loi très importante et c'est l'intention du gouvernement de demander à l'Opposition de suspendre tous les règlements pour adopter aujourd'hui même afin de l'envoyer au Conseil Législatif le plus tôt possible et de la faire sanctionner immédiatement.

Nous voulons le respect des règlements.

M. Casgrain — Depuis quand?

M. Duplessis — Si nous suspendons les règlements nous serons justifiés et justifiables. L'Opposition va collaborer avec le gouvernement, croyons-nous, pour montrer qu'il n'y a pas de divergence



(Blank &amp; Stoller)

M. P.-A. LAFLEUR

Nous apprenons de sources ordinairement bien renseignées que M. P.-A. Lafleur, député de Verdun à l'Assemblée législative, deviendrait directeur-gérant de la Commission des Liqueurs de la province. Cette nomination signifierait la tenue d'une élection dans le comité de Verdun à brève échéance.

lorsqu'il s'agit de combattre les ennemis de l'ordre.

## M. BERCOVITCH

M. Bercovitch, député de Saint-Louis, commence par dire au début de ses remarques, qu'il n'a aucunement le désir de défendre le communisme. Le droit de cadenasser les maisons lui semble un remède bien relatif, qui n'a jamais donné de bons résultats. Il souligne aussi que la loi ne donne aucune interprétation du terme communisme et qu'il y a diverses formules. A la suggestion de M. Duplessis, M. Bercovitch arrête ses remarques quitte à les continuer plus tard en comité plénier.

## M. BOUCHARD

M. Bouchard — J'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques du premier ministre. Je puis lui dire que toute l'Opposition est sympathique à toute mesure qui est de nature à combattre le communisme. Nous croyons qu'il est la cause des diverses perturbations économiques et sociales que l'on voit dans tous les pays. Il n'a peut-être pas fait beaucoup de progrès dans notre province sauf dans les grands centres, mais c'est un mal qu'il est bon d'attaquer à sa racine. C'est pourquoi l'Opposition sera sympathique à toute mesure que le gouvernement croira bonne tout en laissant au gouvernement la responsabilité de la loi et de son application. Quant à la demande de suspendre les règlements pour hâter la passage de cette mesure, je n'ai aucune objection, et particulièrement parce que le bill a été distribué 12 heures avant son étude, ce qui m'a donné le temps de le lire.

## M. LEON CASGRAIN

M. Léon Casgrain, député libéral de Rivière-du-Loup, dit que le gouvernement devrait commencer par stabiliser l'ordre à l'Assemblée Législative. Il rappelle qu'en 1936, une foule s'est rendue au parlement parce qu'on avait soulevé l'opinion publique. Il accuse les ministériels de démagogie extrême.

M. Cléophas Bastien, député libéral de Berthier, se dit d'accord avec le premier ministre. Il demande de ne point faire trop de bruit à ce sujet parce qu'on est en train de faire croire à l'étranger que la province de Québec est à rompre avec ses traditions. En terminant, M. Bastien demande au premier ministre d'être plus pondéré dans ses discours.

Le parti libéral, déclare l'hon. Albini Paquette, a posé dans le passé des actes qui conduisent au communisme. L'Opposition serait en meilleure posture pour en parler si les actes de l'ancienne administration n'avaient pas eu des résultats aussi nocifs. Il faut maintenant combattre la situation dont le parti libéral doit être tenu responsable.

## M. CANDIDE ROCHEFORT

Le député de Ste-Marie, M. Candide Rochefort, est l'orateur suivant. Il déclare que le communisme existe en notre province et qu'il y fait des progrès considérables. Parmi les véritables causes de cette propagande se trouvent les erreurs commises par un capitalisme mal compris. Les communistes recherchent les émeutes, la bagarre. M. Rochefort demande la coopération de tous les gouvernements du pays dans la lutte entreprise par notre province. Pour enrayer le communisme, il ne faudra non seulement se contenter de cette loi, mais l'appuyer d'une série de législations sociales que renferme le programme de l'Union Nationale.

## M. C.-A. BERTRAND

M. C.-A. Bertrand, député libéral de Montréal-Laurier, félicite le premier ministre d'avoir présenté cette loi. Il rappelle les événements survenus depuis quelques années au Mexique et en Espagne. Le député se dit en communion d'idée avec le gouvernement sur le principe du bill. Il parle ensuite des causes et des aspects graves de la situation.

## M. GREGOIRE BELANGER

M. Grégoire Bélanger, député de Dorion, répond à M. Bastien à l'effet que la foule qui s'est rendue au parlement lors de la dernière session tenue par l'ancien régime réclamait des législations sociales

que le gouvernement d'alors refusait au peuple. Il endosse entièrement l'attitude du gouvernement actuel, et il est fier du premier ministre et de sa décision énergique de combattre le communisme. En terminant, M. Bélanger dit qu'il est temps que la lutte de partis cesse et que tous les députés travaillent pour le bien de notre race et de notre pays.

## M. RENE CHALOUT

M. René Chaloult, député de Kamouraska, se déclare heureux de constater qu'il ne se trouve pas de voix discordantes à l'Assemblée Législative au sujet de cette loi. Il reproche à l'ancien régime et à sa politique de libéralisme économique d'être la cause du danger communiste en notre province. Toutefois le capitalisme abusif est l'une des causes du mal. La misère provoquée par les monopoles qui oppriment le peuple en est une autre.

M. Bercovitch, député de St-Louis, demande d'inclure la définition du communisme dans le texte de la loi. Le premier ministre répond que cette définition ouvrirait la porte à des abus et empêcherait l'application efficace de la loi.

## L'ARTICLE 98

Un débat s'engage ensuite entre le premier ministre et le chef de l'Opposition au sujet de la disparition de l'article 98. M. Bouchard prétend que la loi criminelle défend la tenue de réunions séditieuses. Le premier ministre lui répond que la loi ne couvre pas la propagande communiste.

L'hon. Maurice Duplessis a prié MM. Bouchard et Bertrand de demander à leurs amis d'Ottawa d'édicter une législation afin que les provinces détiennent le pouvoir de combattre efficacement le communisme.

La loi est finalement adoptée en troisième lecture.



M. G.-O. CLERMONT, gérant général de Clermont Motor Ltd., qui vient d'être élu vice-président de la "Montreal Automobile Trade Association". (International Newspaper Service),



M. C. S. GRIFFITH, de l'Imperial Oil Ltd., qui vient d'être élu président de la "Montreal Automobile Trade Association". (International Newspaper Service),

**• TOAST •**

A la Femme ! notre faiblesse ! mais quelle forte faiblesse.

Où nos hommes d'affaires se rencontrent pour dîner, se rafraîchir et discuter leurs problèmes financiers et sociaux.

Déjeuner 75c  
Dîner table d'hôte 90c

## Cafe Martin

Le restaurant français le plus élégant de Montréal

1521, RUE DE LA MONTAGNE

Ne manquez pas de visiter notre bar des produits de la mer

"C'est le plus beau du Canada"

Salles luxueuses pour réunions privées, petites et grandes.

Téléphone: MARquette 0421 - MARquette 9963

PROPRIETAIRE

LEO DANDURAND

# CE QUI SE PASSE À L'ÉTRANGER

## Alphonse XIII s'est réconcilié avec sa femme pour poser sa candidature au trône espagnol

Les rouges veulent fusiller 322 avocats à Barcelone

PARIS, 17. — (dép. part.) — La bataille ne cesse de faire rage sur toute la ligne du front qui entoure et enroule Madrid à une distance qui varie selon les endroits de 4 à 25 milles.

### MISE AU POINT

Les communiqués gouvernementaux, qui s'étaient tus hier, ont repris aujourd'hui à lancer de nouvelles fausses ou exagérées.

Un raid aérien d'avions rouges, opéré par des aviateurs français, anglais et russes, est annoncé comme "une hécatombe de nationaux".

Une avance de deux milles sur un point du secteur de Guadalajara, est présentée comme "une marche triomphale".

Malgré tous ces "grands succès", les gouvernements continuent à être plus enfermés et plus assiégés que jamais dans le secteur madrilène.

### ON SE PREPARE

La vérité est que les combats de ces derniers jours ont épuisé les forces des deux partis, et qu'en ce moment, tout en bataillant, surtout par l'aviation et l'artillerie on amène d'un côté et de l'autre de nouveaux renforts, qui seront lancés incessamment dans la mêlée, s'ils ne le sont pas déjà à l'heure à laquelle nous télégraphions.

Les troupes de Franco ont, en effet, appelé deux divisions de renfort; les rouges ont recueilli 25.000 volontaires étrangers.

### LA PREUVE QUE LA SITUATION EST DIFFICILE

D'ailleurs, on possède une preuve évidente que la situation des rouges est de plus en plus mauvaise. Et elle consiste en une manœuvre diplomatique accomplie par le gouvernement de Valence, et précédemment par le ministre des affaires étrangères Julio Alvarez del Vayo, auprès des gouvernements de Paris et de Londres.

Par cette démarche, les rouges, qui avaient fait tant de bruit il y a deux mois en accusant Franco d'avoir "vendu le Maroc et les Baléares à l'Italie et à l'Allemagne" pour obtenir en échange l'aide de ces deux pays, ont offert tout simplement à la France et à l'Angleterre, des vastes concessions au Maroc espagnol en échange d'une "aide efficace".

Naturellement, les gouvernements de Paris et de Londres, dont on connaît l'attachement à la neutralité, se sont empressés de refuser l'offre.

Mais elle n'en est pas moins significative, non seulement des conditions dans lesquelles se trouvent les gouvernements, mais également de leur mentalité, car en offrant les concessions au Maroc ils oublient un petit détail, qui a tout de même son importance à savoir que tout le Maroc espagnol est aux mains de Franco, et que c'est du Maroc que ce dernier est parti pour sa grande lutte d'insurrection nationale.

C'est ce que l'on peut appeler vendre la peau de l'ours!...

### LES VOLONTAIRES ÉTRANGERS

C'est d'ailleurs exactement la même chose pour les volontaires étrangers.

Il ne se passe pas de jour que les rouges, ou leurs amis de la presse parisienne et londonienne ne s'insurgent contre les volontaires étrangers luttant dans les files de Franco. Mais eux-mêmes, ils avouent froidement que les 25 mille hommes qui vont se battre à Guadalajara sont TOUS étrangers!

Et alors?... Où est-elle la différence?... D'ailleurs, les rouges ont assez du mal à retenir leurs volontaires. Il y en a beaucoup qui ont essayé de s'en aller. Mais ils ont été menacés de la Cour Martiale. De sorte que maintenant ils sont obligés de continuer à rester.

### LES 322 AVOCATS DE BARCELONE

Par ailleurs, on apprend de Barcelone que l'on est très inquiet sur le sort de 322 avocats de Barcelone, coupables d'avoir signé avant le commencement de la guerre civile un manifeste contre le Front Populaire et qui viennent d'être traduits actuellement devant un tribunal révolutionnaire.

Le Ministère Public a demandé la peine capitale pour tous les accusés. Simplement!...

On ignore encore le sort de ces malheureux...

### UNE PAIX MAÇONNIQUE?

Le journal AUX ECOUTES annonce:

Le bruit commence à se répandre dans les milieux diplomatiques que l'Angleterre serait en train d'élaborer, en Espagne, une paix maçonnique, qui doterait l'Espagne d'un régime ni fasciste, ni communiste, collé d'un gouvernement monarchique dont le titulaire serait un des fils d'Alphonse XIII.

Il est apparu aux Anglais que, dans l'état de division où est actuellement la malheureuse Espagne, la maçonnerie était le seul élément commun aux nationaux et aux gouvernementaux (on sait que la plupart des généraux "insurgés" sont maçons) et pourrait seule fournir une plateforme de négociations et éventuellement d'accord.

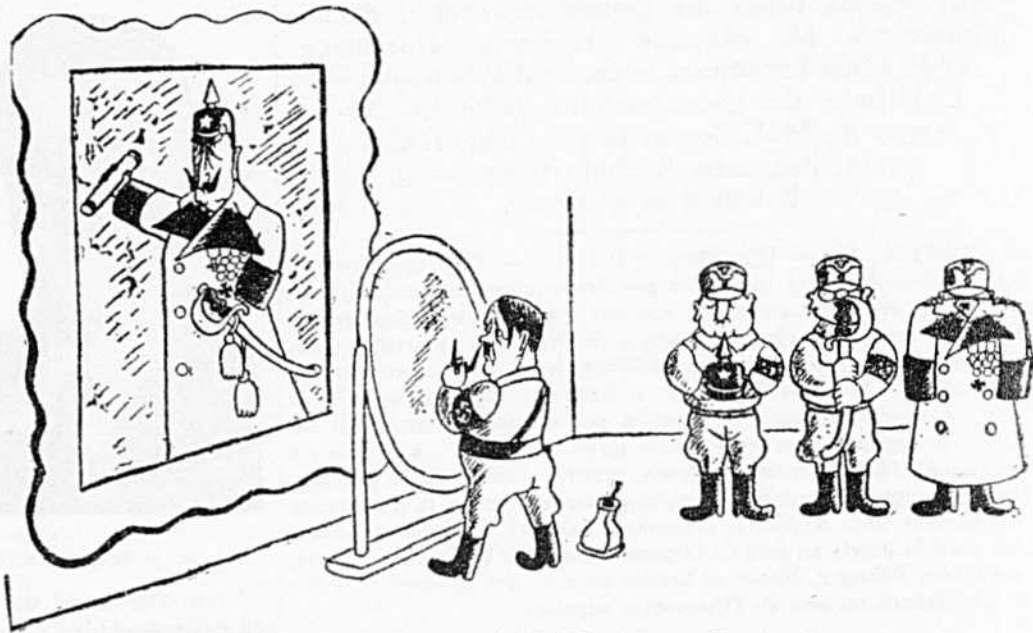
Bien entendu, les affaires ne seraient pas oubliées et, sous la forme d'un consortium international du type de la Rhodesia, l'exploitation économique de l'Espagne serait partagée entre l'Angleterre d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre.

### ALPHONSE XIII SE RECONCILIE AVEC LA REINE

En attendant, on apprend de Rome que l'ancien roi d'Espagne Alphonse XIII s'est réconcilié avec sa femme, la reine Victoria Eugénie. A cet événement assistaient les fils des anciens souverains, l'Infante Christine, le Prince des Asturies, l'Infant Don Jaime et Béatrice, Princesse Torlonia.

C'était la première fois depuis cinq ans que le roi et la reine se

## LA CARICATURE ÉTRANGÈRE



GUILLAUME.—Ne te gêne pas, Adolf ! Ils n'ont pas de mémoire...

(CHARIVARI, Paris)

(Dessin de Delongrave)

## M. BLUM DEVRA MAINTENANT ALLER PLUS À DROITE OU PLUS À GAUCHE

### APRÈS LA SANGLANTE BAGARRE DE CLICHY

PARIS, 17. (dép. part.) — Les sanglantes bagarres de Clichy et d'Asnières—si elles constituent un événement grave—elles ne doivent point être dramatisées, ni exagérées.

Elles ne doivent pas surtout être interprétées comme d'aucuns l'ont fait non seulement à Paris mais aussi à l'étranger, comme une sorte de "prélude" à une agitation de plus grande envergure.

C'est un phénomène sporadique.

### TERME DE COMPARAISON

Certes, les termes de comparaison ne manquent pas.

Et il y a des journaux comme le JOUR, par exemple, où l'ACTION FRANÇAISE, qui n'hésitent pas à écrire ce qui suit:

Un des plus intelligents de nos parlementaires, revenant d'Espagne, nous disait combien il avait été frappé de la similitude des situations—avec quelques mois de décalage—en France et en Espagne.

A la veille de l'avènement du Front populaire, nous faisions-il re-

trouvaient réunis. Et leur rencontre au milieu de leurs enfants est considérée comme le prélude d'un fait politique.

On sait que des profonds dissensions avaient divisés le peuple royal dès son séjour à Fontainebleau après la révolution espagnole. A un moment donné on avait même dit que le roi avait fait des démarches auprès du Vatican en vue de l'annulation du mariage. Ces sentiments sont aujourd'hui complètement changés. Et si l'ancienne reine est l'hôte de la reine d'Italie, elle déjeune et dîne tous les jours avec son mari et ses enfants.

marquer, il n'y avait pas, en Espagne, plus de 10 p. c. de communistes ou d'anarchistes, plus de 5 pour cent de fascistes.

Le Front populaire arrive et, comme en France, réalise très peu de transformations effectives, aucune "réforme de structure", mais en revanche allume des convoitises et suscite des craintes également violentes en brandissant un programme de révolution.

Résultat: au bout de peu de mois, toute l'Espagne s'était polarisée autour des deux groupes extrêmes: 45 p. c. de fascistes et 55 p. c. de communistes-anarchistes.

Tout était prêt pour la guerre civile. Elle n'allait pas tarder à éclater.

—Prenons garde, concluait notre interlocuteur, à ne pas suivre le même chemin. Le Front populaire nous y mène tout droit. Que les Français qui ne veulent pas d'une guerre civile à l'espagnole réfléchissent pendant qu'il en est temps encore.

### LA FRANCE EST AUTRE CHOSE

Si nous avons reproduit ces lignes, c'est surtout pour que l'on se rende compte de l'état d'esprit qui règne dans les journaux de droite.

Heureusement la France n'est pas l'Espagne!

Si on a affaire en France, en ce moment, à une bande déchaînée de communistes, il ne faut pas oublier que tout le reste du pays n'est pas atteint par la contagion, et qu'il saura imposer le respect des lois et par conséquent l'ordre et la discipline.

Ceci dit, il faut établir un fait. Les événements d'hier soir ont été exclusivement l'œuvre de l'intolérance communiste, ceux-ci, de leur propre aveu, n'ont pas admis que des citoyens français, usant de leur droit élémentaire de réunion tiennent une assemblée privée. Et ont assailli à coups de pierre, et à coups de revolver, les partisans de la Roque.

### LA LONGUE SÉRIE

D'ailleurs celui d'hier soir n'est pas le premier cas du genre. S'il a dégénéré de la sorte, en une bataille furieuse c'est parce que depuis des mois et des mois les journaux extrémistes, comme l'Humanité excitent à fond leurs lecteurs contre le Colonel de la Roque et Doriot.

La semaine dernière on avait eu à enregistrer deux attentats politiques commis par les communistes contre les membres du Par-

ti Social Français dans des conditions presque identiques.

En Algérie, un membre du Parti populaire français, M. Manchou, a été tué d'une balle dans la tête. Près de Sedan, à Vrigne-aux-Bois, des membres du Parti social français, qui tenaient dans une usine une très modeste et peu bruyante réunion privée, sont attaqués à leur sortie, à coups de pierres et de revolver, par les bandes communistes mobilisées. Les membres du P.S.F. tentent une sortie, mais l'un d'eux, M. Creton tombe frappé d'une balle en plein cœur.

### LA SITUATION DE M. BLUM

Naturellement les sanglants événements d'hier soir ont jeté la consternation dans les milieux proches du Président du Conseil M. Blum, qui s'est montré lui très affecté de ce qui s'est produit.

Le chef du gouvernement a pris immédiatement toutes ses responsabilités, et n'a pas renié l'œuvre des autorités et de la force publique qui ont agi avec énergie pour faire respecter la loi. Les extrémistes de la Confédération Générale du Travail voulaient profiter de l'occasion pour provoquer une grève générale. Il n'y a eu, par contre, qu'une grève de protestation d'une heure.

M. Blum a reçu les chefs communistes avec lesquels il a eu une longue conversation.

### LA SITUATION POLITIQUE

Comme plusieurs interpellations sont annoncées à la Chambre d'aujourd'hui à la légère les bruits de "crise possible" ou "de démission probable".

Nous ne croyons pas à aucune de ces éventualités.

Il est certain que ces faits vont créer une orientation nouvelle dans la Chambre, car le Cabinet va être obligé maintenant ou d'aller plus à droite ou plus à gauche.

Dans le premier cas, ce serait la séparation d'avec les communistes; dans le deuxième il faudrait faire des concessions aux communistes, et interdire désormais à toute autre organisation politique qui ne soit pas bolchévique, le droit de se réunir. Outre qu'une telle mesure serait contraire à l'esprit politique de M. Blum, elle ne serait pas acceptée par le peuple français qui reste profondément attaché à ses libertés.

Il faudra attendre encore vingt-quatre heures avant d'être fixé sur ce qui se passera. — (Voir nouvelles de dernière heure en page 2 ou 3).



Maison établie depuis 40 ans

**Adolphe Lemay**  
LIMITEE

**DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES**

25 est, rue Laurier  
DOLLARD 0837

Succursales:

7601, N.-Dame Est  
CLairval 2693

4238, rue Adam  
CHerrier 7020

Montréal

SALONS  
MORTUAIRES  
AMBULANCE  
PRIVEE

## Les à-côtés de la session

[Par Maurice DUBRULE]

### M. W. R. Bulloch parle français

QUEBEC, 17. — (DNC). — M. W. R. Bulloch, député de Westmount, a participé à un débat mardi soir au comité des bills privés adressant la parole en français pour la première fois. Avant les élections du 17 août dernier, M. Bulloch ne parlait pas notre langue. Depuis, il a travaillé sans relâche à l'apprendre et il la parle maintenant avec aisance. Le député de Westmount, à l'encontre du professeur Pitkin, devrait être l'objet de félicitations chaleureuses de la part de nos concitoyens.

### Les rivières à saumons

Le Dr Camille Pouliot, député de Gaspé-Sud, a inscrit aujourd'hui au feuillet de la Chambre, les questions suivantes:

1. — Combien y a-t-il de rivières à saumon (a) sur la côte nord, et (b) sur la côte sud du fleuve St-Laurent, y compris Gaspé et le comté de Bonaventure?

2. — Combien de ces rivières ont été louées à des clubs ou à des individus, et à qui?

3. — Sur les recommandations de qui, à quelles dates et pour combien de temps le droit de pêche dans ces rivières a-t-il été loué?

4. — Dans combien de rivières à saumon un citoyen de la province de Québec qui ne fait pas partie d'un club a-t-il le droit de pêcher le saumon?

### Parc national dans la Gaspésie

L'hon. Onésime Gagnon, ministre des Mines et des Pêcheries, a inscrit aujourd'hui sur le feuillet de la Chambre une motion à l'effet d'organiser un parc national dans la Gaspésie.

### Lois adoptées en troisième lecture

L'Assemblée législative a adopté cet après-midi en troisième lecture les lois suivantes: loi concernant les municipalités dans les régions minières; loi autorisant la création de l'Ecole du Meuble dans la cité de Montréal; loi autorisant les procédures nécessaires pour établir l'étendue des exemptions et des commutations de taxes municipales et scolaires; loi protégeant la province contre la propagande communiste et la loi relative aux exemptions de taxes municipales.

### MM. Duplessis et Bouchard d'accord

Pour la première fois de la session, le chef de l'Opposition est tombé d'accord cet après-midi avec le premier ministre lorsque ce dernier a déclaré qu'il est souverainement injuste de ne point taxer la machine qui remplace l'homme, lorsque l'homme remplacé par la machine est taxé.

### La fête des Irlandais

A l'ouverture de la séance le premier ministre attire l'attention de la Chambre sur la fête patronale des Irlandais que l'on célèbre aujourd'hui. Sur son pupitre on remarque un magnifique bouquet. "Nous célébrons, dit-il, la fête de nos compatriotes Irlandais. L'un d'eux m'a fait parvenir ce magnifique bouquet symbole d'espérance et de combativité. Dans les temps troubles que nous traversons il faut savoir s'inspirer d'espérance et de combativité. Ces deux qualités ont été deux des caractéristiques de la race irlandaise. Toute la Chambre s'unira certainement à moi pour offrir ses meilleurs vœux à nos compatriotes Irlandais. Ce soir, à cause de cette célébration, il n'y aura pas de séance.

M. Bouchard: — Je suis heureux



Photo prise avant-hier soir à l'Hôtel Pennsylvanie, lors du troisième dîner-causerie des étudiants en pharmacie. Sur la première rangée de gauche à droite: MM. Jules Labarre, Edmond Vadboncoeur, A. F. Larose, Jean Flahault, conférencier, Roland Michon, président des e.e.p., Henri Lalonde, Roger Barré et Paul-A. Gagnon, tous professeurs. (Photo l'«Illustration Nouvelle».)

### La Ligue de Sécurité et la limite de vitesse

"La Ligue de Sécurité ira à l'encontre de toute motion pour augmenter les limites de vitesse permises aux automobilistes de cette province", déclarait hier le Colonel Gaboury, Secrétaire général de la Ligue de Sécurité. Consulté au sujet d'opinions exprimées récemment sur la recommandation en faveur de l'abolition de la limite de vitesse soumise par un député à la Législature d'une autre province et qui semble appuyée par le club automobile de la dite province, le secrétaire-général de la Ligue a opiné que ce serait là un sûr moyen d'augmenter le nombre des accidents mortels sur nos routes.

comme le chef du gouvernement de faire l'éloge de cette race vigoureuse et tenace et de souhaiter aux Irlandais une joyeuse fête patronale.

### On enquêtera avant de payer

Le gouvernement répond à deux des questions posées par M. Léon Casgrain. Ce dernier ne semble pas satisfait et demande quand le gouvernement répondra à la troisième question qui intéresse les cantonniers de son comté qui n'ont pas été payés. Ces retards représentent d'après lui une somme de \$6,000.

M. Duplessis: — Nous sommes à faire une enquête actuellement. Ceux qui doivent être payés le seront. Les autres ne le seront pas. L'Opposition serait d'ailleurs la première à nous le reprocher si nous faisons un mauvais emploi des fonds publics.

### L'UN DES DEFENSEURS DE RIEL EST DECÉDÉ

Me J.-N. Grenshields, l'un des avocats les plus éminents de Montréal et frère de l'hon. Juge en chef R.-A.-E. Grenshields, de la Cour supérieure, est décédé mardi en sa demeure de Danville, Québec, à l'âge de 84 ans. Il avait été, en 1885 le principal défenseur de Louis Riel, lors du procès de celui-ci pour haute trahison à Regina. Il fut également procureur de l'hon. Honoré Mercier, en 1892.

### DES EXCURSIONS

M. O.-A. Trudeau, agent du service des voyageurs du Canadien National pour la région de Montréal, annonce des excursions en fin de semaine, à Valleyfield, aux endroits situés sur la ligne Montréal-Ottawa jusqu'à Vars ainsi qu'à Hawkesbury. Des trains d'excursions quitteront la gare Bonaventure vendredi soir à 7 h. 40 à destination d'endroits situés à l'ouest d'Ottawa jusqu'à North Bay et sur le T. N. O. jusqu'à Cochrane et de là sur la ligne du Transcontinental jusqu'à Hearst, Ont. Des trains d'excursion quitteront la gare Bonaventure samedi et dimanche pour Drummondville et à destination des endroits situés sur la ligne Montréal-Massena.

Il y aura aussi une excursion à Toronto par les trains en commun en fin de semaine. Cette excursion se continuera à l'ouest de Toronto par les trains du Canadien National. Les excursionnistes pourront visiter Hamilton, les chutes Niagara, London, Détroit et Chicago.

### Le R. P. Bellouard chez les Chevaliers de Colomb

"Regards sur le Monde en 1937" tel sera le titre d'une conférence ou causerie que donnera le père Bellouard au Conseil Lafontaine, 1356 Sherbrooke Est, le lundi de Pâques au soir, le 29 mars, sous le patronage des Chevaliers de Colomb, et la présidence du Grand Chevalier. Prix d'entrée: 0.50. Billels en vente: Au Conseil Lafontaine. Tél. Harb. 4410.

### Les Jeunesses Patriotes

Les Jeunesses Patriotes ont obtenu du Lieutenant-Gouverneur l'approbation de leurs règlements et la permission de porter de 3 à 5 le nombre de leurs directeurs.

Le bureau régulièrement élu à l'assemblée générale du 31 janvier dernier sont: Président Walter O'Leary; vice-président Ivanhoe Valliquette; trésorier Paul-A. Denis; conseiller juridique Bernard LeBel et secrétaire D. O'Leary.

Le bureau de direction régulièrement élu tient à aviser le public que toute personne qui se sert du nom des Jeunesses Patriotes sans autorisation du dit bureau, et porte le béret, aux lettres J. P., sans en être membre reconnu s'expose à des poursuites devant les tribunaux. — (Communiqué)

### LE "NORMANDIE"

NEW-YORK, 17. — Le "Normandie" de la ligne Générale Transatlantique, part demain pour Southampton et le Havre. Parmi les passagers, on mentionne: Liam O'Flaherty, romancier irlandais, et Michel Fokine, chorégraphe.

### CORBER DEVRA SUBIR L'EXAMEN VOLONTAIRE

John Corber qui comparait hier devant le juge Desmarais devait répondre à une accusation de tentative de meurtre sur la personne de son beau-frère George Lonn, demeurant 1145, rue Lajolle.

Lonn explique que le 6 mars, alors qu'il se trouvait chez lui, il fut assailli par son beau-frère Corber, lequel aidé de Joseph Brown et de Harry Leibovitch l'aurait frappé avec un poignard, lui infligeant une blessure assez grave au haut de la tête. De fait, le plaignant porte un pansement assez volumineux à la partie supérieure du crâne. Lonn expose que depuis deux semaines environ, sa sœur, Mme Corber, était venue habiter avec lui. Corber ne venait guère à la maison que pour changer d'habits et prendre du linge propre. Il ne peut expliquer le motif de cette tentative criminelle. Il se réfugia dans la salle de bain où la police le trouva couvert de sang. Au cours de la bataille Mme Corber et Brown furent aussi blessés mais bien moins gravement.

Malgré la demande formée par Me J. Cohen, avocat de la défense, pour faire citer d'autres témoins, le juge fixe l'examen volontaire de Corber au 24 mars courant.

### Assemblée du club conservateur de Verdun

Jeudi soir, à 8 h. 30, en la salle Lefleur, le Club Conservateur de Verdun tiendra son assemblée régulière, laquelle sera précédée de la réunion de l'exécutif du club, à 7 h. p. m. précises. Avis aux directeurs d'en prendre note.

## N'oubliez pas le Grand Tirage PAIN SUPRÊME Limitée

AURA LIEU

## CE SOIR, LE 18 MARS

### Au Monument National à 8 h. 30

PAINS et GATEAUX "SUPREME" sont faits d'après des recettes françaises et canadiennes. Les ingrédients de première qualité seulement entrent dans leur confection. Essayer nos produits une fois, c'est les adopter. Distribution quotidienne.

Une voiture de la grande boulangerie canadienne passe tous les jours devant votre porte

CARON - MARTIN - PAQUETTE



M. C.-O. BOUSQUET, Prop.

Tel. WI. 7136 - CR. 2106

Tél.: FRontenac 8101

**Art. Landry**

DIRECTEUR DE FUNÉRAILLES  
SERVICE D'AMBULANCE  
528, rue RACHEL EST

## Un lecteur suggère que les chiens nés durant l'année courante soient appelés du joli nom de "Pitkin" !...

Voici l'une des lettres les plus amusantes que nous ayons reçues en marge de notre souscription pour acheter une muselière au professeur Pitkin.

Monsieur,  
Au sujet de l'affaire "PITKIN" de l'université de Columbia, je propose que tous les Canadiens-français et autres sympathisants, nomment tous les chiens qui naîtront dans l'année courante du joli nom de PITKIN. Ce serait un bel hommage à ce distingué professeur...

De plus, je propose que tous les citoyens de Montréal qui possèdent un chien fassent un rassemblement accompagné de leurs chiens et dans une procession proteste contre les élucubrations de leur frère PITKIN des Etats-Unis. Que ces chiens soient muselés s'il le faut et décorés du nom de PITKIN.

Je suis anglais de souche mais je connais trop la mentalité canadienne-française pour ne pas me révolter contre de tels avancés.

Votre dévoué,  
Un professeur d'anglais  
N. B.—Étymologie du mot PITKIN.  
PIT: Tous les chiens peuvent s'appeler PIT. Exprime aussi parfois (TROU.)  
KIN: Exprime: parenté;  
Next of kin: Proche parent.

### La valeur du professeur Pitkin

"Un Canayen" vient de définir la valeur du professeur Pitkin.

"Vous trouverez ci-inclus la somme d'un centin, ce qui représente plus que la valeur totale de l'intelligence et du tact du savant professeur Pitkin".

#### QUATRIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

R. Doré, rue St-Denis  
J.-C. D'Auteuil  
Mme Roméo Rousseau  
Mlle Madeleine Mousseau  
M. R. Mousseau  
M. Gérald Mousseau  
M. Jean Mousseau  
Mlle J. Denis  
Mlle Jeannine Nault  
Mlle J. Laberge  
Mme H. Richard  
Mme P. Gingras  
Mme A. Mercure  
Jacques Mercure  
Laurent Mercure  
Lucille Mercure  
Thérèse Mercure  
Mlle Lebrun  
Mme A. Lemoine  
Mme W. Tremblay  
C. Dufort  
M. Vidricaire  
L. Hamel  
S. Charest  
Mlle Y. Bellehumeur  
Mlle H. Bernard  
Mlle R. St-Jean  
Mlle A. Duhamel  
Mlle M. Bélanger  
Clément Gagnon  
Dame Sophie Laflamme  
Guy St-Pierre  
P. A. Lambert, rue Châteauguay  
A. Vallée  
L. Raymond  
D. Cadieux  
A.-O. Letarte, Québec  
Eugène Rhéaume  
E. Viau  
Paul Labelle  
H.-O. Viau  
P.-E. Bélanger  
R. Ladouceur

I. Guerrier  
J. Deschênes  
D. Viau  
H. Nantel  
R. Ménard  
Edgar Viau  
D.-O. Viau  
A. Dépatie  
P.-E. Champagne rue Chambord  
Lecteur Journalier  
Gérard Tremblay  
Dr Roland Vincent  
Lt.-Col. Elzéar Hurtubise  
M. Walter Herout (Principal de l'Ecole St-Vincent Ferrier)  
M. Donat Sauvé  
M. Jules Jacob  
M. André Trottier  
M. Emile Lamarre  
M. Roger Filiatrault  
M. Alexis Pépin  
M. Oscar O'Brien  
M. Jacques Auger  
M. Charrette d'Ottawa  
M. Albert Descelles  
M. Pierre Delage  
M. Jean Delage  
Dr Arthur Renaud  
Mlle Liliane Dorsonne  
M. André Treich  
M. Hugues Deschamps  
M. Philippe Dugal  
Chev. Sylvio Narizzano, président Chambre Commerce Italienne

Un rat musqué  
E. Vincelli  
René St-Jean, Québec  
L.-J. Trudeau, St-Rémi  
Mme O. Précourt, Beauharnois  
Roger Laurendeau, Valleyfield  
Hervé Jetté  
Un Canayen  
P.-E. Boulanger, rue St-André  
Mme Charest  
M. Leclerc  
Lucien Tremblay, rue St-Dominique  
Marcel  
J.-C. Pilon, rue Dion  
J.-J. N.  
Harry S. Quart, Québec  
Gabriel L. Auger  
Une vraie patriote  
J.-O. Beaudet, rue Air  
Quatre petites écolières, Madeleine, Thérèse, Raymonde et Hélène  
Bienvenu, rue St-Denis  
A. Samson  
Un professeur d'anglais  
Léon Bouliane, rue Leclaire  
Paul Tassé, boulevard Monk  
Guy Godbout  
J. R. de J. 4ème ave Rosemont  
L. de G. Laberge  
Henri Robidoux, rue Ontario est  
Hector Prud'homme, Ontario-est  
L. Lapointe, R. Cyr, R. Lauzon,  
R. Fontaine, E. Tremblay, G. Rochon, O. Beauchesne, J. Pichette,  
L. Brouillard, M. Fortin, A. Latreille,  
F. Bouchard, A. Grimard, R. Benoit, G. Gauthier, de la 4ème année  
C. de l'école St-Pierre  
Fernand Rheault.

#### RETRAITE FERMÉE

Jeudi soir, le 18 mars, s'ouvrira à la Maison du Christ-Roi, Châteauguay Bassin, une retraite fermée pour hommes d'affaires. Organiseurs: M. J. Frenette, 2123 Des Carrières, Calumet 8301; M. Kean, 7215 St-Denis, Calumet 8527; M. I. Paquin, 2611 Leclaire, CL. 2136.

## Chez les étudiants en pharmacie

Le troisième dîner-causerie des étudiants en pharmacie de l'Université de Montréal, a eu lieu hier soir, à 7 h. 30, à l'hôtel Pennsylvania, sous les auspices du comité de régie. M. Jean Flahault, professeur, était le conférencier invité. Il avait intitulé sa causerie: "Souvenirs d'Outre-Mer".

M. Flahault mentionna d'abord les beaux paysages de son pays natal la Flandre, puis de Calais, Gravelines, Dunkerque et Ostendes.

"C'est par la mer, expliqua-t-il, que nous sommes arrivés en Flandre. Nous avons vu un sol très divisé dont toutes les parcelles sont jalousement cultivées. Par une verge carrée n'est laissée en friche, si elle peut fournir des haricots, des carottes, du blé, du tabac, des betteraves ou des chicones. C'est que le pays est fort peuplé; huit cent fois plus que le Canada par unité de surface."

M. Philippe Cantave remercia le conférencier. Étaient assis à la

## A L'EXPOSITION DE PARIS

Les membres de l'Enseignement (anglais, belge, canadien, italien, suisse, etc.) de passage à Paris pendant la première quinzaine d'août 1937 pourront participer aux visites expliquées de Paris et de l'Exposition Internationale, ainsi qu'aux excursions en autocars aux Châteaux de l'Île de France (Versailles, Trianon, Fontainebleau, Saint-Germain, La Malmaison, Chantilly) organisées, pendant cette période, pour les membres de l'Enseignement français.

Séjour à Paris aux meilleures conditions en hôtels de 1er ordre. S'adresser aux: Centres Universitaires, section des voyages de documentation (Prof. Dr G. Eisenmenger, directeur), 34, rue La Fontaine, Paris (XVIe).

table d'honneur: MM. Paul-A. Gagnon, Edmond Vadboncoeur, Flahault, Roland Michon, président des étudiants en pharmacie, Henri Lalonde, Roger Barré et Jules Labarre, professeurs.

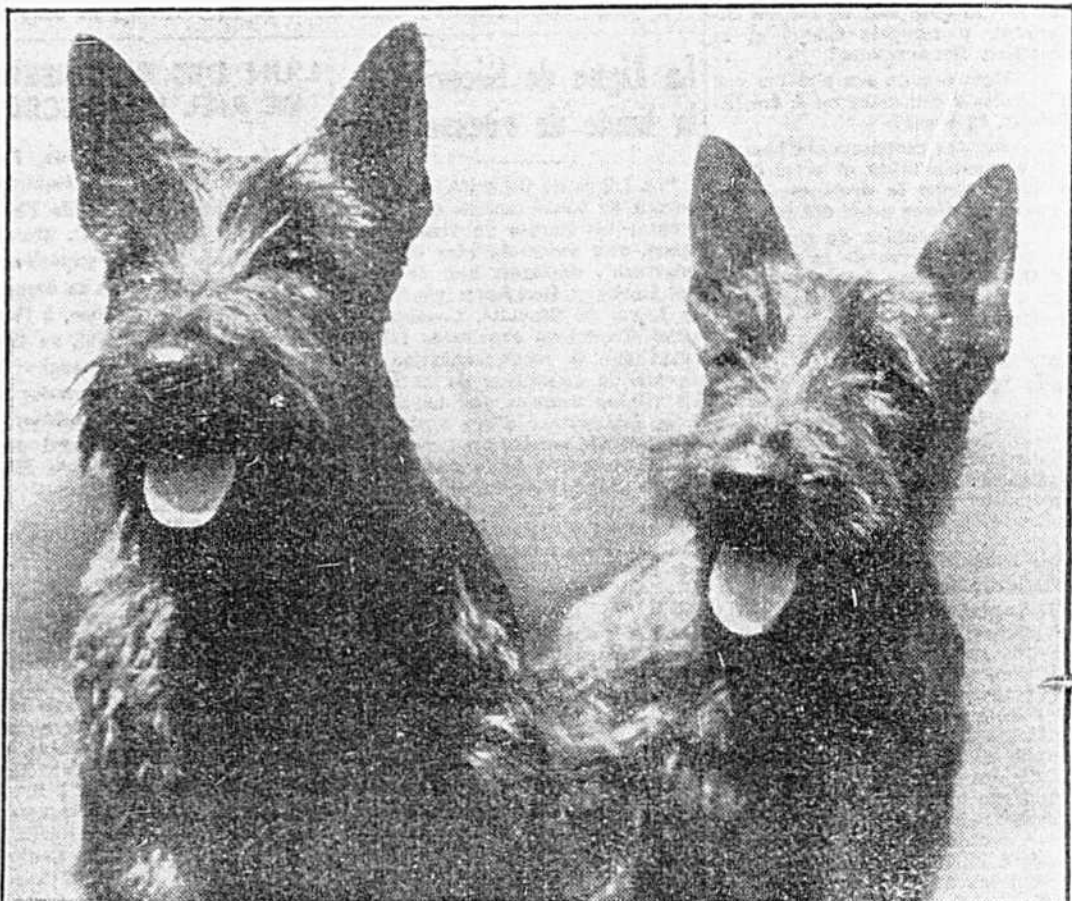
## Comparution des chefs d'union

Devant le juge Maurice Tétrault ont comparu sept individus accusés d'avoir, par des actes d'intimidation, violence et menaces, conspiré pour nuire gravement aux affaires de la Compagnie Hyde Park Clothing Ltd.

Ces actes auraient été commis par les accusés dans le but de forcer les ouvriers de cette compagnie à se joindre à l'Amalgamated Clothing Workers of America.

Morris Spitzer, de Chicago, chef de l'organisation de Montréal, vit fixer son cautionnement à \$10,000. Quatre autres accusés se virent imposer un cautionnement de \$3,000. David Davis et Sam Libenstein, qui dirigent la fabrication des pantalons à l'entreprise, doivent verser un cautionnement de \$1,000. seulement, les faits qui leur sont reprochés étant moins graves.

L'enquête préliminaire est fixée au 23 mars.



"Nous l'apprécions nous aussi"

"Depuis que le Maître se sert de ce bon Coke Lasalle il importe peu dans quelle pièce nous jouons... elles sont toutes chaudes et agréables... juste comme il faut pour tous les membres de la maison."

Le Coke Lasalle vous donne une chaleur abondante, propre et confortable... rapidement quand vous le désirez... plus lentement si vous préférez.

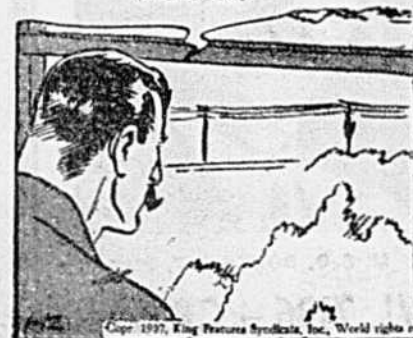
**LASALLE**  
**COKE**

L.M.35P

DE VOTRE FOURNISSEUR OU DIRECTEMENT, MARQUETTE 6221

## L'INSPECTEUR WADE —

SI J'AVAIS UN MIROIR, JE POURRAIS PEUT-ÊTRE ATTIRE L'ATTENTION DE CES OUVRIERS DE LA COMPAGNIE DE TELEPHONE! Mais j'ai cherché par toute la chambre sans en trouver un!



Hé, toi... voilà de la nourriture! Je reviens chercher le plateau dans 15 minutes!



As-tu dit de la NOURRITURE?

Il s'en va... il va me falloir travailler en vitesse... seulement 15 minutes!



Cette cuillère ne fait pas aussi bien qu'un miroir, mais c'est mieux que rien! Et maintenant, s'ils peuvent la voir!



LYMAN ANDERSON

## BRICK BRADFORD —

## — CONQUÉRANT DE L'AIR

June, voici un télégramme des Masterman... Ils veulent que nous allions les visiter à leur ranch du Colorado.



Magnifique!

C'est bon de me retrouver dans mon vieux avion, encore une fois.

Il est malheureux que tu n'aies pas eu de place pour Papa et qu'il doive se rendre par train.



Regarde June, voici des nouvelles villes de colonisation pour le peuple de Temuchin!



2-4 COPYRIGHT 1937 CENTRAL NEWS ASSOCIATION

Où, et vois-tu cette sculpture dans le rocher de la montagne, Brick? C'est ton portrait, et ils ont appelé leur ville "Bradford City!"



# La Tutelle de Georgette

FEUILLETON DE "L'ILLUSTRATION NOUVELLE" Par Arthur DOURLIAC Publication autorisée par la Société des Gens de Lettres

No 31 (Suite)

Ce n'était pas sa première déception maternelle, mais c'était la plus cruelle!... Dans ses heures de tristesse, d'abandon, de découragement, elle avait tant compté sur ce moment béni où, comme le bébé trébuchant, la jeune fille hésitante et troublée, cherche l'appui de la main douce et tendre... cache son front rougissant dans le sein maternel... Loin de redouter cet aveu, il lui semblait qu'en s'ouvrant à l'amour, cette âme un peu close s'ouvrirait à toutes les tendresses. Aimant elle-même, elle comprendrait mieux combien sa mère l'aimait, ce serait l'étincelle au-dessus de cette belle statue dont un autre devrait être le Pygmalion et elle l'appellerait de tous ses vœux... autant que bien des mères le redoutent...

Mais non! pas plus qu'hier ou que demain, elle ne reprenait sa place auprès de son enfant!

Malgré sa myopie et sa légèreté, Bonne Mère fut frappée de la crispation douloureuse de ce visage navré...

— Vous semblez contrariée, ma chère Jane, dit-elle étourdiment; il fallait cependant s'y attendre! Georgette est trop folle, trop séduisante, trop gracieuse pour ne pas être très recherchée; elle-même arrive à l'heure où son petit cœur a bien le droit de parler...

Il ne faut pas être égoïste!...

Madame d'Harnetal eût un pâle sourire.

— Je ne crois pas être égoïste, Bonne Mère, et serait toute disposée à ratifier le choix de ma fille, s'il est bon... seulement c'est à sa mère qu'elle eût dû, ce me semble, se confier d'abord.

Et deux larmes, vaillamment contenues, roulèrent sous ses paupières gonflées...

— N'est-ce que cela? Entre nous, ma chère fille, c'est une susceptibilité un peu déplacée, dans l'étroite intimité où nous vivons. Georgette ne fait aucune différence de vous à moi, et si elle est venue tout naturellement à sa grand-mère, c'est qu'elle est plus à son aise... Vous lui en imposez un peu, à notre mignonne! Vous êtes si raisonnable, si parfaite! trop parfaite pour comprendre les faiblesses du cœur.

— J'ai tendrement aimé mon mari et je l'aime encore, Bonne Mère, dit simplement Jane sans relever autrement l'ironie.

— Sans doute, sans doute, et, entre nous, je l'admire sans l'expliquer, car ce cher Georges n'avait rien pour séduire une imagination de pensionnaire...

— Je ne pourrais souhaiter à ma fille union plus heureuse...

— Oh! vous êtes faits l'un pour l'autre, c'est entendu! mais ce ne sera pas l'idéal de Georgette.

— Je le crains

— Et moi je m'en flatte! c'est bien assez d'un savant dans la famille!

— Bonne mère...

— Ohacun ses préférences! H

m'eût été souverainement désagréable de voir ma petite-fille s'appeler Madame Nanteuil! Je ne m'en cache pas!

— Peut-être pas assez!

— Oh! je ne cherche pas à l'influencer! Au reste, bien adroit qui y réussirait! Elle sait ce qu'elle veut et elle le veut bien!

— Hélas!

— Que voulez-vous, ma chère fille, autre temps, autres mœurs! Jadis on nous mariait; maintenant on se marie. On me présentait le comte d'Harnetal au parloir; naturellement je le trouvais charmant! Jusque-là, sauf mon père et mon frère, je n'avais guère vu d'autres personnages du sexe masculin, que le jardinier du couvent qui était banal et le maître à danser qui était borgne!... et n'en donnait pas moins des distractions à la classe des grandes! D'ailleurs, on ne me demandait pas mon avis, tout étant réglé d'avance entre les deux familles, comme il était d'usage dans la noblesse.

— Pardon, Bonne Mère, il s'agit?

Mais Bonne Mère était lancée et il eût été plus facile d'arrêter un express.

— Vous me direz que, dans la bourgeoisie, les choses ne se passent pas tout à fait de même... Mais aviez-vous beaucoup plus de latitude? En pension très tard, dès votre entrée dans le monde, on vous présentait deux ou trois prétendants, triés sur le volet, et vous ne pouviez guère faire un autre choix que celui de vos parents.

— Quels meilleurs guides pour l'expérience?

— Mon Dieu! le système avait du bon, comme les lisières! mais aujourd'hui marmots et fillettes prétendent marcher seuls, au risque de se casser le nez, et il faut ramener le ciel quand il leur épargne les faux pas.

— Laissons cela, je vous prie, Bonne Mère, et, puisque Georgette vous a prise pour confidente, daignez enfin me dire le nom de celui qui sera... peut-être... mon gendre.

— Nous avons de la chance et nous ne pouvions mieux désirer quant à la personne, au nom, à la position...

— C'est?

— Albert de Sambly.

Madame d'Harnetal eut un mouvement de surprise et de contrariété...

— M. de Sambly! comment c'est lui que croit aimer Georgette?

— Qu'elle aime, rectifia la douairière.

— J'espère bien que non! Il ne lui conviendrait sous aucun rapport: ni par son caractère, ni par sa position dans le monde...

— Les d'Harnetal valent les Sambly!

— De plus, il est inoccupé et mon mari considérât l'oisiveté comme la pire dissolvance, continua Jane sans s'arrêter à cette interruption.

(A suivre)

## NOS DESSINS A RECONSTITUER



## L'encyclopédie quotidienne

1—De quel genre est le mot laque?

2—Quel est le mot français qui désigne un bateau mû par la vapeur et servant à transporter d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'un lac, etc., les wagons d'un train?

3—Qui prononça la phrase célèbre "Le sort en est jeté!"

On trouvera la réponse à ces questions dans notre édition de demain.

Voici la réponse aux questions posées hier.

1—Louis XIV fut surnommé le "Roi-Soleil".

2—On appelle archipel un groupe d'îles.

3—Beethoven était un Allemand.

## FEU MME GELLIZEAU

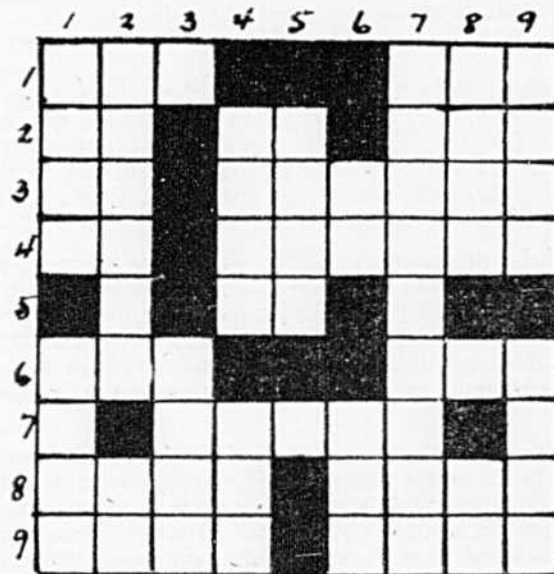
Hier matin, est décédée à l'hôpital Western, Mme O.-F. Gellizau, épouse de l'inspecteur Gellizau du service des Enquêtes au Pacifique Canadien. Outre son époux, la défunte laisse dans le deuil une sœur, Mme Thomas Cottam et une nièce, Mme James Tennant, toutes deux de Windsor, Ont. Le service funéraire aura lieu jeudi après-midi à la chapelle Wray, rue de la Montagne, après quoi l'inhumation se fera au cimetière Mont-Royal.

## ACCUSE DE RECEPTION

Le trésorier du Canadien National accuse réception de la remise de \$3.00. Cette remise a été faite par un montrealais.

## LES MOTS CROISÉS

Voici un autre problème de mots-croisés. La solution paraîtra dans notre édition de demain matin.



SERIE J. No 55

### HORIZONTALEMENT

- 1—Bout, extrémité. — Sorte de cabriolet, d'origine anglaise.
- 2—Préposition. — Exclamation d'admiration, de surprise. — Ornement en forme d'oeuf.
- 3—Du verbe aller. — Se former en pomme en parlant des choux, etc.
- 4—E.P. — Du latin, qui signifie prions.
- 5—Préfixe privatif.
- 6—Beau. — Mot servant à désigner une personne, une chose.
- 7—Cassette morale produite par le désœuvrement.
- 8—Genre de légumineuses, dont les feuilles sont purgatives. — Siège de la conception.
- 9—Illustre famille princière d'Italie. — Traces de l'animal.

### VERTICALEMENT

- 1—Plante de la famille des légumineuses, à graine comestible. — Partie inférieure d'un corps.
- 2—Qui manque d'aptitude, de capacité. — De l'auxiliaire être.

- 3—Qui se fait avec lenteur.
- 4—Cor poussé au sommet de la tête du cerf. Venue au monde.
- 5—Un des plus habiles généraux de Gustave. — Adolphe 1592-1657.
- 6—Pronom personnel. — Affaibli, las.
- 7—Recevoir la communion.
- 8—Témoignage. — Conjugaison de verbe.
- 9—Appareil destiné à maintenir un navire vertical pendant la durée de son lancement à l'eau (pluriel). — Air du visage, prestance.

## M. A. Laurendeau chez les Jeunesses-Patriotes

Jeudi soir, le 18 courant, M. Arthur Laurendeau sera l'invité des Jeunesses-Patriotes, au No 4225, rue Papineau. Le sujet de sa conférence sera: "Une politique canadienne-française". L'entrée est libre. Bienvenue à tous. Les dames sont admises.

## SOLUTION DU PROBLEME D'HIER MATIN



SERIE J. No 54

# Bonjour Madame!

## Quedis-tu? Que dit-on?

### Un de ces tours...

C'est arrivé pendant la nuit. On ne se défie de rien, la nuit, et on a bien tort! Le printemps, ce coquin qui rôdait dans l'air depuis quelques jours, s'est dit tout à coup: "Ma's je suis bien sot d'arriver avant le temps, moi, j'ai encore presque quinze jours, d'après le calendrier... Pourvu que je sois rendu le vingt et un mars, personne n'a rien à dire!"

Et pour embêter les gens, il s'est mis à crever des nuages qui amassaient de la neige depuis le début de décembre dernier. Il a tiré la corde des vents et vlan! il a envoyé tout cela d'un coup sur de la terre.

Pourquoi faire? parce qu'il y a des citoyens qui ne sont jamais contents. Il les a entendu se plaindre de l'état des rues, des flaques d'eau, de l'humidité qui fait tousser, et d'un tas d'autres histoires qui ne les regardaient pas. D'abord, l'état des rues, c'est l'affaire du municipal. Puis l'humidité, ça regarde les gens de Là-Haut.

Oui. Le printemps a fait ça, parce que lui aussi ça l'énerve, les grognards et les petites dames poseuses qui ne veulent pas se mouiller les pieds ni prendre un rhume de cerveau une fois l'an comme tout le monde. Il nous a envoyé la bourrasque, sachant bien que toi, tu n'en aurais aucun chagrin et que surtout le chômeur, ça lui ferait au moins une belle joie pour la saison.

Au fond, ce n'est pas si malin: eh quoi! la-dame-au-bungalow, ça ne l'a guère dérangée, elle voyage en auto, et pour ce qui est de la panne de son moteur et de l'enlèvement, c'est son chauffeur qui a tout déblayé, tout arrangé. Seulement, quand elle a traversé le petit remblai de neige pour monter chez la chère amie, elle a bien été obligée de lever la jambe! devant tout le monde.

C'est ce qui l'a humiliée... Avec ça, qu'en enjambant trois pieds de neige, elle ne pouvait pas faire autrement que de mouiller ses jupons. (Et ces choses-là ça chiffonne une personne de qualité). Tu verras qu'elle en parlera jusqu'au premier mai!

Mais à quelque chose, malheur est bon. La petite dame s'est impatientée, mais la dactylo, ce fut son jour de congé. Jamais on eut tant de téléphone annonçant au bureau que Madeleine, Suzanne, Yvette, Ida, Louise, Jacqueline, Paulette étaient retenues à la maison par la grippe... Ha! la grippe... Vas-y voir! Elles étaient toutes dans la montagne, rigolant, sautant, glissant comme la jolie petite chèvre blanche de monsieur Séguin. Une journée entière de ski, une folle journée d'un plaisir inouï! Jamais les dactylos ne se sont mieux portées!

Toutes, elles en ont profité de ce que le printemps faisait la leçon aux douarières grincheuses, aux petites dames en papier de soie, et aux messieurs qui craignent pour le pli de leur pantalon... Jamais on n'a tant vu rouler par terre de gens sobres. A tel point, qu'à deux pieds, on ne pouvait pas distinguer un clochard de ce brave monsieur riche qui ne boit que chez lui...

*Jovette.*

## BLONDINETTE —

Maman a trouvé beaucoup d'argent aujourd'hui... elle est bien riche!

C'est très bien... où l'a-t-elle trouvée?

Sous les coussins des fauteuils.

C'est mon argent!... C'est de la monnaie qui est tombée de mes poches!

C'est ce que maman m'a dit que tu dirais...

... alors, elle est vite sortie pour aller s'acheter un nouveau chapeau.

## Mondanités

### Déplacements

M. et Mme Jacques-E. Laurin et Mlle Françoise Laurin se sont embarqués, à bord de l'"Empress of Australia", pour une croisière à la Havane et à Nassau.

Mlle Elaine Casgrain est revenue de Nassau et Long Island, où elle a passé cinq semaines.

Mme Hubert Pothier et ses deux fils sont retournés à Ottawa, après avoir passé quelque temps en ville les invités de Mme E. Labrecque.

### Prochain mariage

Le mariage de Mlle Bérengère Mauffette, fille du docteur et de Mme L. O. Mauffette avec M. Lucien Thériault, fils de M. Edouard Thériault, décédé, et de Mme A. L. Thériault, sera célébré dans l'intimité, lundi, le 29 mars, en l'église Ste-Cunégonde, à Montréal. Pas de faire-part.

## Recettes

### Recette pour gigot d'agneau ou épaule d'agneau roulée

Choisissez un gigot d'agneau ou une épaule d'agneau roulée d'une bonne grosseur pour la famille. Préparez pour le four en essuyant avec un linge humide et en frottant la surface avec du sel et du poivre. Mettez la viande dans une rôtissoire et placez dans un four chaud (500°F.) pendant trente minutes puis abaissez la chaleur à 300°F. et faites cuire lentement jusqu'à cuisson parfaite. La cuisson généralement de 30 à 35 minutes par livre.

## POUR RIRE

### CHEZ LE MEDECIN

— Aspasie se croit malade. Le docteur l'examine, tâte le poulx.

— Ce n'est rien, dit-il, vous n'avez besoin que du repos.

Mais docteur, regardez donc ma langue!

— Votre langue aussi.

### LES MOTS D'ENFANTS

Ce papa a emmené sa petite fille chez un marchand de jouets.

Comme elle ne sait quelle poupée prendre, son père tâche de l'aider à faire son choix.

Après un moment d'hésitation, la petite fille sourit et répond:

— Je voudrais une avec un jouet.

### FANTAISIES MEDICALES

Du docteur Gatti, cette définition humoristique qui fait penser aux mots de l'abbé Galiani: "Quand on est malade, c'est une dispute entre le malade et la maladie; on appelle un médecin qui vient, les yeux bandés, un bâton à la main, pour terminer la querelle. S'il frappe sur la maladie, il guérit le ma-

## SATIN ET LAINE MINCE



Un ensemble chic pour les sorties mondaines de la journée; il s'agit d'un deux pièces de laine souple et mince comme un crêpe et garni de satin. A remarquer le col tuxedo et la rose blanche sur noir. Chapeau canotier.

## NOS MEILLEURS VOEUX

A M. René Beauchamp, de la rue Ethel, à Verdun, qui célèbre aujourd'hui, son anniversaire de naissance, de la part de son père, sa mère, ses frères et soeurs.

A M. Alexandre Roch, de la rue Lontel, à l'occasion de son anniversaire de naissance, de la part de sa famille.

A Mme Raoul Cornélius, de la rue Bréboeuf, qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance de la part de son époux et de son fils, Fernand.

A M. Lionel Lachance qui célèbre aujourd'hui son 24ème anniversaire de naissance, de la part de ses amis.

A M. Armand Monières de la rue Bonbonnière, qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance, de la part de ses enfants.

A Mlle Rachelle Carrier, qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance, de la part de son ami, Roméo Légar, de la rue Ontario est.

lade; s'il frappe sur le malade, il le tue".

## HOROSCOPE DU JOUR

JEUDI, 18 MARS 1937

Un jour plein de nuages. Tout devra être fait avec grande attention. Le scandale s'emparera de certaines réputations. Il faudra combattre avec force. Les affaires d'amour devront être encouragées sinon elles ne dureront pas. Le jugement devrait être bon. Les accidents dans l'air et sur l'eau seront tragiques. Les conversations les plus sévères seront nécessaires pour guider les affaires des nations.

Voici pour chaque personne, et selon son mois de naissance, l'horoscope détaillé de la journée:

**JANVIER** — Des erreurs se feront dans la correspondance, dans les papiers concernant la loi etc. Prenez garde à vos servantes.

**FEVRIER** — Vos projets devront attendre jusqu'à ce que les restrictions financières soient combattues. Il y a un changement dans la température ce soir.

**MARS** — Votre maison est noircie par le soupçon. Votre partenaire n'a pas les mêmes idées que vous.

**AVRIL** — Vous êtes confus et plein d'ennuis. C'est ainsi que les erreurs se font facilement.

**MAI** — Vous êtes entre la sympathie et votre porte-feuille; ne vous faites pas jouer par votre bonne volonté.

**JUIN** — Vous êtes anxieux de voir les résultats d'une transaction avec votre partenaire.

**JUILLET** — Tous les secrets que vous avez confiés sont maintenant dévoilés.

**AOUT** — Un ami augmente votre confusion financière. Ne faites rien de caché.

**SEPTEMBRE** — La faillite avec votre partenaire atteint votre réputation.

**OCTOBRE** — Des développements légaux lointains diminueront votre travail.

**NOVEMBRE** — Vous ne faites aucun effort concernant l'amour et l'amitié. Rien ne semble en valoir la peine.

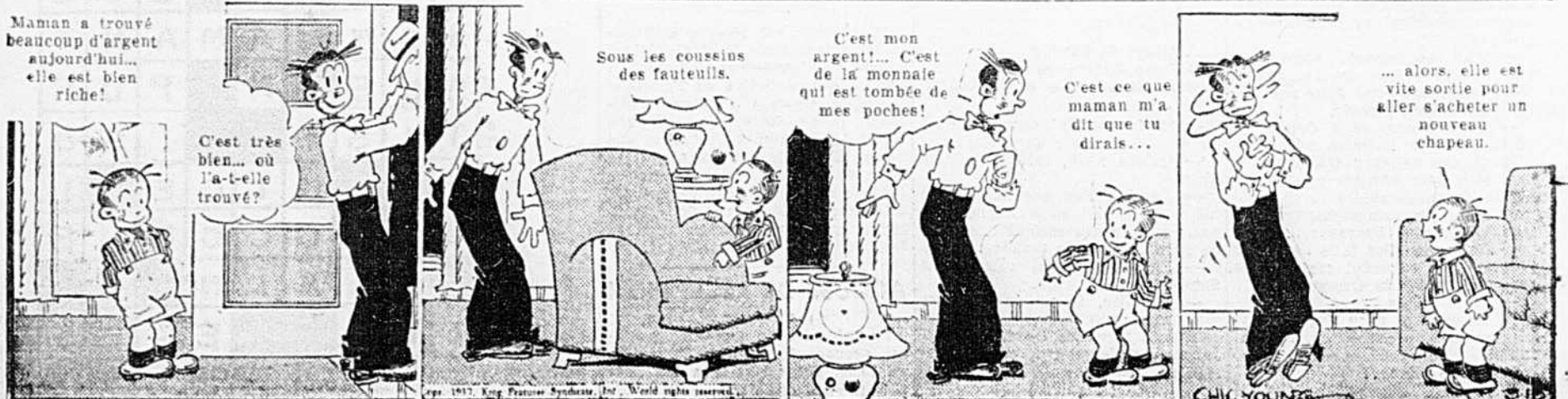
**DECEMBRE** — Votre partenaire vous aide à songer à l'obscurité et à la solitude... C'est une personne très gai! Des bonnes nouvelles ce soir.

## Bonne Fête

— A Monique Lapointe qui célèbre aujourd'hui son 3e anniversaire de naissance, de la part de ses parents et de ses petites soeurs.

— A Marcel Séguin qui célèbre hier son 4e anniversaire de naissance, de la part de son père et sa mère, ses petits frères et petites soeurs.

## — Femme intelligente!



## Une question par jour

Robert Prevost  
Courrier historique



## Dorothea Palmer est acquittée

EASTVIEW, Ontario, 17. — M. le magistrat Lester Clayton a acquitté aujourd'hui Mlle Dorothea Palmer, "social worker" d'Ottawa, accusée d'avoir disséminé en cette ville des renseignements touchant la limitation des naissances et les pratiques anticonceptionnelles.

M. Clayton a rejeté l'accusation portée en vertu de l'article 207C du Code criminel à l'issue d'un procès sans précédent dans les annales judiciaires canadiennes; il a admis la prétention de la défense, à savoir que l'accusée "a prouvé qu'elle servait l'intérêt public par l'activité qu'on allègue contre elle et qu'elle n'a pas dépassé la mesure de ce qu'exigeait l'intérêt public", selon les termes du Code criminel.

Le procureur de la Couronne, Me Raoul Mercier, a déclaré qu'il consulterait le département du procureur général pour savoir s'il doit porter la cause en appel.

## SOIRÉE DE BINGO

Aujourd'hui, à 8 hres, soirée de BINGO chez les pères Trinitaires, 1935 St-Antoine, pour l'oeuvre de leur Noviciat naissant.

Il y aura de nombreux et magnifiques cadeaux. Le public y est cordialement invité.

Le personnel de la maison tient à remercier sincèrement tous ceux qui, soit par leurs charitables aumônes, ou soit par leur bienveillant concours, ont contribué au soutien de l'oeuvre.

## L'ART CULINAIRE

Ce soir, jeudi, le 18 mars, sera donnée, à l'Ecole Ménagère Municipale de Verdun, une démonstration gratuite d'art culinaire. Il y aura, comme à toutes les démonstrations, distribution gratuite de livres de recettes et d'échantillons. Nous adressons une invitation cordiale à tout le public féminin pour jeudi soir le 18 mars prochain à 7 h. 30.

mes-nous à Montréal! Là nous serons les maîtres. Quand nous y serons établis, personne ne nous empêchera de tirer le canon." Le tout en l'honneur du "maître de la chaîne" fut fort mal vu à Québec.

Piqué au vif, M. de Montmagny fit enquête sur l'accueil fait à Gorry et sur le festin donné en son honneur. Plusieurs des colons durent comparaître devant lui. Mais si le gouverneur eut quelques doutes sur les bonnes intentions de M. de Maisonneuve, l'information juridique eut tôt fait de les ébranler.

Tel fut l'incident du 25 janvier 1642.

N. de la R.—Il s'est glissé une erreur dans la typographie du courrier d'hier. La nomenclature des gouverneurs-généraux du Canada n'était pas complète: le numéro 46 a été omis. Le voici: 46—Gilbert John Murray-Kynynmond Elliot, Comte de Minto, 1898-1904.

Robert PREVOST.

Oui, nous vivrons, et nous chanterons les louanges du Christ et de la patrie dans le doux parler de France, aussi longtemps que nos écoles et nos collèges classiques donneront à l'Eglise et à l'Etat des hommes dignes de ce nom. — Mgr A. Langevin.

## AUX EDITIONS A.C.F.



M. BERNARD VALIQUETTE récemment promu directeur littéraire des "EDITIONS A.C.F." et assistant-gérant de la Librairie d'Action canadienne-française, Ltée. Un "Comité littéraire", formé de trois écrivains distingués, a bien voulu assurer à M. Valiquette sa collaboration pour l'orientation de cette importante maison d'éditions canadienne-française.

## GIRAPHOLOGIE

Cette rubrique est ouverte à tous. gratuitement. Il suffit d'envoyer un fragment de son écriture à SABINE SABIN, L'Illustration Nouvelle, Case Postale 1480, Montréal.

BERCEUSE BLONDE? — Oh!... on dirait des cris de joie, des élan, des coups d'ailes. C'est plaisant à regarder votre écriture, ma petite. Et dire que c'est votre âme qui est faite comme ça. Elle doit plaire votre âme... Ou bien on ne la comprend pas assez. Mais oui, je vois que vous vous faites chagrin de ce que l'on vous critique parfois pour des tas de mots ou de gestes... Allez! vous êtes supérieure à ces gens. Voilà tout. Et on ne vous le pardonnera pas si facilement que ça... Qu'importe, c'est une consolation de se sentir en joie, aimante, généreuse, prête au sacrifice, prête au rire, à la fête, et prête aussi à se taire pour ne pas blesser les souffrants qui ont moins reçu que vous...

SUZANNE JACKSON. — Petite Suzanne timide qui voudrait savoir comment son cœur est fait, et tout ce que dit son âme en dedans et qui essaie de se dissimuler pour que je n'y voie rien. Mais pourquoi dissimuler un cœur ardent qui aime avec frénésie, avec jalousie, avec transports? s'agit d'améliorer un peu tout ça, et quoi de plus beau! Vous travaillez bien... mais il arrive que vous soyez distraite par tout autre chose... Suzanne est très maternelle. Elle est heureuse quand elle peut secourir, faire sourire des gens tristes, leur apporter une joie inattendue. Je ne suis pas en peine, celui qui l'aura sera bien gardé...

NOELLA. — Noella babille gentiment, mais ne dit pas tout ce qu'elle pense! Loin de là! On ne la croirait pas capable de garder un secret, mais c'est là que l'on se trompe. Son cœur est bien caché et ne se voit que ceux qui ont su gagner sa confiance en plein. Elle ne manque pourtant pas de courage et même d'audace, elle est énergique, elle est comment dirais-je? Non pas ambitieuse, pourtant, mais son idéal est quelque chose qu'elle ne perd pas de vue. Tout converge vers lui.

CLAIRETTE. — C'est la plus sensible et la plus délicate. On ne se fait pas idée comme il est facile de la blesser, mais elle n'en dira rien tout d'abord. Pas de rancune, précisément, mais un souvenir douloureux dont elle ne pourra pas se défaire comme elle le voudrait. Elle est active et intéressée peut-être davantage aux choses de l'esprit qu'aux travaux manuels. Seulement elle a cette qualité qui vaut bien toutes les autres: elle s'adapte à tout avec le sourire. L'âme si elle doit sacrifier et ses aises et ses goûts.

SABINE SABIN.

## L'information littéraire

### Poste important confié à M. Albert Lévesque

M. Albert Lévesque l'éditeur bien connu de la Métropole, vient d'être appelé au Ministère des Affaires Municipales, du Commerce et de l'Industrie, à titre de Directeur technique des Services du ministère de secrétaire du département.

M. Lévesque est, croyons-nous, le premier licencié de l'Ecole des Sciences sociales, économiques et politiques, dont M. Edouard Montpetit est le distingué fondateur-directeur—à entrer dans le fonctionnaire provincial. (On sait que l'honorable M. J.-François Leduc, ministre de la Voirie est lui-même licencié de cette Ecole et, nous assure-t-on de la même promotion que M. Lévesque).

M. Lévesque est fils d'agriculteur. Il est né à la Rivière-Ouelle, a fait ses études classiques au Collège de Ste-Anne de la Pocatière d'où il est sorti Bachelier des Arts. Il poursuivait ses études à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal et à l'Ecole des Sciences Sociales Economiques et Politiques de la même Université. M. Lévesque se dirigea vers les affaires au lieu d'embrasser une carrière professionnelle.

Il débuta comme chef du service de publicité de la Société des Artisans canadiens-français. Après un stage de deux années au service de cette société d'assurance mutuelle, il devint président-fondateur de la Librairie d'Action française Ltée, fonction qu'il remplit depuis onze ans.

Au début de sa carrière commerciale, M. Lévesque s'attacha à développer d'importants services d'importation de livres français, tout en publiant une revue mensuelle bien connue: L'Action Canadienne-française. Mais bientôt pour répondre aux sollicitations, des auteurs canadiens, M. Lévesque décida, en 1929, d'orienter ses efforts exclusifs vers l'industrie du livre canadien.

La firme d'Édition Albert Lévesque a marqué sans cesse depuis 6 ans des étapes vers le succès. M. Lévesque a réussi à grouper sous les auspices de sa maison plus de 125 écrivains canadiens. Il a ainsi lancé sur le marché, à travers le pays et jusqu'en terre européenne, plus de 200 nouveaux ouvrages canadiens dont une bonne partie spécialement destinée à notre jeunesse étudiante.

M. Lévesque a non seulement créé la première petite industrie nationale du genre au Canada français, mais il est lui-même un écrivain distingué. Depuis dix ans, il rédige l'Almanach, de la langue française, annuaire important qui traite de tous les problèmes d'actualité sociale, économique et politique, littéraire et scolaire, au Canada français. En 1933, M. Lévesque a publié un ouvrage intitulé: "La Nation canadienne-française" (Son existence, ses droits et ses devoirs). M. Lévesque exprime ses convictions nationales. Il est de ceux qui croient à l'unité politique du Canada par la dualité nationale, dans le respect des droits et des ambitions légitimes des deux grands peuples qui habitent notre pays.

M. Lévesque a poursuivi une enquête personnelle à propos de l'assurance-vie dans notre province, des petites industries canadiennes-françaises et du rôle important que joue la femme canadienne-française dans la vie de notre peuple.

A sa formation théorique, M. Lévesque joint une compétence acquise dans le développement de la petite industrie qu'il a fondée.

### AU "XXÈME SIÈCLE"

L'association XXème Siècle a fêté le deuxième anniversaire de sa fondation par une soirée très réussie, qui s'est déroulée au Club Canadien sous la présidence du colonel A. Hurtubise, Gouverneur de la Société des Oliviers. Après plusieurs discours, M. Roger Filiault, accompagné par cet artiste admirable qu'est M. O'Brien a chanté à ravir et fait le commentaire de plusieurs mélodies de Mozart, de Gounod, etc. Il a été très applaudi.

La soirée s'est terminée en apothéose avec Mlle Marthe Nadeau qui a récréé avec une fine émotion et une intelligente compréhension des poèmes de Gerald et de Raymond Geny.

### JEAN GILLET

L'éminent critique, le R. P. M. A. Lamarche, O.P., analysant le dernier volume de vers *Brèves et Blondes*, de notre jeune et charmant poète, Jean Gillet, écrivait justement:

"L'auteur tient beaucoup à s'ins-tituer, à posséder les filiations poétiques, les différences d'école, tandis qu'un langage sobre et dé-pouillé lui permet de dire exacte-ment ce qu'il pense. Et pas le moindre soupçon de se mettre en ve-dette à la place du personnage évoqué. On a l'impression qu'il "saura orienter sa carrière en ac-cord avec ses virtualités intimes. Son dernier volume en fournit la "preuve."

"... son lyrisme, au lieu de s'es-sayer aux grandes évocations à "thème unique épuisera la gamme "des impressions si diverses cau-sées par l'amour. Prodigalité de "jeune et en même temps sage pré-caution de psychologue qui étu-die ses moyens, et cherche à "mieux se connaître pour mieux se "livrer."

Nous sommes particulièrement heureux d'offrir à nos lecteurs le nouveau poème inédit de Jean Gillet, "Fruvolités", que voici, dont nous avons la primeur:

Mon cœur est tout comme un pantin  
Dont des mains un peu trop pressées  
Auront rompu les cordes fées  
Qui l'animaient de gestes vains.

Il a fait maintes cabrioles,  
Puis un jour on s'en est lassé.  
Ils sont faciles à briser  
Les coeurs chands et les têtes folles.

C'est le sort de bien des jouets,  
De bien des coeurs, de bien des âmes  
De ne vivre que d'une flamme  
De s'éteindre sans un regret.

### L'HUMOUR

Voici l'histoire que raconte Mme Juliette Saint-Mans Gauvreau, qui pour avoir écrit *Lèvres Mentueuses*, n'en sait pas moins pratiquer l'humour:

"Le banquier Moloch fait faillite.  
... A peine la nouvelle est-elle pu-bliée par les journaux, que Mme Duval, amie intime de Mme Mo-loch, se précipite chez celle-ci:  
— Ma pauvre amie!... Je viens d'apprendre l'affreuse nouvelle... Dans quel état vous devez être!  
— Oh! — répliqua Mme Mo-loch — Je pense surtout à mon mari... Je suis si triste à l'idée que je vais tellement lui man-quer!"

### L'AMOUR

Un ancien amour qui se renoue est comme un ancien plat réchauffé. Il garde un léger goût de rassis...

### LE BONHEUR

Et puis voici votre provision quotidienne de bonheur:

"Le bonheur ne consiste pas à "posséder beaucoup, mais à se con-tenter de peu." — (Comtesse de Blessington).

### LES QUATRE

## L'ILLUSTRATION NOUVELLE

### Tarif d'abonnement [Edition quotidienne]

| MONTREAL ET BANLIEUE |        |
|----------------------|--------|
| 12 mois              | \$5.00 |
| 6 "                  | 3.50   |
| 3 "                  | 1.75   |
| 1 "                  | .75    |
| PROVINCE             |        |
| 12 mois              | \$5.00 |
| 6 "                  | 2.75   |
| 3 "                  | 1.50   |
| 1 "                  | .50    |

TELEPHONE: FAIKIRK 1171\*  
CASE POSTALE 1480

1124 EST, RUE MARIE-ANNE  
Payable d'avance par mandat postal, en chèque ou par mandat postal. Les ventes dans tous les dépôts et dans tous les grands centres de la province.

GRANDE VENTE  
Claviraphes Underwood  
Remington — Royal  
Portatils toutes marques  
CALCULATEURS DUPLICATEURS  
Ouvert le samedi après-midi  
N. MARTINEAU & FILS  
1019, rue Bleury, Montréal, M.A.R. 2543

## POUR TOUTS GENRES DE CIRCULAIRES ou IMPRESSIONS

Téléphonez FAIKIRK 1171\*

### SPECIALITES

Circulaires — Programmes  
Pancartes — Pamphlets  
Enveloppes — Buvards  
En-tête de lettres, etc., etc.

### VIGNETTES

Un service complet de vi-gnettes, pour toutes lignes de commerce, est à votre disposition sans autres frais

## L'ILLUSTRATION NOUVELLE

# SPECTACLES et CONCERTS

## L'HORAIRE DES SPECTACLES

**HIS MAJESTY'S** — "Wings of the Morning" à 1 h. 15; 4 h. 06; 6 h. 56; 9 h. 40. Dimanche à 6 h. 53 et 9 h. 42.

**CAPITOL** — "Sinner Take All" à 12 h. 03; 2 h. 53; 5 h. 43; 8 h. 33; "Last of Mrs. Cheney" à 10 h. 20; 1 h. 10; 4 h. 00; 6 h. 50; 9 h. 40.

**PALACE** — "They Wanted to Marry" à 10 h. 00; 12 h. 47; 3 h. 34; 6 h. 11; 9 h. 08; "Green Light" à 11 h. 05; 1 h. 52; 4 h. 39; 7 h. 26 et 10 h. 13.

**PRINCESS** — "She's Dangerous" à 10 h. 06; 12 h. 49; 3 h. 33; 6 h. 16; 9 h. 00; "Love Is News" à 11 h. 25; 2 h. 09; 4 h. 52; 7 h. 36; 10 h. 19.

**ST-DENIS** — "La Brigade en Jupon" à 11 h. 40; 2 h. 45; 5 h. 40; 8 h. 40; "Paris" à 1 h. 00; 3 h. 55; 6 h. 55; 10 h. 00.

**CINEMA DE PARIS** — "Hélène" à 12 h. 00; 2 h. 15; 4 h. 40; 7 h. 00; 9 h. 20.

## Ruby Mercer au Concert Symphonique de demain

M. Wilfrid Pelletier, directeur musical des Concerts Symphoniques, présentera demain soir à l'Auditorium du Plateau, quatre solistes réputés. Ce sont de jeunes chanteurs américains spécialisés dans l'opéra, mais qui font aussi de l'opéra, de la radio et du concert. Bien que leurs noms nous soient peu connus, leur carrière est déjà intéressante.

Ainsi la soprano qui se joindra aux Disciples de Massenet dans le 4e mouvement de la Neuvième Symphonie, Mlle Ruby Mercer, est une protégée de Marcella Lembrich, et étudia à l'Ecole de Musique Juliard. Elle a chanté dans plusieurs opéras, "Le Barbier de Séville", "Le Mariage de Figaro", "Les Contes d'Hoffman", etc. Son début à New-York, à un récital donné au Town Hall, le 8 avril 1935, fut un succès triomphal. Elle chanta ensuite au Metropolitan le rôle de Nedda dans "Pavane". Le printemps dernier, elle a chanté le rôle de soprano dans la Neuvième Symphonie de Beethoven avec la New-York Oratorio Society, sous la direction d'Albert Scissel, directeur musical de cette société.

Les autres solistes seront Mlle Lillian Knowles, contralto, MM. Robert-Allen Gels, basse, et Hardisty Johnson, ténor.

## Le célèbre ténor John McCormack se retire

BUFFALO, N.-Y., 17. — Le célèbre ténor irlandais, John McCormack, vient de donner un de ses derniers récitals. C'est ce qu'a annoncé, hier, le pianiste Edwin Schneider, le fidèle accompagnateur de McCormack. Celui-ci avait en effet manifesté le désir de terminer sa carrière de chanteur à la veille de la Saint-Patrick.

McCormack a 52 ans. Depuis ses débuts aux Etats-Unis, il y a 28 ans, il a toujours été très populaire auprès du public.



WALTER CONNOLLY, brillant acteur de l'écran et de la scène, que l'on pourra voir à partir de demain, au Capitol, dans "Nancy Steele Is Missing" mettant aussi en vedette Victor McLaglen et Peter Lorre.

## "Notre Maître, l'Amour"

Nous avions la joie de retrouver, mardi soir, au Monument National, l'excellente troupe Barry-Duquesne, dans une comédie en 5 actes de Henry Deyglun, "Notre Maître, l'Amour". Sauf pour l'assistance, (elle était nombreuse), l'on se serait cru au Stella, il y a quelques années, alors que cette troupe, que nous ne revoyons pas assez souvent malheureusement, faisait nos délices.

Encore une fois, la troupe Barry-Duquesne a fait nos délices mardi soir dans "Notre Maître, l'Amour", une comédie des plus spirituelles et amusantes due à la plume de l'excellent auteur-acteur Henry Deyglun. L'intrigue est basée sur l'étrange d'esprit de nos gens de campagne il y a quelques années. Mais ne craignez rien, Deyglun ne "tombe" pas sur ces braves gens. Il traite son sujet avec finesse et avec un sens de la comédie délicieux. La popularité de "Notre Maître, l'Amour" sur la scène, devrait surpasser facilement celle qu'elle a connue à la radio.

Que dire de l'interprétation, quand les interprètes sont des artistes de la trempe des Fred Barry, des Henri Duquesne, Emile Durand, Gaston Dauriac, Henry Deyglun et de Mesdames Jeanne Demons, Bella Ouellette, Mimi d'Estée et Marthe Thiéry. Chacun tient son rôle avec le talent et la sincérité que possèdent si à fond la troupe Barry-Duquesne. — M. T.

## "Slums of Paris" au théâtre Loew's demain

Commençant demain, pour une semaine, la direction du théâtre Loew's présentera sur sa scène, une grande revue, intitulée "Slums of Paris", et arrivant à Montréal directement de Montmartre. "Slums of Paris" met en vedette l'exotique danseuse Renée Villon, la "Vénus Blonde de Paris", qui vient de terminer un engagement aux Folies Bergères, entourée de Sid Marion, comédien bien connu de comédies musicales; Magda et Billi Labranch & Co. Ltd., idoles de la danse apache, dans leur fameuse "Danse des Couteaux"; Olive Sibley, chanteuse des Folies Bergères; Monroe et Grant, deux comédiens hors pair, etc., etc.

En plus de cette revue exceptionnelle, le Loew's présentera encore, sur son écran, à ses clients, deux grands films d'Hollywood. Le premier "Black Legion", avec Humphrey Bogart, Erin O'Brien Moore, Dick Foran et Ann Sheridan, est dit-on l'un des plus sensationnels films de l'année.

Comme attraction supplémentaire à son programme cinématographique, le Loew's mettra à l'affiche la semaine prochaine, à partir de demain, "Find the Witness", une intéressante histoire policière, mettant en vedette Charles Quigley, Rosalind Keith, Henry Morrison et Rha La Roy.

## Deanna Durbin colonelle

HOLLYWOOD, 17. — Deanna Durbin, la jeune chanteuse de l'écran, vient d'être nommée colonelle honoraire de la Légion canadienne. Cet honneur, rarement décerné, a déjà été conféré à Toronto à une autre actrice, Mary Pickford. Deanna Durbin est née à Winnipeg en 1923.

## COMMENÇANT VENDREDI SUR LA SCÈNE

**\* SLUMS OF PARIS \***  
16 MADEMOISELLES 16  
40 ARTISTS 40  
"BLACK LEGION"  
HUMPHREY BOGART  
DICK FORAN - ANN SHERIDAN  
"FIND THE WITNESS" with  
ROSALIND KEITH - CHARLES QUIGLEY  
Dernière fois aujourd'hui - Sur la scène  
"PARADISE RESTAURANT REVUE"  
SUR L'ECRAN  
DOCTOR'S DIARY et MAMA STEPS OUT

Tél. CRescent 6730-5600.  
**LIONEL LEBEL AUTOMOBILE LIMITEE**  
DODGE et DE SOTO  
L. Lebel, 5111, Ave. Durocher  
Dir.-Gérant: Colin Laurier  
OUTREMONT

**ST-DENIS PRESENTE**  
**HARRY BAUR dans "PARIS"**  
avec RENEE ST-CYR, aussi  
Paulette Dubost - Suzanne Dehelly dans  
"LA BRIGADE EN JUPONS"

**HIS MAJESTY'S 7<sup>e</sup> SEMAINE**  
sensational  
**"Wings of the Morning"**  
avec ANNABELLA et HENRY FONDA  
Tous les jours, de midi à 1 h. p.m. 25c

**CAPITOL Maintenant**  
William Powell et Joan Crawford dans  
"THE LAST OF MRS. CHEYNEY"  
Attraction supplémentaire  
"SINNER TAKE ALL"  
Tous les jours de 10 a.m. à 1 p.m. 25c.

**PALACE Maintenant**  
Errol Flynn et Anita Louise dans  
"GREEN LIGHT"  
Attraction supplémentaire  
"THEY WANTED TO MARRY"  
Tous les jours de 10 a.m. à 1 p.m. 25c.

**PRINCESS Maintenant**  
Tyronne Power et Loretta Young dans  
"LOVE IS NEWS"  
Attraction supplémentaire  
"SHE'S DANGEROUS"  
Tous les jours de 10 a.m. à 1 p.m. 25c.

**ELECTRA**  
JUSQU'A VENDREDI  
"LA TENTATION"  
Avec Marie Bell - Henri Rollan, aussi  
"L'Ecole des Journalistes"  
avec Armand Bernard - Colette Darfeuil

**IMPERIAL**  
Dernier jour aujourd'hui  
Gary Cooper et Jean Arthur dans  
"THE PLAINSMAN"  
Autre grand film - "3 Smart Girls"  
3 jours, commençant demain  
William POWELL et Myrna LOY dans  
**"After The Thin Man"**  
AUTRE GRAND FILM  
Merle Oberon et Brian Aherne dans  
**"BELOVED ENEMY"**  
CE SOIR A 9 HEURES  
**SOIREE D'ENCAN**  
DEMAIN SOIR A 8 H. 45  
**"RADIO SINGING PARTY"**

H. MARIN, gérant ELZEAR RIOUX, ass.-gérant

## NINON GRILL

3 représentations différentes tous les soirs avec les trois soeurs Clark et Mlle Carmen

### CE SOIR: Soirée du Bon Vieux Temps

LE POPULAIRE GUY ROBERT, M. C.  
BIERE - VIN - DANSE  
EXCELLENTE CUISINE ITALIENNE  
Le meilleur repas en ville  
Service rapide et courtois par de gentilles demoiselles  
1244, Blvd St-Laurent Rés. PLateau 0946

## RADIO PROGRAMME

### Deux mots de critique

C'est toujours avec un réel plaisir que l'on écoute M. Léo-Pol Morin, soit qu'il fasse revivre d'une main prestigieuse, au piano, quelques unes des plus belles oeuvres des grands compositeurs, soit qu'il fasse avec une fine et pénétrante compréhension des commentaires que l'on pourrait appeler psycho-philosophiques de la musique qu'il vient de jouer.

C'est ainsi qu'hier soir ce double plaisir s'est renouvelé une fois de plus avec la causerie que M. Léo-Pol Morin a fait sur le thème attachant "Musique, plaisir des sons" qu'il a fait suivre de l'interprétation d'"Intimité" de Chopin et du "Rêve" de Liszt, auxquels il a su infuser un degré intense d'humanité.

Contrairement à ce qui se produit pour certains artistes, la sensibilité expressive de M. Léo-Pol Morin ne perd absolument rien de son pouvoir communicatif à la radio.

On contraire!... On dirait qu'elle s'affine encore plus, qu'elle s'ac-

centue et devient plus intense par l'effet du micro.

### — LE CRITIQUE MASQUE.

Les meilleurs radios, chez Lindsay, 1112 ouest, rue Ste-Catherine.

### JEUDI, LE 18 MARS

#### CKAC

**Matinée**  
7.15—Mélodies rythmiques.  
7.30—Pot-pourri matinal.  
8.00—Sérénades matinales.  
8.15—Nouvelles.  
8.30—Bonjour voisins.  
8.35—Chansons françaises.  
9.00—"Greenfield Village Chapel".  
9.15—"As you like it".  
10.00—Programme commercial.  
9.30—Banjour Madame.  
10.15—L'homme aux questions.  
10.30—Programme commercial.  
10.45—Programme commercial.  
11.00—Chansons françaises.  
11.15—Musique de concert.  
11.30—Programme commercial.  
11.45—Boîte à surprises.

**Après-midi**  
12.15—Programme commercial.  
12.30—Le commentateur.  
12.45—Chansons.  
1.00—Cours de la Bourse.  
1.15—Mercure des produits laitiers.  
1.45—Sérénade tzigane.  
2.15—Programme commercial.

2.20—Le monde féminin.  
2.45—La chronique féminine.  
3.00—Variétés.  
3.30—L'hygiène sociale, par le Dr Beaudoin.  
2.45—"So You Remember?"  
4.00—Chorale de l'université de Pennsylvanie.  
4.30—Echange de programme entre C.B.S. et B.B.C.  
5.00—Evénements sociaux.  
5.20—Récital de piano.  
5.30—Les aventures extraordinaires d'un petit gars de Montréal.  
5.45—Le programme du foyer.

**Soirée**  
6.15—Intermède d'orgue.  
6.30—L'heure récréative.  
7.00—Programme commercial.  
7.15—Le curé de village.  
7.30—L'école du hockey.  
7.45—"Notre maître l'Amour".  
8.00—Radio-théâtre.  
8.30—Radio-encyclopédie.  
9.00—Le programme d'amateurs du major Bowes.  
1.00—Le clou de la soirée.  
10.15—Radio-journal.  
10.30—Musique de danse.  
11.00—Le reporter sportif.  
11.10—Musique de danse.  
11.15—Musique de danse.

#### CHLP

**Matinée**  
9.00—Chansons françaises.  
9.15—Variétés.  
9.30—Musique d'orgue.  
9.45—Programme commercial.  
10.00—Programme musical.  
10.15—Programme commercial.  
10.30—Programme commercial.  
10.45—L'homme aux questions.  
11.00—Musique classique.  
11.30—Programme commercial.  
11.45—Programme commercial.

#### Après-midi

12.00—L'heure féminine.  
12.15—Programme commercial.

12.30—Programme commercial.  
12.45—L'heure féminine.  
5.00—Thé dansant.  
5.30—Mél-Mélo.

**Soirée**  
6.00—Programme commercial.  
6.15—Variétés.  
6.30—Radio-annuaire.  
7.30—Radio-hockey.  
7.45—"Gypsy Fortunes".  
8.00—"For Mother and Dad".  
8.30—Musique de danse.  
9.00—Les Vive-la-Joie.  
9.30—Orchestre.  
10.00—Concert.  
10.30—Radio-hockey.  
10.35—Musique de danse.

#### CFCF—CFCX

**Matinée**  
7.45—Nouvelles du matin.  
8.00—"Morning Devotions".  
8.15—Mélodies.  
8.30—Cheerio.  
9.00—"Breakfast Club".  
9.30—"Personal Column of the Air".  
9.45—"The House of Peter McGregor".  
10.00—Dorothy Dale.  
10.30—Ceeli & Sally.  
10.45—"Health Talks, by the Matron".  
11.00—Musique de danse.  
11.15—Programme musical.  
11.30—Hughes Reil.  
11.50—"Happy Dan".  
11.55—Nouvelles.

**Après-midi**  
12.00—"Sunshine Revue".  
1.00—Cours de la Bourse.  
1.15—"San. Harding's Wife".  
1.30—Trio de concert.  
1.45—"Words and Music".  
2.00—"Music Guild".  
2.30—"Public Health Nursing".  
2.45—Récital de piano.  
3.00—Caballeros.  
3.15—Programme de la Eastman School.  
3.45—Soliste.

4.00—Parade de modes.  
4.30—"Metropolitan Opera Guild".  
4.45—"Young Hickory".  
5.00—"Royal Serenaders".  
5.15—Programme musical.  
5.30—"Adventure Bound".  
5.45—"Magic Island".

**Soirée**  
6.00—Les valeurs minières.  
6.50—Colonne des articles perdus et trouvés.  
6.15—Variétés.  
7.15—"Brittany Program".  
7.30—Théâtre.  
7.45—Revue des sports.  
8.00—Musique de danse.  
9.00—L'orchestre de Rochester.  
9.30—Le quatuor de Norwemen.  
9.45—Festival musical.  
10.00—"Music Hall".  
11.00—Nouvelles en anglais.  
11.15—Magie noire.  
11.30—"Northern Lights".  
12.00—Musique de danse.

#### CRCM

**Soirée**  
5.00—Concert.  
5.30—L'orch. du Château Laurier.  
5.45—Cotes des Bourses.  
6.00—En dinant.  
6.30—Le message d'une bijouterie.  
6.45—"Senez, et vous récolterez".  
7.00—Mlle Marthe Lapointe, soprano.  
7.30—Service des nouvelles.  
7.45—Les fureurs d'un puriste, par M. Paul Morin.  
8.00—Triduum en l'honneur de St-Joseph.  
8.30—Musique de danse.  
9.00—"Tel. Paris".  
9.30—"Night Shift".  
10.00—"By the Sea".  
10.30—Musique de danse.  
10.45—Radio-Journal.  
11.00—Causerie sur le hockey.  
11.15—Musique de danse.

## [ ÇÀ ET LÀ ]



Mlle Carmen Rogers, la délicieuse hôtesse du Ninon Grill, le populaire cabaret de la rue St-Laurent, où elle a conquis tous les habitués par sa grâce et son entrain. Danseuse et chanteuse de talent, elle sait aussi interpréter avec beaucoup d'humour des sketches choisis.



On voit ici un groupe de soldats anglais s'entraînant à monter sur les chevaux avant de faire partie de la cavalerie.



Renée Villon, (au centre), danseuse exotique de la revue "Slums of Paris", entourée de quelques jolies danseuses de la troupe qui nous présentera cette brillante revue la semaine prochaine, à partir de demain au Loew's.

A droite—F. J. Noonan, un vétéran des traversées aériennes trans-pacifiques, accompagnera Amelia Earhart Putnam pour les deux premières étapes de son voyage autour du monde. Noonan quittera l'avion à l'île Howland, le premier arrêt de l'aviatrice après Honolulu. Harry Manning un autre navigateur aérien accompagnera Amelia Earhart jusqu'à Darwin, en Australie.



Clarence A. Dykstra, gérant de la ville de Cincinnati, vient d'accepter le poste de président de l'université de Wisconsin, à Madison, Wisconsin. M. Dykstra succède au président Glenn Frank, congédié par l'administration de cette institution. Dykstra recevait \$25,000 par année comme gérant de Cincinnati tandis qu'il devra se contenter de \$15,000 à l'université.



Reta Louise Elder, de Raymond, Alberta, qui a obtenu une réputation internationale par son habileté à manier la machine à écrire. La fillette de sept ans écrit 120 mots à la minute sans le moindre effort.



Dave Irwin, 26 ans, membre du Club des Explorateurs et le héros d'une randonnée de 2,000 milles dans l'Arctique, a décidé d'accomplir un nouveau voyage de ce genre en 1939, mais cette fois, il espère pouvoir se rendre jusqu'au pôle nord.



# DANS LA FINANCE



## Légère amélioration du marché local

### CURB de MONTREAL

Courtoisie de la Maison  
JOHN PITBLADO & CO.,  
460, rue Saint-Jean

|                   | Ouv. | Haut | Bas  | Per. |
|-------------------|------|------|------|------|
| Abitibi P. & P.   | 81   | 81   | 78   | 78   |
| do Car. Dep.      | 54   | 54   | 54   | 54   |
| do 6% pr.         | 54   | 55   | 54   | 55   |
| Asbestos          | 105  | 106  | 105  | 106  |
| Bathurst P. B.    | 78   | 78   | 78   | 78   |
| Beauharnois       | 82   | 82   | 82   | 82   |
| Brew. & Dist.     | 31   | 31   | 31   | 31   |
| Brewing Corp.     | 31   | 31   | 31   | 31   |
| do priv.          | 181  | 181  | 181  | 181  |
| Br. Amer. Oil     | 26   | 26   | 26   | 26   |
| St. C. Packers    | 191  | 191  | 191  | 191  |
| Can. Maltin       | 28   | 28   | 28   | 28   |
| C. N. Power pr    | 110  | 110  | 110  | 110  |
| Can. Vickers      | 13   | 13   | 13   | 13   |
| do priv.          | 52   | 52   | 52   | 52   |
| Cons. Paper       | 171  | 171  | 171  | 171  |
| David & Frère     | 4    | 4    | 4    | 4    |
| Dom. Tar.         | 16   | 16   | 15   | 15   |
| Com. Alcohols     | 21   | 21   | 21   | 21   |
| Donnacosa A.      | 141  | 141  | 141  | 141  |
| do B.             | 141  | 141  | 141  | 141  |
| Dom. Stores       | 11   | 11   | 11   | 11   |
| Engineering       | 64   | 64   | 64   | 64   |
| Ford A.           | 251  | 251  | 251  | 251  |
| Fraser            | 331  | 331  | 331  | 331  |
| do (Voting)       | 34   | 35   | 34   | 35   |
| G. Stl Wares pr   | 106  | 106  | 106  | 106  |
| Home Oil          | 275  | 285  | 255  | 260  |
| Imperial Oil      | 231  | 231  | 231  | 231  |
| Int. Petroleum    | 371  | 371  | 371  | 371  |
| Int. Utilities B. | 21   | 21   | 21   | 21   |
| Melchers pr.      | 8    | 8    | 8    | 8    |
| Mitchell Rob.     | 25   | 25   | 25   | 25   |
| McLaren           | 291  | 291  | 291  | 291  |
| Page Hersey       | 166  | 166  | 166  | 166  |
| Price Bros.       | 35   | 35   | 34   | 34   |
| do priv.          | 1291 | 1291 | 1291 | 1291 |
| Power Corp. pr    | 1061 | 1061 | 1061 | 1061 |
| Royalite Oil      | 541  | 541  | 54   | 54   |
| South. Bridge     | 8    | 8    | 8    | 8    |
| S. C. Power pr    | 1071 | 108  | 1071 | 108  |
| Walkerville B.    | 21   | 21   | 21   | 21   |

### MINES non INSCRITES

Courtoisie de la Maison  
JOHN PITBLADO & CO.,  
460, rue Saint-Jean

|                   | Offre | Dem. |
|-------------------|-------|------|
| Admiral Cadillac  | 34    | 37   |
| Albany River      | 95    | 100  |
| Algoid            | 52    | 54   |
| Amity Gold        | 05    | 05   |
| Ballor            | 05    | 05   |
| Basin Gold        | 13    | 15   |
| Bidlamaque        | 35    | 37   |
| Big Long Lac      | 06    | 07   |
| Big Master        | 21    | 21   |
| Blinac            | 17    | 20   |
| Blouin Lake       | 20    | 22   |
| Bousquet Gold     | 08    | 08   |
| Brown Bousquet    | 15    | 18   |
| Brown Cadillac    | 14    | 16   |
| Candalaria        | 40    | 42   |
| Cap. Rouyn new    | 20    | 22   |
| Chibmac           | 11    | 14   |
| Cunipitau         | 27    | 30   |
| Darwin            | 32    | 35   |
| Dempsey Cadillac  | 13    | 15   |
| Dunlop new        | 29    | 32   |
| Duverny Cons      | 08    | 10   |
| Empress           | 50    | 53   |
| Fontana           | 22    | 24   |
| Flavian           | 05    | 05   |
| Garnet L. L.      | 05    | 05   |
| Gateway Pat.      | 10    | 13   |
| Gold Bar          | 15    | 16   |
| Gilbec            | 05    | 05   |
| Golden Gate       | 58    | 60   |
| Griffes Lake      | 60    | 62   |
| Gold Eagle        | 76    | 78   |
| Gold Side         | 05    | 05   |
| Hays Cadillac     | 15    | 15   |
| Horseshoe         | 06    | 08   |
| Hudson Patricia   | 06    | 08   |
| Hutchinson L.     | 25    | 27   |
| Johnson Nipigon   | 06    | 08   |
| Kerr Addison      | 325   | 325  |
| Kaw Crow          | 16    | 17   |
| King Kirkland     | 05    | 05   |
| Kenricia          | 88    | 92   |
| Lake Geneva       | 72    | 75   |
| Lakehill          | 20    | 20   |
| Lake Rowan        | 66    | 69   |
| Lamaque           | 900   | 925  |
| Lafayette L. L.   | 04    | 05   |
| Leroy Mines       | 101   | 11   |
| MacKay Point      | 25    | 25   |
| Madsen            | 117   | 120  |
| Magnet Lake       | 121   | 14   |
| Mal. Goldfields   | 45    | 48   |
| McCarthy Web.     | 40    | 43   |
| Moffatt Hall new  | 08    | 09   |
| Mosher            | 26    | 29   |
| Mooshla           | 69    | 71   |
| Monarch           | 17    | 17   |
| Murmac            | 08    | 10   |
| Norlake           | 10    | 11   |
| Obalski           | 24    | 26   |
| Okland            | 24    | 27   |
| Old Diamond       | 13    | 15   |
| O'Leary           | 17    | 18   |
| Oriole            | 13    | 14   |
| Penn. Cadillac    | 15    | 15   |
| Platford          | 22    | 22   |
| Potterdool        | 041   | 041  |
| Pan Canadian      | 50    | 50   |
| Quebec Eureka     | 08    | 09   |
| Routhier Cadillac | 29    | 32   |
| Rubec             | 10    | 11   |
| Schreiber         | 11    | 13   |
| Seguin Rouyn      | 09    | 10   |
| Scott Chib.       | 30    | 32   |
| Shawmac           | 22    | 25   |
| Shenango          | 22    | 25   |
| Sigma             | 700   | 710  |
| Siscoe Ext.       | 18    | 18   |
| Skookum           | 04    | 05   |
| So. McKenzie Is.  | 06    | 08   |
| Smelters Gold     | 20    | 22   |
| St. Pierre Cad.   | 18    | 18   |
| Stanley Gold      | 40    | 43   |
| Sturgeon River    | 09    | 09   |
| Tonawanda         | 14    | 15   |
| Wabano            | 27    | 29   |
| Wadigo            | 25    | 28   |
| Winona            | 08    | 09   |
| West Red Lake     | 30    | 32   |
| Westwood Cadillac | 19    | 21   |
| White Horse       | 17    | 18   |
| Young Davidson    | 13    | 15   |
| Young Shannon     | 13    | 15   |

### Les ferroviaires sont en vedette à Wall Street

Les titres du marché local ont montré une grande amélioration hier après-midi. Au début de la journée, l'allure avait été irrégulière, mais il n'en fut pas de même au cours de la seconde séance. L'amélioration a été pratiquement générale.

Montreal Power et Shawinigan ont pris de l'avance, tandis que Quebec Power reculait légèrement.

St-Lawrence Paper a été la vedette de l'industrie du papier en accomplissant un certain gain, tandis que Price Bros. avait tendance à la baisse. Etaient aussi à la hausse dans le même compartiment Fraser, Cons. Paper, Abitibi privilégié.

Dans le groupe de la métallurgie, Cons. Smelters enregistrait un léger profit.

### A WALL STREET

NEW-YORK, 17. — Les acheteurs se concentraient sur les chemins de fer pour la plupart, poussant les principaux titres de ce groupe d'une fraction à plus de 3 points, sur la place de New-York aujourd'hui.

Le compartiment ferroviaire a trouvé un stimulant dans la nouvelle d'une entente entre les compagnies et les unions à propos d'un plan de pension modernisé. Les titres les plus populaires enregistraient des échanges de 1,000 à 12,000 actions.

### Nouvelles minières

PAYMASTER. — La production de Paymaster pour les dix premiers jours de mars a été de \$34,417. Cette production est représentée par les lingots 118 et 119 qui ont été expédiés à l'hôtel de la Monnaie.

TOBURN. — Le bénéfice net de Toburn Gold Mines, en 1936, a été de \$201,100 ou de 10.6 cents l'action, comparé à \$219,224 l'année précédente. La production s'est élevée à \$714,185 contre \$705,381 en 1935. A la fin de l'année, l'actif liquide était de \$667,945 et le passif exigible de \$60,746. Les dividendes ont absorbé \$148,000 et le surplus à reporter à l'année courante est de \$236,768.

CLARK. — M. R. H. Miner, président de Clark Gold Mines Limited, annonce la nomination de M. Robert Douglas, I.M., au poste d'ingénieur minier et de géologue en charge des travaux de Clark Gold à Dymont, Ontario.

### RECETTES DU C.N.R.

Les recettes brutes du Canadien National durant la semaine terminée le 14 mars 1937 se sont élevées à \$3,639,703 contre \$3,370,391 durant la semaine de 1936 correspondante, une augmentation de \$269,312.

### Le congé de Pâques

Ayant à faire des réparations aux bâtiments durant la fin de semaine de Pâques, la Bourse de Montréal, le Curb de Montréal et le Canadian Commodity Exchange seront fermés le Vendredi Saint, le Samedi Saint et le lundi de Pâques.

### BOURSE DES MINES

Fournis par BURKE, DANSEURAU & Co., membres du Toronto Stock Exchange.

|                | Ouv. | Haut | Bas | Per. |
|----------------|------|------|-----|------|
| Argosy         | 105  | 105  | 102 | 102  |
| Ashley         | 111  | 111  | 111 | 111  |
| Ang. Huronian  | 750  | 750  | 750 | 750  |
| Aldermac       | 163  | 163  | 160 | 162  |
| Buffalo Anke   | 111  | 111  | 111 | 111  |
| Big Missouri   | 61   | 62   | 61  | 61   |
| Biggood        | 134  | 135  | 125 | 125  |
| Base Metals    | 52   | 52   | 50  | 51   |
| Bankfield      | 133  | 133  | 130 | 130  |
| Braclorne      | 530  | 530  | 530 | 530  |
| B. C. Pioneer  | 540  | 540  | 540 | 540  |
| Bobjo          | 21   | 21   | 20  | 20   |
| Castle Tr.     | 137  | 137  | 136 | 136  |
| Cent. Patricia | 465  | 470  | 450 | 460  |
| Can. Malarie   | 138  | 139  | 130 | 131  |
| Central Mann.  | 14   | 14   | 13  | 14   |
| Chem. Res.     | 104  | 104  | 103 | 103  |
| Chibougamau    | 145  | 145  | 143 | 143  |
| Conlarum       | 172  | 175  | 172 | 174  |
| Dome Mines     | 471  | 48   | 471 | 471  |
| East. Malarie  | 179  | 180  | 170 | 170  |
| Falconbridge   | 300  | 315  | 300 | 315  |
| God's Lake     | 79   | 79   | 76  | 78   |
| Gouldale       | 42   | 42   | 41  | 41   |
| Granada        | 36   | 36   | 35  | 35   |
| Gunner Gold    | 31   | 36   | 31  | 35   |
| Green Steabell | 29   | 30   | 18  | 18   |
| Home Oil       | 273  | 285  | 266 | 266  |
| Hudson Bay     | 261  | 27   | 261 | 27   |
| Howey Gold     | 52   | 53   | 52  | 52   |
| Hardrock       | 235  | 235  | 230 | 235  |
| Hollinger      | 141  | 141  | 141 | 141  |
| Int. Nickel    | 70   | 71   | 70  | 70   |
| Jacks. Manion  | 43   | 43   | 43  | 43   |
| Kirk. Hudson   | 285  | 285  | 195 | 195  |
| Kirkland Lake  | 100  | 122  | 99  | 120  |
| Label          | 22   | 22   | 21  | 22   |
| Lake Shore     | 571  | 58   | 571 | 571  |
| Lamaque Con.   | 15   | 15   | 14  | 15   |
| Lava Cap.      | 98   | 101  | 98  | 101  |
| Little Long L. | 690  | 700  | 690 | 690  |
| Man. & East.   | 061  | 07   | 06  | 07   |
| McKenzie R. L. | 169  | 180  | 169 | 180  |
| McMillan       | 10   | 13   | 10  | 12   |
| MacLeod Cock.  | 278  | 280  | 255 | 255  |
| Mining Corp.   | 420  | 420  | 415 | 420  |
| McIntyre       | 401  | 401  | 401 | 401  |
| Macassa        | 695  | 705  | 695 | 705  |
| Morris Kirk    | 59   | 59   | 57  | 59   |
| Noranda        | 771  | 78   | 77  | 77   |
| O'Brien Cad.   | 870  | 870  | 850 | 850  |
| Omega          | 97   | 97   | 93  | 93   |
| Premier Gold   | 325  | 325  | 310 | 320  |
| Pickle Crow    | 760  | 770  | 740 | 745  |
| Pamour         | 375  | 380  | 370 | 380  |
| Paymaster      | 85   | 85   | 83  | 83   |
| Royalite       | 54   | 54   | 54  | 54   |
| Red Lake Gold  | 85   | 90   | 83  | 82   |
| Reno Gold      | 114  | 115  | 112 | 114  |
| Sullivan G.    | 180  | 180  | 175 | 175  |
| Sudbury Basin  | 625  | 630  | 625 | 625  |
| Sladen         | 200  | 200  | 185 | 191  |
| Stadacona      | 168  | 168  | 166 | 168  |
| Siscoe         | 540  | 545  | 540 | 540  |
| Sherritt G.    | 345  | 350  | 340 | 350  |
| San Antonio    | 200  | 203  | 200 | 203  |
| Sylvanite      | 410  | 410  | 410 | 410  |
| Teck Hughes    | 585  | 585  | 575 | 575  |
| Towagmac       | 165  | 166  | 162 | 166  |
| Ventures       | 275  | 276  | 270 | 275  |
| Wayside        | 05   | 05   | 05  | 05   |
| W. Hargreaves  | 770  | 770  | 760 | 760  |
| Waite Amulet   | 385  | 390  | 380 | 390  |

### Emission de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc

On annonce une émission d'obligations au montant de \$850,000 pour l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc de Montréal. Il s'agit d'obligations à 4 pour cent, première hypothèque qui viendront échoies le 1er mai 1949. Le produit de cette émission servira au remboursement par anticipation, le 1er mai 1937, de \$923,000 d'obligations à 5 1/4 pour cent, échéance de mai 1948, au prix de 103 et l'intérêt accru.

### AVIS

AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE A LA SUITE D'UNE CESSATION AUTORISEE.

Re: Eugène Lamontagne, marchand général, Laprairie, Qué.

Avis est par les présentes donné que Eugène Lamontagne, de Laprairie, Québec, a fait cession de ses biens le 16ème jour de mars 1937; et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25ème jour de mars 1937, à 10 heures de l'avant-midi, à la chambre 31 du Palais de Justice, à Montréal.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée il faut que les preuves de créances et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite à défaut de quoi, le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droits sans égard à ces réclamations.

Daté à Montréal, ce 17ème jour de mars 1937.

J. ALPHONSE VIAU.

Adresse du gardien. Gardien. 145 St-François-Xavier.

### BOURSE DE MONTREAL

Courtoisie de la Maison  
FORGET & FORGET  
49-51 ouest, rue St-Jacques.

|                 | Ouv. | Haut | Bas | Per. |
|-----------------|------|------|-----|------|
| Beil Telephone  | 163  | 163  | 162 | 162  |
| Brazilian Tr.   | 27   | 27   | 27  | 27   |
| B. C. Power A   | 37   | 37   | 37  | 37   |
| Bathurst A      | 91   | 91   | 91  | 91   |
| Can. Cement     | 19   | 19   | 18  | 18   |
| do priv.        | 108  | 108  | 108 | 108  |
| Can. Car        | 191  | 191  | 191 | 191  |
| do priv.        | 291  | 291  | 291 | 291  |
| Can. Hydro pr   | 78   | 78   | 78  | 78   |
| C. I. Alcohol A | 61   | 61   | 61  | 61   |
| do B            | 61   | 61   | 61  | 61   |
| C. P. R.        | 151  | 151  | 151 | 151  |
| Cockshutt Pl.   | 201  | 201  | 201 | 201  |
| Cons. Smelters  | 94   | 95   | 94  | 94   |
| Dist. Seagrams  | 281  | 29   | 28  | 28   |
| Dom. Bridge     | 67   | 58   | 57  | 58   |
| Dom. Coal pr    | 221  | 221  | 222 | 221  |
| D. S. & Coal B  | 251  | 251  | 251 | 251  |
| Dryden Paper    | 141  | 141  | 142 | 141  |
| Electrolux      | 211  | 211  | 212 | 211  |
| Foundation      | 26   | 26   | 26  | 26   |
| G. Steel Wares  | 161  | 161  | 16  | 16   |
| Gurds           | 131  | 131  | 131 | 131  |
| Gypsum          | 17   | 17   | 16  | 16   |
| Ham. Bridge     | 17   | 17   | 17  | 17   |
| Hollinger       | 141  | 141  | 141 | 141  |
| Howard Smith    | 211  | 211  | 211 | 211  |
| Industrial Acc. | 35   | 35   | 35  | 35   |
| Imp. Tobacco    | 141  | 141  | 141 | 141  |
| Int. Nickel     | 701  | 71   | 701 | 701  |
| Int. Power      | 931  | 931  | 92  | 92   |
| Lake of the W.  | 38   | 38   | 38  | 38   |
| Massey Harris   | 141  | 161  | 141 | 16   |
| McColl Front    | 131  | 131  | 131 | 131  |
| Mont. Power     | 321  | 321  | 321 | 321  |
| do debts        | 501  | 501  | 501 | 501  |
| Mtl. Tramways   | 99   | 99   | 99  | 99   |
| Nat. Breweries  | 401  | 401  | 401 | 401  |
| Nat. Steel Car  | 63   | 63   | 63  | 63   |
| Noranda Mine    | 77   | 77   | 77  | 77   |
| Ogilvie Fl. pr  | 159  | 159  | 159 | 159  |
| Power Corp.     | 271  | 271  | 271 | 271  |
| Quebec Power    | 211  | 211  | 211 | 211  |
| Regent Knitt.   | 23   | 23   | 23  | 23   |
| St. Law. Corp.  | 101  | 101  | 101 | 101  |
| do priv.        | 301  | 301  | 301 | 301  |
| St. L. Paper pr | 80   | 82   | 80  | 82   |
| Shawinigan      | 291  | 30   | 291 | 291  |
| Sher. Williams  | 251  | 251  | 251 | 251  |
| Simons & Sons   | 151  | 16   | 151 | 16   |
| Saguenay pr     | 101  | 101  | 101 | 101  |
| United Stl Cor. | 10   | 10   | 92  | 91   |
| Winn. Elec. A   | 61   | 61   | 61  | 61   |
| Wood Mfg pr     | 80   | 80   | 80  | 80   |



# CITE DE MONTREAL

## REGLEMENT No 1422

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la charte de ladite Cité, a, à son assemblée tenue le 12 mars courant (1937), adopté le règlement suivant:

**Règlement imposant une taxe dite "Impôt sur le revenu" dans le territoire de la Cité de Montréal et de certaines municipalités sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal.**

(Adopté par le Comité Exécutif le 15 février 1937 et, par le Conseil, le 12 mars 1937).

ATTENDU qu'en vertu de la loi 25-26 George V, il est imposé, chaque année, à compter du 1er mai 1933, en sus de toute autre taxe, sur tout individu ayant sa résidence ordinaire, son domicile ou sa place d'affaires dans la cité de Montréal ou dans certaines municipalités sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal une taxe n'excédant pas vingt pour cent du montant de la taxe payable par tel individu, en vertu des Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 97, et ses amendements, pour l'année précédente se terminant le 31 décembre;

ATTENDU qu'en vertu de ladite loi 25-26 George V, le taux de cette taxe doit être fixé et déterminé par règlement que la Cité de Montréal est autorisée à adopter à cette fin:

A une assemblée du Comité Exécutif de la Cité de Montréal, tenue à l'hôtel de ville, le 15ème jour de février 1937, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée sont présents: M. l'échevin Jeannotte, agissant comme président, et MM. les échevins Hogan et Lacombe, membres dudit Comité.

Il est décrété et statué par ledit Comité comme suit:

### DEFINITIONS

ARTICLE 1.— Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants auront la signification qui leur est respectivement assignée, savoir:

a) "Individu" comprend les héritiers, les exécuteurs testamentaires, administrateurs et curateurs, syndics de faillites, liquidateurs, séquestres ou autres représentants légaux d'individus ayant leur résidence ordinaire ou domicile ou place d'affaires dans le territoire désigné au présent règlement;

b) "Corporation personnelle" signifie une corporation ou une compagnie par actions (peu importe l'époque ou le lieu de sa fondation) contrôlée directement ou indirectement par une personne ou à sa résidence ordinaire ou domicile ou place d'affaires dans la cité de Montréal ou dans l'une des municipalités sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal, ou par cette personne et son épouse ou quelque membre de sa famille, ou par une réunion des susdits, ou par toute autre personne ou corporation pour son ou leur compte, soit en détenant la majorité des

actions de cette corporation, soit de toute autre manière, et dont le revenu brut provient, jusqu'à concurrence d'un quart ou plus, de l'une ou de plus d'une des sources suivantes, savoir:—

I) De la propriété, ou du négoce ou trafic des obligations, stocks ou actions, débetures, monts-gages, hypothèques, lettres de change, billets ou autres biens semblables,

II) Du prêt d'argent avec ou sans garantie, ou par voie de rentes, annuités, redevances, intérêts ou dividende, ou

III) Provenant ou en vertu de quelque droit, titre ou intérêt dans un héritage ou une fiducie.

Le revenu d'une corporation personnelle est considéré faire partie du revenu de ses actionnaires.

c) "Contribuable" signifie tout individu assujéti au paiement de la taxe en vertu du présent règlement;

d) "Territoire" signifie le territoire des municipalités suivantes:

Cité de Montréal  
" " Westmount  
" " Verdun  
" " Outremont  
Ville " Montréal-Est  
" " Mont-Royal  
" " Pointe-aux-Trembles  
" " Montréal-Ouest  
" " St-Laurent  
" " St-Michel  
" " Montréal-Nord

e) "Directeur des finances" signifie le directeur des finances de la Cité de Montréal.

### IMPOSITION DE LA TAXE

ARTICLE 2.— Une taxe annuelle dite "impôt sur le revenu" est, par les présentes, imposée et sera prélevée et perçue en sus de toute autre taxe, à compter du 1er mai 1937, sur tout individu ayant sa résidence ordinaire, son domicile ou sa place d'affaires dans ledit territoire. Cette taxe est calculée et établie selon le pourcentage ci-après mentionné sur le montant de taxe payable par tout tel individu en vertu des Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 97, et ses amendements, pour l'année précédente se terminant le 31 décembre, savoir:

a) Dix pour cent (10%) sur le montant payable en vertu de ladite loi, si ce montant est de deux cents dollars (\$200.00) ou moins;  
b) Quinze pour cent (15%) si le montant payable en vertu de ladite loi est de plus de deux cents dollars (\$200.00), mais n'excède pas quatre cents dollars (\$400.00);  
c) Vingt pour cent (20%) si le montant payable en vertu de ladite loi est de plus de quatre cents dollars (\$400.00).

### DECLARATIONS

ARTICLE 3.— Tout individu, sans aucun avis ou demande préalable doit remettre au directeur des finances, le ou avant le 15 mai 1937, une déclaration sous serment, suivant la formule No 1 faisant partie du présent règlement, mentionnant le montant de la taxe dont il s'est déclaré redevable dans son rapport au Gouvernement fédéral pour l'année 1936.

ARTICLE 4.— Sur réception de l'avis de cotisation transmis par le Ministre en vertu du chapitre 97 des Statuts révisés du Canada, 1927, et ses amendements, le contribuable devra l'exhiber et en fournir une copie au directeur des finances, qui

lui remettra un certificat à l'effet que l'examen de tel avis a été fait.

ARTICLE 5.— Si, dans les six mois de la déclaration mentionnée, à l'article 3, le contribuable n'a pas encore reçu l'avis de cotisation, il devra produire au directeur des finances de la Cité une déclaration sous serment à cet effet, suivant la formule No 2 faisant partie du présent règlement, et renouveler cette déclaration tous les six mois tant qu'il n'aura pas exhibé et produit copie dudit avis de cotisation.

ARTICLE 6.— Toute déclaration ou tout affidavit que devra produire le contribuable devront être faits sur les formules No 1 et 2 ci-dessus mentionnées que ledit contribuable devra se procurer à l'hôtel de ville de Montréal.

### PAIEMENT

ARTICLE 7.— Tout individu doit, en même temps qu'il remet au directeur des finances sa déclaration sous serment, suivant la dite formule No 1, payer le montant de la taxe imposée et payable suivant ledit rapport.

ARTICLE 8.— Cependant, ledit individu peut ne payer que le quart du montant de cette taxe, en déclarant par écrit qu'il entend la payer en quatre versements, les trois autres versements étant payables le 1er juillet, le 1er septembre et le 1er novembre 1937, avec intérêt au taux de six pour cent (6%) par an, à compter du 15 mai 1937.

Toute somme non payée à l'échéance portera un intérêt supplémentaire de quatre pour cent (4%) par année.

ARTICLE 9.— Sur réception de l'avis de cotisation transmis par le Ministre en vertu du chapitre 97 des Statuts révisés du Canada, 1927, et ses amendements, le contribuable doit, en même temps qu'il l'exhibe et en fournit une copie au directeur des finances, payer tout montant additionnel dont il est redevable comme conséquence de la dite cotisation, avec intérêt au taux de six pour cent (6%) par an, à compter de la date fixée pour la production de la déclaration assermentée, suivant ladite formule No 1.

ARTICLE 10.— S'il résulte de l'avis de cotisation que le contribuable a payé à la Cité plus qu'il ne devait, la Cité devra lui faire remise de l'excédent.

Au cas où, sur appel ou autrement, la cotisation fixée par le Ministre serait modifiée, le contribuable aura le droit de se faire rembourser par la Cité de Montréal le montant qu'il aura payé en trop.

### INFRACTIONS ET PEINES

ARTICLE 11.— Le directeur des finances peut exiger de tout contribuable une déclaration assermentée à l'effet que ledit contribuable a fait ou n'a pas fait un rapport sur son revenu, conformément au chapitre 97 des Statuts révisés du Canada, 1927, et ses amendements, et aussi exiger que ledit contribuable lui fasse connaître tout ce que contient le rapport qu'il a fait en vertu de ladite loi, et à défaut par ledit contribuable de faire telle déclaration ou de fournir tels renseignements, il sera passible d'une amende n'excédant pas quarante dollars.

ARTICLE 12.— Quiconque manque de remettre au directeur toute déclaration requise par le présent règlement dans le délai prescrit, est passible d'une amende de 5% de la taxe qu'il doit payer pourvu

que le montant total de cette amende ne dépasse pas cinq cents dollars (\$500.00).

Sans préjudice du droit de réclamer cette amende, si un contribuable ne fait pas sa déclaration dans les 30 jours de la date fixée, la Cité peut poursuivre ce contribuable devant la Cour du recorder de la Cité de Montréal pour faire établir le montant de la taxe qu'il doit et le faire condamner au paiement du montant de la taxe qui sera établi.

ARTICLE 13.— Tout contribuable qui fait défaut d'exhiber et de produire au directeur des finances son avis de taxation qu'il a reçu du ministre, est passible d'une amende n'excédant pas dix dollars (\$10.00) pour chaque jour de retard.

### Formule No 1

Formule à l'usage de tout individu assujéti à l'impôt sur le revenu payable à la Cité de Montréal

## CITE DE MONTREAL

### SERVICE des FINANCES

Division de l'impôt sur le revenu

### Rapport de l'impôt

L'impôt sur le revenu payable à la Cité de Montréal doit être calculé sur la taxe payable pour l'année terminée le 31 décembre 1936, telle qu'indiquée par votre rapport de revenu transmis à cet effet à la division de l'impôt sur le revenu, Ministère du revenu national, Dominion du Canada.

1. Nom  
Nom de famille (Ecrire le nom et l'adresse (lieulement) Prénoms au long
2. Adresse postale du domicile actuel  
Rue et numéro Cité ou ville
3. Domicile en 1936
4. Occupation ou genre d'affaires du contribuable
5. Nom et adresse de l'employeur en 1936
6. Si vous étiez propriétaire d'un établissement ou exercez une profession en 1936, mentionnez:  
A. Raison sociale  
Adresse d'affaires  
B. Nom des associés, si vous en aviez

### Calcul de la taxe

Montant de l'impôt sur le revenu dont je me suis déclaré redevable dans mon rapport au gouvernement fédéral pour l'année 1936, en vertu de la loi spéciale des revenus de guerre et ses amendements

Le montant de l'impôt sur le revenu payable à la Cité de Montréal sera calculé et établi sur le montant ci-dessus comme suit: 10% du montant si celui-ci n'excède pas \$200.00; 15% si le montant est de plus de \$200.00 mais n'excède pas \$400.00; 20% si le montant est de plus de \$400.00

Ajoutez: l'intérêt si le montant n'est pas payé à l'échéance  
Montant total dû y compris

pris l'intérêt ..... \$  
Remise ci-incluse ..... \$

### Affidavit

Je (ou Nous) soussigné (nom et occupation) des Cité et District de Montréal, ayant ma résidence ordinaire et mon domicile (ou notre) au No de la rue étant dûment assermenté, déposé et disant

1. Je suis le signataire des déclarations faites dans le rapport ci-dessus; 2. Je fais ces déclarations de bonne foi et j'affirme que ces déclarations ainsi que tous les chiffres y indiqués constituent au meilleur de ma connaissance un rapport véridique et complet pour la période y indiquée, et conforme au règlement No 1422 de la Cité de Montréal.

### ET J'AI SIGNE

Assermenté devant moi à .....  
Montréal, ce jour de ..... 1937.  
Commissaire de la Cour supérieure pour le District de Montréal (ou tout autre officier autorisé)

Je, soussigné, déclare vouloir payer en quatre versements égaux l'impôt sur le revenu ci-dessus déclaré, soit le quart du montant comptant, dont remise est effectuée présentement, et le solde le 1er juillet, 1er septembre et 1er novembre 1937.

Signature  
Est assujéti à l'impôt sur le revenu payable à la Cité de Montréal tout individu ayant sa résidence ordinaire, son domicile ou sa place d'affaires dans le territoire des municipalités suivantes: Montréal, Westmount, Verdun, Outremont, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Ouest, St-Laurent, St-Michel, Montréal-Nord.  
"Individu" comprend les héritiers, les exécuteurs testamentaires, administrateurs et curateurs, syndics de faillites, liquidateurs, séquestres, ou autres représentants légaux d'individus ayant leur résidence ordinaire ou domicile ou place d'affaires dans le territoire ci-dessus.

Afin d'éviter les pénalités, ce rapport dûment assermenté, accompagné de la remise, doit être transmis au directeur des finances, division de l'impôt sur le revenu, hôtel de ville, le ou avant le 15 mai 1937. Cette taxe peut être payée en quatre versements égaux, portant intérêt au taux de six pour cent par an à compter du 15 mai 1937.

Tout paiement non effectué à l'échéance portera un intérêt additionnel de quatre pour cent par an.

Date d'échéance des versements: 15 mai, 1er juillet, 1er septembre et 1er novembre 1937.

Les remises doivent se faire par chèque, mandat-poste ou mandat-express fait payable à la Cité de Montréal. N'envoyez pas d'espèces dans les enveloppes.

### Formule No 2

## CITE DE MONTREAL

SERVICE des FINANCES  
Division de l'impôt sur le revenu

Déclaration que l'avis de cotisation pour l'année 1936 en vertu de (Suite à la page 18)



# CITE DE MONTREAL

## REGLEMENT No 1421

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la charte de ladite Cité, a, à son assemblée tenue le 12 mars courant (1937), adopté le règlement suivant:

**Règlement imposant une taxe de vente dans le territoire de la cité de Montréal et de certaines municipalités sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal.**

(Adopté par le Comité Exécutif le 15 février 1937 et, par le Conseil, le 12 mars 1937).

ATTENDU que, en vertu de la loi 25-26 George V, de la Cité de Montréal est autorisée à imposer par règlement et prélever et percevoir, à compter du 1er mai 1935, inclusivement, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale dite "taxe de vente" dans le territoire de la Cité de Montréal et de certaines municipalités sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal;

A une assemblée du Comité Exécutif de la Cité de Montréal, tenue à l'hôtel de ville, le 15ème jour de février 1937, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée sont présents: M. l'échevin Jeannotte, agissant comme président, et MM. les échevins Hogan et Lacombe, membres dudit Comité,

Il est décrété et statué par ledit Comité comme suit:—

### DEFINITIONS

ARTICLE 1.— Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'implique une interprétation différente, les termes suivants auront la signification qui leur est respectivement assignée:

#### a) Personne —

comprend un individu, une société, compagnie, corporation, association de personnes, une succession, un séquestre, un syndicat de faillite, un liquidateur, un fiduciaire, un administrateur ou un agent.

#### b) Vente —

comprend la vente pure et simple, la vente conditionnelle, la vente à tempérament, l'échange et tout autre contrat par lequel, moyennant un prix, une personne transfère ou s'oblige à transférer à une autre la propriété de la chose qui en fait l'objet et comprend également les ventes du gaz et de l'électricité utilisés pour l'éclairage, la force motrice ou la chaleur.

#### c) Prix de vente ou prix d'achat —

comprend non seulement un prix en argent, mais aussi la valeur de services rendus ou autres considérations ou prestations acceptées par le vendeur comme prix ou valeur de la chose qui fait l'objet du contrat. Ces mots comprennent aussi les char-

ges d'installation de la chose vendue, d'intérêt, de finance ou de service, le fret, les frais de livraison ou autres charges de transport lorsque ces charges ne sont pas indiquées séparément sur la facture de vente et dans les livres du vendeur.

d) Les mots "vendeur et acheteur" ont le même sens que le mot "personne" ci-dessus défini, et comprennent aussi leurs représentants, gérants et employés.

#### e) Territoire —

signifie le territoire des municipalités suivantes:

- Cité de Montréal
- " " Westmount,
- " " Verdun
- " " Outremont
- Ville " Montréal-Est
- " " Mont-Royal
- " " Pointe-aux-Trembles
- " " Montréal-Ouest
- " " St-Laurent
- " " St-Michel
- " " Montréal-Nord

#### f) Vente ou achat en détail —

signifient tout achat ou vente fait par une personne pour toute autre fin que de revendre la chose achetée, dans sa forme intégrale.

#### g) Directeur des finances —

signifie le directeur des finances de la Cité de Montréal.

### TAXE DE VENTE

ARTICLE 2.— Est par les présentes imposée et sera prélevée et perçue pour l'année commençant le premier mai 1937 et finissant le 30 avril 1938, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale dite "taxe de vente" de deux pour cent du prix de vente ou d'achat, en détail, sauf les exceptions ci-après énumérées, de tout bien meuble, effet mobilier, de toute marchandise et de tout article de commerce quelconque, y compris le gaz et l'électricité utilisés pour l'éclairage, la force motrice ou la chaleur, vendus dans le territoire décrit au paragraphe e) de l'article 1.

ARTICLE 3.— Cependant aucune taxe n'est imposée sur une vente quelconque à une personne résidant au dehors dudit territoire quand les marchandises seront livrées, consommées ou utilisées en dehors dudit territoire.

ARTICLE 4.— Sauf les exceptions mentionnées à l'article 3, la taxe est également imposée et prélevée dans le cas d'une vente faite en dehors dudit territoire, que l'acheteur réside ou ait sa place d'affaires dans ledit territoire, ou en-dehors, pourvu que dans ce cas la chose qui fait l'objet du contrat se trouve dans ledit territoire, soit lors de la vente ou soit lors de la livraison, sauf si elle n'y est apportée que pour fins de livraison, ou que la chose qui se trouve dans ledit territoire a été transportée en dehors de ce territoire dans le but d'éviter le paiement de la taxe.

ARTICLE 5.— La taxe est également imposée et prélevée lorsqu'il s'agit d'une vente d'un véhicule automobile tel que défini dans la loi des véhicules automobiles (chapitre 35, Statuts Refondus de Québec, 1925), d'un piano, d'un réfrigérateur électrique, d'un radio ou de tout autre objet dont le prix de vente excède vingt-cinq dollars (\$25.00), à un acheteur qui a son domicile ou sa résidence ordinaire ou sa place d'affaires dans ledit territoire, quelque soit l'en-

droit en dehors dudit territoire ou la vente ou la livraison a lieu.

ARTICLE 6.— Dans le cas d'une vente ou d'un achat en détail comprenant plusieurs articles ou objets, la taxe de vente est calculée sur le total du prix des articles ou objets compris dans ladite vente et non sur le prix de chaque article ou objet séparément.

ARTICLE 7.— Dans le calcul de ladite taxe de vente, toute fraction d'un sou est comptée pour un sou entier.

ARTICLE 8.— La taxe n'est pas exigible lorsque la vente a été faite de bonne foi avant le 1er mai 1935 ou lorsqu'il s'agit d'achats faits pour exécuter un contrat d'entreprise à forfait passé avant le premier mars 1935 et, si elle a été payée, le directeur des finances pourra en faire remise, avec l'autorisation du Comité Exécutif.

ARTICLE 9.— Quand une vente est annulée, la taxe n'est prélevée que sur la partie du prix gardée par le vendeur. Il en est de même lorsque la chose vendue est retournée ou refusée.

ARTICLE 10.— Lorsqu'une personne donne en échange, pour partie du prix d'une marchandise qu'elle achète, une autre marchandise de même espèce, la taxe n'est payable que sur la balance du prix d'achat.

ARTICLE 11.— Le vendeur est tenu d'indiquer la taxe de vente séparément sur toute facture, ou autre document en tenant lieu, remis à l'acheteur pour toute vente au comptant, à terme ou à crédit.

ARTICLE 12.— Le présent règlement ne s'applique pas dans le cas de vente des choses suivantes:

- I — Obligations, débetures, actions du capital-actions d'une compagnie ou corporation.
- II — Tous autres titres, toutes valeurs mobilières, toutes monnaies.
- III — Toutes transactions de produits au Canadian Commodity Exchange Inc.
- IV — Toutes créances, tous droits d'actions, droits incorporels, rentes, primes d'assurance.
- V — Toutes liqueurs douces, eaux gazeuses et bières, et tout tabac en feuilles.
- VI — Gazoline.
- VII — Comestibles, non compris les bonbons et confiseries.
- VIII — Denrées ou marchandises vendues par le cultivateur ou l'horticulteur, ou le pépiniériste, ou l'aviculteur, ou l'apiculteur et provenant de son exploitation.
- IX — Denrées ou marchandises achetées par le cultivateur, ou l'horticulteur, ou le pépiniériste, ou l'aviculteur, ou l'apiculteur, pour les fins de son exploitation.
- X — Bois de chauffage vendu et livré en quantité d'une corde ou moins.
- XI — Charbon vendu et livré en quantité d'une tonne ou moins.
- XII — Eau fournie par un aqueduc.
- XIII — Messages télégraphiques.
- XIV — Remèdes sur prescriptions de médecins.
- XV — Billets de passage sur tramways, autobus, bateaux, chemins de fer ou autres systèmes de transport par terre, par eau ou par l'air.

XVI — Billets de lieux d'amusement, tels que définis par le chapitre 125 des Statuts Refondus de Québec, 1925, tel qu'amendé.

XVII — Les comptes de gaz et d'électricité combinés n'excédant pas \$2.50 par mois, et dans le cas des comptes non combinés, ceux n'excédant pas \$1.25 par mois.

XVIII — Ventes aux corporations municipales ou corporations scolaires situées dans les limites dudit territoire.

XIX — Ventes au Gouvernement Fédéral ou au Gouvernement Provincial.

XX — Vente à ou par une fabrique de parolasse, ou une société ou une compagnie de cimetières.

XXI — Ventes par autorité de justice.

XXII — Ventes par des entreprises de comptoir-postal (mail order business), faites par toute personne ou compagnie à fonds social, qui exerce ce commerce dans les limites dudit territoire, lorsque les marchandises ainsi vendues sont expédiées à l'extérieur dudit territoire.

XXIII — Repas, tels que définis par la loi 16 George V, chapitre 55 et ses amendements.

XXIV — Les livres de classe.

XXV — Les ventes pour un prix de \$0.10 ou moins.

### PAIEMENT

ARTICLE 13.— Ladite taxe de vente est payable par l'acheteur au vendeur, lors de la vente, que le prix soit stipulé payable au comptant à termes par versements.

ARTICLE 14.— Le vendeur est constitué l'agent de la Cité de Montréal et est tenu de percevoir ladite taxe de l'acheteur, lors de la vente, pour le compte de ladite Cité.

ARTICLE 15.— Dans le cas où l'acheteur, résidant ou ayant sa place d'affaires dans ledit territoire, achète des marchandises d'un vendeur résidant ou ayant sa place d'affaires en dehors dudit territoire, ledit acheteur est tenu de payer à la Cité de Montréal la taxe de vente s'appliquant à l'achat fait par lui.

ARTICLE 16.— Le vendeur qui a perçu la taxe de vente en sa qualité d'agent de la Cité de Montréal, et l'acheteur lorsqu'il n'a pas payé la taxe de vente au vendeur, sont tenus de faire remise de ladite taxe à ladite Cité.

ARTICLE 17.— Toute personne tenue de faire remise de ladite taxe de vente doit payer cette taxe aux dates fixées pour la remise des rapports au directeur des finances, que ces rapports soient remis ou non, ou qu'ils démontrent les ventes ou achats sujets à la taxe ou non.

ARTICLE 18.— Pour percevoir ladite taxe de vente, le vendeur a contre l'acheteur le même recours que pour son prix de vente.

ARTICLE 19.— Le vendeur qui a perçu la taxe devient débiteur envers la Cité de Montréal du montant ainsi perçu et l'acheteur tenu de la payer devient débiteur de la taxe qui lui est imposée.

ARTICLE 20.— Il est défendu à toute personne d'acheter au détail dans les cas prévus au présent règlement sans payer au vendeur, lors de l'achat, la taxe imposée, et il est défendu au vendeur de faire

remise directement ou indirectement de la taxe à l'acheteur.

ARTICLE 21.— Il est défendu à tout vendeur d'annoncer ou de faire savoir au public d'une façon quelconque, directement ou indirectement, que la taxe imposée par le présent règlement ne sera pas payable ou payée par l'acheteur.

ARTICLE 22.— Le vendeur tenu de percevoir ladite taxe sera indemnisé de cinq pour cent du montant qu'il remettra à la Cité de Montréal.

ARTICLE 23.— La vente faite par l'un des employés ou représentants du vendeur est censée être faite par le vendeur lui-même. De même l'achat fait par l'un des employés ou représentants de l'acheteur est censé être fait par l'acheteur lui-même.

### ENREGISTREMENT

ARTICLE 24.— Toute personne tenue de percevoir la taxe de vente est tenue de remettre au directeur des finances, dans les huit jours suivant la mise en vigueur du présent règlement, une déclaration d'enregistrement suivant la formule No 1 faisant partie du présent règlement.

ARTICLE 25.— Toute personne tenue de percevoir la taxe de vente, ayant plus d'une place d'affaires dans ledit territoire, est tenue de faire une déclaration d'enregistrement pour chacune de ses places d'affaires.

ARTICLE 26.— Sur réception de la "déclaration d'enregistrement", le directeur des finances remettra à la personne ayant fait telle déclaration un certificat suivant la formule No 2 faisant partie du présent règlement.

ARTICLE 27.— Toute personne ayant reçu tel certificat est tenue de l'afficher dans un endroit de sa place d'affaires où il sera visible de l'extérieur.

ARTICLE 28.— Ledit certificat n'est pas transférable et doit être remis immédiatement au directeur des finances lorsque le détenteur cesse de faire affaires à la place d'affaires y mentionnée.

ARTICLE 29.— Dans le cas où une personne tenue de percevoir la taxe de vente n'a pas de place d'affaires, le directeur des finances lui remettra, sur réception de sa déclaration d'enregistrement, un certificat spécial suivant la formule No 3 faisant partie du présent règlement, lequel certificat devra être placé sur ou attaché au stand ou véhicule servant à la distribution ou à la vente.

Si tel certificat ne peut être placé comme ci-dessus, la personne faisant affaires dans ledit territoire devra garder ledit certificat sur elle-même en tout temps et l'exhiber sur demande de l'acheteur ou de tout officier de la Cité de Montréal.

### RAPPORTS

ARTICLE 30.— Toute personne, étant l'agent de la Cité de Montréal pour la perception de la taxe de vente doit, dans les quinze jours suivant l'expiration du mois précédent, faire rapport au directeur des finances par écrit et sous serment, suivant la formule No 4 faisant partie du présent règlement, du montant de la taxe qu'elle a perçu et remettre en même temps audit directeur le montant ainsi perçu et si, dans le mois précédent, ladite personne n'a pas perçu de taxe, elle doit également faire rapport à cet effet par écrit et sous serment, dans le même délai, suivant ladite formule No 4.

Tout acheteur assujéti au paiement de la taxe, qui doit la payer et qui ne l'a pas payée au vendeur ou qui doit la payer directement à

(Suite à la page 17)

(Suite de la page 16)

la Cité de Montréal, doit également, dans le même délai, faire rapport par écrit sous serment au directeur des finances, suivant la formule No 5 faisant partie du présent règlement, et lui remettre en même temps le montant de la taxe qu'il doit.

Toute personne tenue de faire rapport comme ci-dessus devra se procurer à l'hôtel de ville de Montréal les formules nécessaires.

ARTICLE 31.—Le directeur des finances aura le pouvoir de changer, au besoin, les formules faisant partie du présent règlement, avec l'approbation du Comité Exécutif.

ARTICLE 32.—Toute personne chargée de percevoir la taxe de vente et ayant plus d'une place d'affaires dans ledit territoire est tenue de faire rapport séparément pour chacune de ses places d'affaires.

ARTICLE 33.—Dans le cas où une personne tenue de percevoir la taxe pour la Cité ne fournirait pas au directeur des finances le rapport mentionné à l'article 30, ce dernier établira au meilleur de sa connaissance le montant de la taxe perçue par cette personne, lequel montant ainsi établi sera alors considéré être le montant véritable perçu pour la Cité.

Le directeur des finances pourra également établir au meilleur de sa connaissance le montant de la taxe que le vendeur n'a pas perçu et qu'il aurait dû percevoir.

Au cas où l'acheteur ne ferait pas le rapport auquel il est tenu, le directeur des finances pourra également établir, au meilleur de sa connaissance, le montant de taxe qu'il doit et qu'il n'a pas payé.

La preuve que le montant ainsi déterminé n'est pas exact est à la charge du débiteur.

ARTICLE 34.—Nulle personne au service de la Cité de Montréal ne doit communiquer ni permettre que l'on communique à une personne qui n'y a pas légalement droit, un renseignement quelconque obtenu en vertu des dispositions du présent règlement, ni permettre à telle personne d'inspecter les déclarations écrites fournies en vertu des dispositions du présent règlement, ou d'avoir accès à aucune de ces déclarations.

## COMPTABILITE

ARTICLE 35.—Toute personne chargée de percevoir la taxe de vente doit tenir une comptabilité complète, de façon à indiquer séparément, pour chaque place d'affaires :

- 1° ses achats payés ou non payés;
- 2° ses ventes, comptant ou à crédit, assujetties à la taxe de vente;
- 3° ses ventes, comptant ou à crédit, non assujetties à la taxe de vente;
- 4° le montant de la taxe de vente, pour chaque vente.

Ces livres doivent être tenus au jour le jour et de façon à pouvoir donner les renseignements ci-dessus exigés.

ARTICLE 36.—La personne chargée de percevoir la taxe de vente devra garder en sa possession tous comptes, lettres, factures, relevés et autres documents et ne pourra les détruire avant trois ans, sans l'autorisation du directeur des finances.

ARTICLE 37.—Dans le cas où l'acheteur refuserait de payer la taxe de vente au vendeur pour la raison qu'il ne s'agit pas d'une vente au détail, le vendeur doit exiger de l'acheteur la production de son certificat et inscrire le numéro de ce certificat sur la facture et dans ses livres.

ARTICLE 38.—Dans le cas où les livres de la personne chargée de percevoir ladite taxe de vente ne contiendraient pas exactement les renseignements ci-dessus mentionnés, le directeur des finances aura autorité pour déterminer au meilleur de sa connaissance le montant de la taxe perçue par elle, lequel montant sera alors considéré être le véritable montant dû à la Cité de Montréal. La preuve que le montant ainsi déterminé n'est pas exact est à la charge du débiteur.

## VERIFICATION

ARTICLE 39.—Le directeur des finances ou ses représentants ont autorité pour visiter les établissements de toute personne assujettie au paiement de la taxe ou tenue de la percevoir et pour examiner ses livres ou autres documents, aux fins de vérifier si les dispositions de la loi et des règlements sont observés et d'établir le montant de la taxe perçue et à percevoir.

ARTICLE 40.—Le directeur ou ses représentants ont autorité pour obtenir de toute personne toute déclaration assermentée nécessaire ou utile pour leur permettre de remplir les devoirs qui leur sont assignés par la loi et par le présent règlement.

ARTICLE 41.—Toute personne tenue de fournir à la Cité un rapport sous serment pourra prêter ce serment devant un notaire public ou un commissaire de la Cour supérieure pour le district de Montréal, devant le directeur des finances ou l'un de ses assistants, ou devant le greffier de la Cité de Montréal ou le greffier ou le secrétaire-trésorier de toute corporation municipale comprise dans ledit territoire.

## INFRACTIONS ET PEINES

ARTICLE 42.—Toute personne qui, étant l'agent de la Cité de Montréal pour les fins de ladite loi du présent règlement, refuse ou néglige de percevoir la taxe imposée ou d'en tenir compte commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, en sus du paiement de l'amende et des frais, d'une amende d'au moins \$5.00, mais n'excédant pas \$1,000.00, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

ARTICLE 43.—Toute personne qui, étant l'agent de la Cité de Montréal, pour les fins de ladite loi et du présent règlement, annonce ou fait savoir au public d'une façon quelconque, directement ou indirectement, que la taxe imposée ne sera pas payée par l'acheteur commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, d'une amende d'au moins \$10.00 et d'au plus \$100.00, en sus des frais, et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

ARTICLE 44.—Toute personne qui, étant l'agent de la Cité de Montréal, pour les fins de ladite loi et du présent règlement, fait remise à l'acheteur de la taxe que ce dernier doit payer commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction du paiement des frais, d'une amende d'au moins \$10.00 et d'au plus \$500.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

ARTICLE 45.—Toute personne qui, étant l'agent de la Cité de Montréal pour les fins de ladite loi et du présent règlement, refuse ou néglige de remettre à la Cité de Montréal la taxe qu'elle a perçue commet une infraction à ladite loi

et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, en sus du paiement de la taxe perçue et des frais, d'une amende d'au moins \$10.00 et d'au plus \$1,000.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais et de la taxe perçue, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

ARTICLE 46.—Toute personne qui fait un achat tel que prévu à ladite loi et au présent règlement sans payer la taxe imposée commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction sciemment commise, en sus du paiement de la taxe et des frais, d'une amende n'excédant pas \$100.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

ARTICLE 47.—Pour toute infraction au présent règlement pour laquelle aucune peine n'est édictée, le contrevenant sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement, immédiat ou dans le délai par la cour, de l'amende ou de l'amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme de l'emprisonnement devant être fixés par la Cour du Recorder de la Cité de Montréal, à sa discrétion; mais ladite amende n'excédant pas \$40.00 et le terme de l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de soixante jours, ledit emprisonnement, cependant, devant cesser en tout temps avant l'expiration du terme fixé par ladite Cour du Recorder, sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas.

Dans le cas de récidive, le contrevenant sera passible, pour chaque infraction, en sus des frais, d'une amende n'excédant pas \$100.00 ou d'un terme d'emprisonnement n'excédant pas trois mois.

ARTICLE 48.—Lorsqu'une infraction au présent règlement est commise par une compagnie ou une corporation, l'amende qui pourra être imposée sera double de celle imposée à une autre personne.

ARTICLE 49.—Aucune procédure judiciaire pour infraction à ladite loi ou à quelque-une des dispositions du présent règlement ne pourra être intentée sans une autorisation spéciale à cet effet du directeur des finances.

ARTICLE 50.—Le paiement des amendes et des pénalités imposées par le présent règlement et par ladite loi ne libère pas le contrevenant de l'accomplissement des obligations et devoirs qui lui sont imposés par le présent règlement et par ladite loi.

## SERVICE LOCAL DE TELEPHONE

ARTICLE 51.—Il est par les présentes imposé, et il sera prélevé sur toute personne, société, compagnie ou corporation, ayant sa résidence ordinaire ou son domicile ou sa place d'affaires dans la cité de Montréal ou dans ledit territoire, une taxe de 2% du montant payable et payé par toute telle personne, société, compagnie ou corporation à la Compagnie "The Bell Telephone Company of Canada" pour le service local de téléphone (local exchange telephone service) sauf la recette provenant des postes publics de téléphone (public pay stations) et des voyageurs dans un hôtel.

Le montant de la taxe ainsi imposée sera ajouté par la compagnie sur ses factures et la compagnie qui est, par le présent règlement, constituée l'agent de la Cité de Montréal, devra percevoir cette taxe et la remettre à la Cité de Montréal.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent au présent article mutatis mutandis, la Compagnie étant considérée comme le vendeur et le débiteur de la taxe comme l'acheteur.

Formule No 2

CITE DE MONTREAL  
SERVICE des FINANCES  
Division de la taxe de vente

## Certificat d'enregistrement pour la taxe de vente en détail

Il est certifié par les présentes que:

est enregistré conformément aux dispositions du règlement No 1421 de la Cité de Montréal.

Certificat No .....

Emis le .....

## DIRECTEUR DES FINANCES

Affichez ce certificat dans la place d'affaires pour laquelle il est émis, de telle façon qu'il soit visible de l'extérieur.

Ce certificat n'est pas transmissible. Il doit être retourné au directeur des finances dès que le détenteur cesse de faire affaires à la place d'affaires mentionnée ci-dessus.

Formule No 3

CITE DE MONTREAL  
SERVICE des FINANCES  
Division de la taxe de vente

## Certificat d'enregistrement pour la taxe de vente en détail

Il est certifié par les présentes que:

est enregistré conformément aux dispositions du règlement No 1421 de la Cité de Montréal.

Certificat No .....

Emis le .....

## DIRECTEUR DES FINANCES

Ce certificat doit être apposé au stand ou au véhicule servant à la distribution ou à la vente.

S'il est impossible d'afficher ainsi ce certificat, la personne faisant affaires devra le garder sur elle-même en tout temps et l'exhiber sur demande de l'acheteur ou de tout officier de la Cité de Montréal.

Formule No 4

## CITE DE MONTREAL

SERVICE des FINANCES  
Division de la taxe de vente

## Rapport de taxe de ventes en détail

Pour le mois expiré le .....

- 1.—Montant total des ventes au comptant, à crédit et par versements \$.....
- 2.—Montant des ventes au comptant, à crédit et par versements, assujetties à la taxe .. \$.....
- 3.—Montant des achats au comptant, à crédit et par versements, assujettis à la taxe .. \$.....
- 4.—Montant de taxe sur ventes rapportées à l'item No 2 .. \$.....
- 5.—Montant de taxe sur achats rapportés à l'item No 3 .. \$.....
- 6.—Montant total de taxe (item 4 et 5) .. \$.....
- 7.—A déduire 5% de la taxe comme compensation .. \$.....
- 8.—Montant net de la taxe .. \$.....
- 9.—Intérêt .. \$.....
- 10.—Pénalités .. \$.....
- 11.—Montant total dû à la Cité de Montréal .. \$.....

Avez-vous commencé à faire affaires pendant la période de ce rapport?..... Date..... (Oui ou non)

Avez-vous cessé de faire affaires pendant la période de ce rapport?..... Date..... (Oui ou non)

Avez-vous vendu votre commerce pendant la période de ce rapport?..... (Oui ou non)

Date .....

(Suite à la page 18)

Formule No 1

## CITE DE MONTREAL

SERVICE des FINANCES  
Division de la taxe de vente

## Demande de certificat d'enregistrement pour la taxe de vente en détail

Certificat devant être émis au nom de.....

Adresses d'affaires..... (Rue et numéro)

(Cité ou ville)

Genre d'affaires..... (Indiquez le genre d'affaires, de métier ou de profession)

Status légal du propriétaire..... (Individu, compagnie, société, association, club, etc.)

Date du commencement des affaires.....

## CLASSIFICATION

| Endroit | Genre d'affaires | No du compte de l'agent |
|---------|------------------|-------------------------|
|         |                  |                         |

N'ECRIVEZ RIEN DANS L'ESPACE CI-DESSUS

Signature..... (Propriétaire, président, associé, etc.)

Titre.....

Date.....

Toute personne tenue de percevoir la taxe de vente doit remettre au directeur des finances la formule de déclaration d'enregistrement ci-dessus, dûment remplie.

Toute personne ayant plus d'une place d'affaires est tenue de faire une déclaration d'enregistrement pour chacune de ses places d'affaires.

(Suite de la page 17)

Si oui, donnez le nom du nouveau propriétaire? .....

La raison sociale a-t-elle été changée pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Si oui, donnez le nouveau nom .....

L'adresse d'affaires a-t-elle été changée pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Si oui, donnez la nouvelle adresse .....

Quel est le status légal du propriétaire actuel, s'il y a eu changement pendant cette période? .....

.....

Date du changement .....

## AFFIDAVIT

Je, soussigné .....

(Nom)

..... ayant ma résidence ordinaire et mon domicile au no ..... de la rue ..... à ..... étant dûment assermenté, dépose et dis:—

1<sup>o</sup> Je suis le .....

(titre)

de .....

(nom de la maison)

2<sup>o</sup> Je fais ces déclarations de bonne foi et j'affirme que ces déclarations ainsi que tous les chiffres y indiqués et les cédules y annexées, constituent au meilleur de ma connaissance un rapport véridique et complet pour la période y indiquée, et conforme au règlement No 1421 de la Cité de Montréal.

ET J'AI SIGNÉ

Assermenté devant moi à .....

ce ..... jour

de ..... 1937

Commissaire de la Cour supérieure pour le District de Montréal (ou tout autre officier autorisé)

La taxe doit être prélevée dans le territoire des municipalités suivantes: Montréal, Westmount, Verdun, Outremont, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Ouest, St-Laurent, St-Michel, Montréal-Nord.

Pour éviter les pénalités, ce rapport dûment assermenté, accompagné de la remise, doit être transmis au directeur des finances, division de la taxe de vente, hôtel de ville, dans les quinze jours de l'expiration du mois faisant l'objet de ce rapport.

Quand même aucune taxe n'aurait été perçue au cours de ce mois, un rapport doit être transmis.

Si les affaires sont transigées à plus d'un endroit dans le territoire ci-dessus, un rapport séparé doit être fait pour chaque place d'affaires.

Si l'agent de la Cité cesse de faire affaires ou vend son commerce, il devra retourner son certificat d'enregistrement pour annulation, avec son dernier rapport.

Un rapport séparé doit être fait pour chaque mois.

La taxe de vente est payable par l'acheteur au vendeur, au moment de la vente, que le prix soit payable au comptant, à termes ou par versements.

Dans le cas où l'acheteur résidant ou ayant sa place d'affaires dans ledit territoire achète une marchandise d'un vendeur résidant ou ayant sa place d'affaires en

dehors dudit territoire, ledit acheteur est tenu de payer à la Cité de Montréal la taxe de vente sur l'achat fait par lui.

La mise doit se faire sous forme de chèque certifié, de mandat-poste ou de mandat-express payable à la Cité de Montréal.

Une comptabilité complète doit être tenue indiquant séparément pour chaque place d'affaires les achats payés et non payés, les ventes au comptant ou à crédit assujetties à la taxe de vente, les ventes au comptant ou à crédit non assujetties à la taxe de vente, le montant de la taxe pour chaque vente. Ces livres doivent être tenus au jour le jour afin de donner les renseignements ci-dessus requis.

Aucun reçu ne sera émis, sauf pour les remises en espèces.

Formule No 5

NOTE: Formule à l'usage de tout acheteur qui est assujéti au paiement de la taxe de vente.

## CITE DE MONTREAL

SERVICE des FINANCES  
Division de la taxe de vente

## Rapport de taxe de ventes en détail

Pour le mois expiré le

1937

(EN LETTRES MOULEES) :

Nom .....

Adresse .....

Rue et No

Cité ou ville .....

Genre d'affaires .....

Montant des achats assujettis à la taxe sur lesquels la taxe n'a pas été payée au vendeur .....

Montant de taxe sur les achats ci-dessus .....

Intérêt .....

Pénalités .....

Montant total dû à la Cité de Montréal .....

Avez-vous commencé à faire affaires pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Avez-vous cessé de faire affaires pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Avez-vous vendu votre commerce pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Si oui, donnez le nom du nouveau propriétaire? .....

La raison sociale a-t-elle été changée pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Si oui, donnez le nouveau nom .....

L'adresse de la place d'affaires a-t-elle été changée pendant la période de ce rapport? .....

(Oui ou non)

Si oui, donnez la nouvelle adresse .....

## AFFIDAVIT

Je (ou Nous) soussigné .....

(Nom et occupation)

..... des Cité et District de Montréal, ayant ma résidence ordinaire et mon domicile (ou notre)

au No ..... de la rue ..... étant dûment assermenté, dépose et dis:—

1. Je suis le signataire des déclarations faites dans le rapport ci-dessus; 2. Je fais ces déclarations de bonne foi et j'affirme que ces déclarations ainsi que tous les ob-

fres y indiqués et les cédules y annexées constituent au meilleur de ma connaissance un rapport véridique et complet pour la période y indiquée, et conforme au règlement No 1421 de la Cité de Montréal.

ET J'AI SIGNÉ

Signature

Date

Assermenté devant moi à Montréal, ce .....

jour de ..... 1937

Commissaire de la Cour supérieure pour le District de Montréal (ou tout autre officier autorisé)

La taxe doit être prélevée dans le territoire des municipalités suivantes: Montréal, Westmount, Verdun, Outremont, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Ouest, St-Laurent, St-Michel, Montréal-Nord.

Pour éviter les pénalités, ce rapport dûment assermenté, accompagné de la remise, doit être transmis au directeur des finances, division de la taxe de vente, hôtel de ville, dans les quinze jours de l'expiration du mois faisant l'objet de ce rapport.

Un rapport séparé doit être fait pour chaque mois.

Dans le cas où l'acheteur résidant ou ayant sa place d'affaires dans ledit territoire achète une marchandise d'un vendeur résidant ou ayant sa place d'affaires en dehors dudit territoire, ledit acheteur est tenu de payer à la Cité de Montréal la taxe de vente sur l'achat fait par lui.

La taxe est également imposée et prélevée lorsqu'il s'agit d'une vente d'un véhicule automobile, tel que défini dans la loi des véhicules automobiles (chapitre 35, Statuts Refondus de Québec, 1925), d'un piano, d'un réfrigérateur électrique, d'un radio ou de tout autre objet dont le prix de vente excède vingt-cinq dollars, à un acheteur qui a son domicile ou sa résidence ordinaire ou sa place d'affaires dans le territoire ci-dessus, quel que soit l'endroit en dehors dudit territoire où la vente ou la livraison a lieu.

La remise doit se faire sous forme de chèque certifié, de mandat-poste ou de mandat-express payable à la Cité de Montréal.

Aucun reçu ne sera émis sauf pour les remises en espèces.

A l'assemblée mensuelle ajournée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue à l'hôtel de ville, le 12 mars 1937, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, M. Adhémar Raynault, au fauteuil, MM. les échevins Trépanier, Hogan, Schubert, Monette, Bray, Dupuis, Biggar, Lesage, Riel, Dupuis, Taillefer, Goyette, Filion, Dubreuil, Brien, Savignac, L'Archevêque, Lacombe, McKenna, Jarry, Côté, Quinn, Jeannotte, Taillon, Jalbert, Bonnier et Barrière.

Le règlement ci-dessus a été adopté sans amendement.

Les intéressés pourront obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin en rapport avec le règlement ci-dessus, en s'adressant au directeur des finances, division de la taxe de vente, hôtel de ville, Montréal.

J-ETIENNE GAUTHIER,

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de ville,

Montréal, 13 mars 1937.



M. J.-R. RYAN qui vient d'être nommé gérant de la succursale de Montréal de R. C. Gamble and Co., membre du Curb de Montréal, de la Bourse de Toronto et de l'Echange canadien des denrées (International Newspaper Service.)

## Opinions de New-York

Jenks, Gwynne & Co.—Les prix du marché étaient quelque peu à la baisse à la fermeture, mais l'opinion générale dit que le marché est évidemment en surcote et des bonnes nouvelles le feront sans aucun doute incliner vers la hausse.

Abbott, Proctor & Palne.—Actuellement on vend beaucoup en bourse mais nous croyons que sous peu le marché sera à la hausse.

## UNE COMMISSION DE CONTROLE DU MARCHE MINIER ?

On parle beaucoup, dans les milieux autorisés, de la formation possible et même prochaine, d'une commission de contrôle du marché minier. On admet que les organisations telles que la Bourse, le Curb, le Board of Trade, et la Chambre de Commerce font tout ce qu'elles peuvent pour prévenir les fraudes et les affaires louches, mais qu'il serait nécessaire qu'une organisation d'hommes indépendants des partis politiques soit formée pour accomplir une surveillance étroite, faire une sorte de police autour des activités boursières.

Une commission de ce genre existe actuellement dans la province d'Ontario et l'on dit qu'elle remporte un grand succès. La crainte est le commencement de la sagesse et, à condition qu'un homme indépendant soit à sa tête, ce corps serait appelé à rendre de précieux services.

## Brewers and Distillers

Le bénéfice net de la Brewers & Distillers of Vancouver, Ltd., en 1936 a été de \$543,685 ou de 59 cents l'action, comparé à \$328,360 en 1935 et \$169,517 en 1934.

Le fonds de roulement est de \$3,170,983 et les administrateurs recommandent le versement d'un dividende de 8% et d'un boni de 2%, ce qui représente 50 cents l'action. Sur ratification à l'assemblée annuelle, le dividende sera distribué le 20 mai aux actionnaires inscrits le 1er mai.

Après la distribution de \$608,984 de surplus-capital le 1er février, ce poste s'établira à \$1,009,945.

## COOKSHUTT PLOW

La réunion annuelle de Cookshutt Plow Co., a eu lieu au bureau-chef de la compagnie à Brantford et le président C.-G. Cookshutt présidait. Les directeurs ont été réélus.

(Suite de la page 15)

la loi de l'impôt sur le revenu et ses amendements n'a pas été reçu

Je jure que je n'ai pas reçu l'avis de cotisation auquel la présente déclaration réfère.

Assermenté devant moi ce .....

jour de ..... 1937

Signature de l'officier recevant le serment

Signature .....

Titre ou qualité

Date .....

A l'assemblée mensuelle ajournée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue à l'hôtel de ville, le 12 mars 1937, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, M. Adhémar Raynault, au fauteuil, MM. les échevins Trépanier, Hogan, Schubert, Monette, Bray, Dupuis, Biggar, Lesage, Riel, Dupuis, Taillefer, Goyette, Filion, Dubreuil, Brien, Savignac, L'Archevêque, Lacombe, McKenna, Jarry, Côté, Quinn, Jeannotte, Taillon, Jalbert, Bonnier et Barrière.

Le règlement ci-dessus a été adopté sans amendement.

Les intéressés pourront obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin en rapport avec le règlement ci-dessus, en s'adressant au directeur des finances, division de l'impôt sur le revenu, hôtel de ville, Montréal.

J-ETIENNE GAUTHIER,

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de ville,

Montréal, 13 mars 1937.

## POTINS

On prévoit un accroissement dans les revenus des chemins de fer aux Etats-Unis au cours des prochains mois.

En février les exportations domestiques du Canada aux Etats-Unis des principaux articles qui entrent dans l'accord commercial canado-américain atteignaient une valeur de \$17,191,031 comparative-ment à \$14,922,022 il y a un an.

Reliance Grain Company Limited rapporte un revenu total de \$638,754 comparative-ment à \$134,207 l'année précédente. Des dividendes de 12.89 par action privilégiée et \$1.28 par action ordinaire seront distribués.

## CREME GLACEE

La production de crème glacée, en 1935 a été de 6,587,663 gallons, évalués à \$8,051,083, contre 5,987,727 gallons évalués à \$7,687,335 en 1934. Le total en 1930 a été de 9,708,163 gallons, d'une valeur de \$13,412,530.

## Canadian Westinghouse

Toronto, 17. — Canadian Westinghouse Company Limited rapporte pour 1936 des recettes brutes de \$1,397,689 comparative-ment à \$1,492,376 l'année précédente. Les taxes ont augmenté de \$50,000 au cours de l'année mais le transfert de \$150,000 de la réserve de dépréciation a permis à la compagnie de produire un bénéfice net de \$872,131 contre \$860,401 en 1935.

# LA PAGE OUVRIÈRE

## Salaire du chauffeur de taxi

Depuis toujours, sauf de rares exceptions alors qu'un salaire-heure était payé, le chauffeur de taxi à Montréal a travaillé à la commission.

Il fut un temps qu'il gagnait assez bien sa vie. Son gain a commencé à diminuer lorsque un groupe de personnes ont fondé une association de taxis dans laquelle ils ont placé un peu d'argent, en ont récolté beaucoup, tout en laissant porter aux différents propriétaires de taxis les risques d'un gain ou d'une perte, d'un surplus ou d'un déficit. On a connu des propriétaires de taxis qui ont existé une semaine, un mois, une année et s'en sont retournés où ils étaient venus après avoir perdu les quelques dollars qu'ils avaient engagés. L'association, elle, existe encore, a même progressé tout comme progresse une industrie qui n'a pas à porter un stock mort, qui retire de grasses recettes.

Le propriétaire de taxi ne faisant pas de très bonnes affaires, il est donc résulté que le chauffeur de taxi s'en est senti et s'en ressent terriblement surtout depuis deux ans.

### Pourquoi l'union

C'est pour remédier à cette angoissante situation du chauffeur de taxi qu'il s'est fondé une union portant le nom de "Syndicat des Chauffeurs d'autos" qui a préparé un contrat de travail, et sous l'égide de la Fédération du Transport veut le généraliser à tous les ouvriers du transport de la province de Québec, et dans les ouvriers du transport le chauffeur de taxi y est compris. Son salaire-heure spécifié dans cette convention est de \$0.30. On comprend que certains propriétaires de taxis élèvent la voix et crient au meurtre, eux qui dans la soif du gain, voudraient tout englober. Ils en font même une maladie lorsque leur employé réussit à se faire, occasionnellement, et rarement, ce qu'on appelle dans l'argot du métier, — une bonne journée. — N'a-t-on pas entendu dire, il y a quelques mois, que des propriétaires, en dépit du fait que les chauffeurs de taxis les avaient supportés dans leur grève de cinq jours, leur aidant à améliorer leur situation, voulaient maintenant réduire la commission du chauffeur de 5 p.c. c'est-à-dire ne payer que 25 p.c. de commission comme salaire?

Sait-on qu'une fille-commis, travaillant derrière un comptoir, reçoit un salaire-heure de \$0.25? Sait-on que le simple manoeuvre dans la construction va recevoir, dans le prochain contrat de travail un

salaire-heure de \$0.40? Pourtant ces employés ne sont pas dans l'obligation de se procurer annuellement deux permis (licences)? Ils n'ont pas à observer à tous les deux cents pieds un règlement de circulation? Le chauffeur de taxi doit faire toutes ces choses en outre de connaître tous les coins et recoins de la ville, les noms des rues, des édifices publics, des 225 églises ou temples, des centaines de "conciergeries", et doit savoir l'anglais si ce n'est pas sa langue maternelle.

### Autres villes

A Winnipeg, le bill No 96, sanctionné le 6 avril 1935, oblige tous les propriétaires de taxis à payer à leur employé-chauffeur un salaire-heure jamais moindre de \$0.30 l'heure. A Edmonton et à Calgary, les chauffeurs de taxis reçoivent \$15 par semaine de six jours de travail, voir page 4, de la Gazette du Travail de janvier 1937. A Vancouver, les chauffeurs de taxis reçoivent \$3 par jour de huit heures de travail, ou 35 p.c. de leurs recettes journalières, — c'est-à-dire la plus importante de ces deux sommes, le temps extra est payé à raison de \$0.50 l'heure, avec un congé payé d'une semaine après une année de service avec dossier net, voir page 1243, Gazette du Travail, décembre 1934.

Les propriétaires de taxis de Montréal peuvent-ils payer à leur employé-chauffeur un salaire-heure de \$0.30? Oui! et voici comment: qu'ils discontinuent de payer une commission aux gares de chemins de fer, aux principaux hôtels, et aux portiers "footman" des clubs de nuit ou autres édifices publics; qu'ils s'organisent solidement; qu'ils cessent de payer si cher pour leur contribution mensuelle et pour leur prime d'assurance; qu'ils appliquent le tarif des taxis et non pas chercher à le réduire comme ils l'ont fait depuis près de deux ans, de 20 à 60 p.c., et en dernier lieu qu'ils secouent la nonchalance de MM. les échevins pour que ces derniers légalisent enfin les amendements se rapportant au règlement No 1319.

En appliquant ces suggestions — et ils le peuvent — les propriétaires de taxis seront capables de payer un salaire-heure à leur employé-chauffeur et même donner du travail à la centaine de chauffeurs de taxis qui ont cessé de travailler depuis que les inspecteurs de la Commission de Chômage font de si minutieuses inspections.

La prochaine assemblée se tiendra au Monument National, 1152 Blvd St-Laurent, le 22 mars 1937 à huit heures et quart précises.

V.-E. DUPONT

## L'apprentissage aux E.-U.

Le Survey of Labour Law Administration de janvier, publié par le département du Travail des Etats-Unis, expose les grandes lignes d'un projet de législation sur l'apprentissage, à l'intention des différents Etats de l'Union, projet qui est le fruit de la décision de la troisième Conférence nationale de législation ouvrière, tenue à Washington en novembre dernier, d'inviter la secrétaire au Travail à constituer un comité représentatif chargé d'arrêter des normes destinées à la législation d'apprentissage des différents Etats de l'Union américaine. Ce comité, qui siège à Washington les 7 et 8 janvier, arrêtera un projet de législation qui rencontra l'approbation du Comité fédéral de l'apprentissage.

L'objet du projet de législation est d'encourager une forme pratique d'apprentissage propre à assurer la formation d'apprentis répondant pleinement aux besoins des différentes professions. Il prévoit administration du programme facultatif d'apprentissage par les départements du Travail des différents Etats, considérant que ce sont là les services administratifs

chargés de la protection des normes du travail.

A date, seulement deux Etats, nommément le Wisconsin et l'Oregon, contrôlent les normes de travail en matière d'apprentissage. Plusieurs Etats ont cependant sollicité collaboration fédérale dans l'élaboration de projets de loi sur l'apprentissage destinés à être soumis cette année à leurs législatures respectives.

## Cercle Léon XIII

Une importante réunion du Cercle d'étude Léon XIII aura lieu, ce soir, à 1231 rue DeMontigny-est. Tous les membres dudit cercle et généralement les officiers et les membres des syndicats sont cordialement invités.

Comme d'habitude, il y aura conférence, commentaire, revue syndicaliste, etc. Les séances de cet organisme devraient être suivies par un plus grand nombre de syndiqués car il faut toujours se le rappeler, ce cercle est vraiment le moule qui fait des chefs compétents et renseignés.

## LES DEBARDEURS INTERNATIONAUX

Une assemblée spéciale de l'Association Internationale des débardeurs sera tenue vendredi le 19 mars à 8 heures du soir au No. 406, Champ-de-Mars. L'Assemblée sera adressée par le président international, M. Joseph P. Ryan, ainsi que les officiers de l'exécutif du district de l'Atlantique. — J.-M. Shannon, secrétaire-trésorier.

## UNE CAMPAGNE DE PROPAGANDE

L'union internationale des ouvriers de la confection pour dames entreprend une grande campagne de propagande parmi les ouvrières et les ouvrières de cette industrie de notre ville, sous la direction de M. Bernard Shane, organisateur général des divers locaux de cette union ouvrière.

MM. G. Desjardins et Paul Fournier, organisateurs bien connus à Montréal, viennent d'être appointés propagandistes dans cette industrie du vêtement pour dames. La direction de l'union compte beaucoup sur le travail des deux nouveaux organisateurs pour compléter l'organisation complète des ouvrières et des ouvriers de l'industrie. Des assemblées de propagande seront sous peu convoquées mais le travail de propagande individuel des organisateurs, travail donnant de meilleurs résultats.

## Le Conseil des Métiers

La séance régulière du Conseil des métiers de Montréal aura lieu ce soir, à l'Assistance Publique, coin des rues Lagachetière et Berri.

Les délégués des unions affiliées ont le devoir d'assister à cette séance au cours de laquelle les plus intéressantes questions devront être discutées ainsi que quelques rapports. Parmi les rapports soumis aux délégués, il y aura celui du Comité exécutif.

## AUX CHEMINS DE FER

Le comité général des employés de chemins de fer, se réunira, à Montréal, aujourd'hui même, pour faire le dépouillement du scrutin, concernant le vote de grève. Quel que soit le résultat de ce vote, le comité le soumettra aux compagnies, et on croit que de nouvelles négociations seront ouvertes pour le règlement de ce grave différend autrement que par la grève.

## Débardeurs nationaux

Les membres de l'Union nationale indépendante des débardeurs de l'île de Montréal, Inc., sont tous invités à l'importante assemblée spéciale que sera tenue, ce soir, à 8 heures du marché St-Jacques, à 8 heures.

Le but de cette assemblée est de procéder au choix d'un auditeur et à l'initiation de nouveaux membres. Les membres actifs devront apporter avec eux leur carte d'identité ainsi que leur livret. — (J.-M.-L. Boque).

## LE PLACEMENT

La statistique des bureaux locaux du Service de Placement du Canada indique pour décembre 1936 contraction de l'activité en regard du mois précédent, mais, par ailleurs, relèvement comparativement à décembre 1935. Cette comparaison est basée sur la moyenne des placements quotidiens effectués par le Service généralement. Les principaux changements enregistrés, en regard de novembre 1936 et de décembre 1935, furent des gains dans l'exploitation forestière et les services, et des baisses dans la construction et l'entretien. L'agriculture accusa aussi une forte augmentation comparativement à décembre 1935. Les bureaux reçurent 33,284 offres d'emploi et 56,061 demandes de travail en décembre 1936, et effectuèrent 31,411 placements, tant à demeure qu'en extra. (La Gazette du Travail).

## Aux employés de bureau

L'assemblée hebdomadaire régulière de l'Association des Employés de Bureau Inc. sera tenue ce soir, le 18 courant dans l'édifice des Syndicats Catholiques, 1231 rue DeMontigny est, coin Beaudry, à 8 h. précises.

Incorporée en septembre 1935, comme Syndicat Professionnel, l'Association des Employés de Bureau Inc., poursuit toujours ses efforts pour unir tous les hommes et les femmes travaillant dans les nombreux bureaux à Montréal. Le fait d'avoir soutenu sa campagne de recrutement depuis plus de 18 mois prouve que cette association est sincère et possède la persévérance voulue pour réussir. C'est en réalité le plus grand effort tenté depuis nombre d'années, pour pro-

curer à la classe des "Collets Blancs" les bienfaits moraux, sociaux et économiques qui seront leur récompense s'ils veulent se donner la peine de s'organiser sérieusement.

Les directeurs de l'Association ont un devoir de prouver leur désir d'avancer votre cause par leur persévérance, mais leur travail est stérile à cause du manque d'appui moral et pécuniaire de la part des milliers d'employés de bureau, qui endurent la torture de petits salaires sans trouver le courage de faire un effort pour se rendre aux assemblées pour se rallier à ce mouvement qui peut leur procurer tant de bienfaits. Donc, un effort S.V.P. ce soir nous comptons sur la présence de chacun de vous.

## La semaine de six jours dans l'industrie du lait

Si tout va bien avec une pétition qui circule actuellement parmi les employés de laiteries de Montréal, ces derniers auront bientôt comme tous les autres mortels de Montréal, le privilège du repos dominical chaque semaine.

Une pétition en ce sens doit être présentée bientôt au Ministère du Travail et il est presque certain que la législation nécessaire pour mettre en vigueur la semaine de six jours pour les laitiers sera accordée.

Un bon nombre de patrons se sont d'ailleurs prononcés en faveur de la semaine de six jours pour leurs employés et il ne restait que certains détails à régler de ce côté pour qu'il y ait de l'unanimité chez les patrons au sujet de cette question. La semaine de six jours est en vigueur dans la plupart des villes du Canada notamment à Ottawa Toronto.

Si la pétition des employés est accordée, la semaine de six jours sera adoptée pour toute l'île de Montréal et les employés de laiteries feront soit deux livraisons le samedi avec repos le dimanche ou la livraison quotidienne habituelle avec chaque employé remplacé pour un jour de la semaine par un employé surnuméraire.

Ces deux systèmes sont maintenant à l'essai sur une petite échelle chez plusieurs patrons et on entrevoit que l'un ou l'autre pourra être appliqué avec succès aux conditions existant à Montréal, dès que la législation nécessaire pourra être obtenue pour réglementer l'industrie du lait dans ce sens.

La présente pétition sera présentée au gouvernement par Gaston Travelle, comme représentant d'un grand nombre d'employés de laiteries de Montréal.

## Les cordonniers ne peuvent s'entendre avec les patrons

Aucune entente n'a pu encore être conclue entre les syndicats ouvriers et les manufacturiers de l'industrie de la chaussure, à la dernière séance des négociations, tenue lundi soir dernier. La réunion de la fédération provinciale des cordonniers, tenue le dimanche précédent, laissait prévoir cependant un meilleur résultat. Mais les représentants des syndicats de Québec refusèrent d'accepter, rendus au comité paritaire, ce qu'ils avaient adopté précédemment.

Comme les négociations durent depuis près d'un an dans cette industrie, on affirme que les ouvriers ont perdu plus de \$500,000 en salaires; perte due à ce retard. On en vient à croire aussi qu'il n'y aura pas d'entente possible entre les ouvriers et les manufacturiers, tant qu'ils s'obstineront à refuser tous les projets qu'ils discuteront de questions secondaires. A cette dernière séance, il avait été entendu, entre autres choses, que tous les cordonniers accepteraient le projet préparé par la section de Montréal. Après une longue discussion, cependant, Québec présenta de nouveau son propre projet basé sur un système de pourcentage et quelques manufacturiers l'adoptèrent.

Chez les ouvriers de Montréal, on affirme que ce dernier système ne pourra jamais donner de résultats satisfaisants. Comprenant six taux de pourcentage pour définir les salaires dans chacune des quatre zones de la province, le projet ne pourrait pas être applicable. On se base, en partie, pour avancer cette affirmation, sur les ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes et sur l'opinion des conseillers juridiques

du comité de révision de la loi des contrats collectifs.

Il est très difficile de concilier les opinions de la Beauce, de Québec et de Montréal, parce que les conditions de travail ne sont pas les mêmes dans ces trois centres. Tous les projets soumis, tant par les manufacturiers que par les ouvriers de Montréal et de Québec ont cherché à éliminer, autant que possible, la concurrence dans l'industrie. Mais, aucun des groupes n'a pu en venir à une entente pour la simple raison que l'on croit d'avantage l'industrie rurale au détriment de l'industrie urbaine. Une autre clause, "dénommée clause du 20 p.c.", appliquée avec le contrat collectif actuel et que les ouvriers tentent de faire disparaître, créerait aussi de nombreuses difficultés dans l'industrie. Permettant au manufacturier de définir les salaires de 20 p.c. de ses employés, elle serait la cause de 90 p.c. des abus qui se commettent. Les employeurs voudraient néanmoins qu'elle soit appliquée avec le nouveau contrat.

## CONVOCATIONS

### CE SOIR

INTERNATIONAUX. — Conseil des métiers de Montréal, à l'Assistance Publique, coin des rues Lagachetière et Berri. Union internationale des charpentiers-menuisiers, local 178, au Monument National.

CATHOLIQUES. — Cercle Léon XIII, à 1231 rue DeMontigny-est.

MANUEL DE L'INVENTEUR  
GRATIS aux INVENTEURS  
sur DEMANDE  
ALBERT FOURNIER  
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

# Le DOMAINE SPORTIF

## Un succès sans précédent pour le Derby du Kentucky

Le colonel Matt Winn, président de la piste de Churchill Downs prédit que cette classique connaîtra le plus grand succès de l'histoire

Louisville, 17.—Le colonel Matt J. Winn est arrivé ici hier après une semaine de repos et s'est enthousiasmé et en même temps embarrassé, pour surveiller la distribution officielle des inscriptions au Derby du Kentucky qui seront rendues publiques en fin de semaine.

L'enthousiasme de Winn grandit toujours au sujet de ce qu'il déclare être le "plus fameux Derby" dans l'histoire de cette grande classique. Il semble cependant être embarrassé par les problèmes qui le confrontent pour accommoder ce qui s'annonce comme une des plus grandes foules dans l'histoire d'une course de chevaux aux Etats-Unis.

Le vétérinaire président de la American Turf Association, qui fut témoin de son premier derby comme gamin à pieds nus, monté dans un arbre dans le centre de la piste, envisage sans contredit la tâche la plus ardue de sa carrière. Il a fait face à maintes autres situations avec l'entrain et l'enthousiasme d'un jeune homme.

Après avoir fait venir le surintendant et avoir appris de lui l'intérêt énorme qu'on apporte au Derby, tant chez les propriétaires de chevaux que les amateurs du turf, il a discuté de la question d'ériger des estrades supplémentaires.

Après un examen de l'histoire de la piste, on a choisi un site où on érigerait 1.000 sièges additionnels sur une terrasse. Cette construction sera commencée immédiatement. Le surintendant Young a aussi suggéré une location dans le clubhouse où on pourrait ériger des loges additionnelles et le colonel Winn a immédiatement approuvé la construction de 50 loges supplémentaires.

"Le Derby a dépassé nos plus chères espérances", a déclaré le

directeur de la plus fameuse course aux Etats-Unis, "mais nous ne cesserons jamais nos efforts pour accommoder le surplus de l'assistance et pouvoir au confort de nos invités".

"Revisant la liste des demandes de réservations, j'y trouve des noms d'industriels de réputation nationale et de sommités sportives anxieuses de s'assurer des places pour le Derby".

### Entrées de Fair Grounds

(Premier départ à 3 h.)

#### PARI DOUBLE: 2ème et 3ème courses

##### PREMIERE COURSE \$500 A réclamer.

3 ans. — 6 furlongs.  
Albino . . . 104 John M. Kover . . 99  
Overlap . . . 114 Surprise Boy . . 118  
Pecos . . . 114 Moandmo . . . 111  
Pat Bane . . . 109

##### DEUXIEME COURSE \$500. Novices de 3 ans. — 6 furlongs.

Dark Chick . . . 109 Mittal Kai . . 109  
Silver Brail . . . 104 Scout Lass . . 109  
Lost Mother . . . 109 Buddie Miller . 114  
News Girl . . . 109 Fanny . . . 109  
Espan . . . 109 Just Macey . . 114  
Brilliant Sid . . . 114 Grace Grier . 109  
Honored Miss . . . 109 Jules Lazard . 114  
St. Ives . . . 114 Sable Scott . . 109  
Chigal . . . 109 Sosny Boy . . 114

##### TROISIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 5 1/2 furlongs.  
Housewarming . . . 113 Dark Amber . 108  
Sioux Chief . . . 111 Transmac . . 116  
Little Marcelle . . . 106 Bread King . 116  
Bedlight . . . 116 My Blaze . . . 119  
Saxopal . . . 116 I Novotny . . 108  
Porter Call . . . 114 Wise Revue . . 106  
Princeton . . . 111 Moonman . . 113  
Authority . . . 108 Sun Dora . . 115  
Hehrierva . . . 108 Romoia . . . 112

##### QUATRIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 mille et 70 verges.  
Dorsey . . . 103 Hour Lady . . 105  
Mad Career . . . 106 Creole Beauty . 105  
Baldy . . . 110 Defier . . . 115  
Mynah . . . 110 Merovech . . 110  
Register . . . 105 Brownman . . 108  
Exaggeration . . . 115 Flabillity . . 110  
Tambov . . . 108 Onseide . . 115  
Dispeller . . . 115 Vee Eight . . 108  
Whitharal . . . 15 Silk Covering . 98

##### CINQUIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 1-16 mille.  
Fair Boy . . . 113 Wizard . . . 113  
Luke Connell . . . 113 Captain Danger . 113  
Barcardi Sweep . . . 113 Odd Blaze . . 109  
Julius J. R. . . . 113 Rubens Choice . 104  
Habano . . . 113 Aurica . . . 104  
Joan Macaw . . . 108 Leeoran . . 113  
Bombastic . . . 104 Atti . . . 113  
Elpho . . . 109 Jim Ormont . . 109  
Folus Folly . . . 104 Masked Coala . 104

##### SIXIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 1-8 mille.  
Union . . . 110 Golden Nut . . 108  
Cherokee Red . . . 105 Idle Flirt . . 101  
Red Rouge . . . 108 Yellow Metal . . 110  
Beau Bon . . . 108 War Chase . . 105  
Teddy Carl . . . 111 Ultra Vote . . 102  
James Boy . . . 111 Daffy . . . 108

##### SEPTIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 mille et 70 verges.  
Spanish Art . . . 115 Miss Joker . . 101  
Revelstoke . . . 110 Spicson . . . 108  
Denclaire . . . 101 Bright Knot . . 110  
Waygood Lad . . . 115 Attaquechee . 110  
Dorothy W. . . . 105 Playbook . . 115  
Lawmaker . . . 115 Talpan . . . 110  
Blue Spur . . . 110 Altus Nuba . . 103  
St. Mica . . . 103 Chiff Gerolimo . 110  
Justa Jane . . . 106 Memphis Lass . 105

##### HUITIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 1-16 mille.  
Portam . . . 110 Tight Wad . . 110  
Redwick . . . 110 Flareon Queen . 105  
Della Booter . . . 105 Cecil B. . . 105  
Roger Witch . . . 110 Nurricce . . 105  
Jim Ned . . . 110 Canteron . . 110  
Yancey . . . 110 Jodhpur . . 110  
Sparkling Rose . . . 105 Peter J. Peel . 110  
Montmarry . . . 105 Just Remember . 105  
B. Baron . . . 110 Black Babbie . 110

##### NEUVIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 6 furlongs. (Sub.)  
Sister Vivia . . . 107 Rustic Lassie . 107  
Hoosier Friend . . . 107 Little R. . . 107  
Skotch . . . 112 Berceuse . . 112  
Swift . . . 112 Zowie . . . 112  
Love Nest . . . 112 Dr. Jillson . . 117  
Azomts . . . 107 Charming Sir . . 117  
Little Peggy . . . 112 Cohort Lass . 107  
Broad Meadows . . . 112 Burnt Trail . 107  
Lucky Pal . . . 107 Pass Christian . 112

### Entrées d'Oaklawn Park

(Premier départ à 3 h. 30)

#### PARI DOUBLE: 1ère et 3ème courses

##### PREMIERE COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — Environ 6 furlongs.  
House Baby . . . 110 Leana G. . . 115  
Billies Orphan . . . 110 Teenie R. . . 110  
Dixie D. . . . 115 Barbara Carom . 110  
Dorothy Hicks . . . 110 Scotland Beauty . 110  
Grey Broom . . . 115 Whiskerita . . 115  
Top Spin . . . 115 Aunt Marie . . 115

##### DEUXIEME COURSE \$500. 2 ans. — 3 furlongs.

Sweeping Wind . . . 113 Sooty . . . 119  
Phil Boy . . . 113 Queen Regent . . 110  
Green Pool . . . 115 Playds . . . 110  
Clasman . . . 113 Walter L. . . 113  
Jane Vito . . . 116 Dimworth . . 119  
Setemup . . . 113 Irvin H. . . 113

##### TROISIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans. — Environ 6 furlongs.  
Troubadour . . . 108 Brush Handle . 108  
Happy Road . . . 108 Top Glide . . 108  
Thundering Mike . . . 113 Star Beas . . 108  
Moon Sweep . . . 108 Scout Plane . . 108  
Smart Girl . . . 108

##### QUATRIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — Environ 6 furlongs.  
Our Patty . . . 101 Blessed Again . 102  
Sleep Along . . . 110 Idle Worker . . 112  
Onwentsia . . . 102 Terrier . . . 108  
Eddies Brother . . . 112 Tragedian . . 112  
Red Go . . . 112 Jay D. . . 108  
Noma F. . . . 102 Zorana . . . 98

##### CINQUIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 1 1-8 mille.  
Squeezer . . . 107 Jawapa . . . 107  
Aukal . . . 107 Handsome Hal . . 107  
Just Frank . . . 110 Sleepy Joe . . 107  
Jonnie Nuchols . . . 107

##### SIXIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 1-4 mille.  
Our Pal . . . 112 Miss Adele . . 107  
Oaten . . . 112 Marion Burr . . 107  
Don Tasker . . . 112 Texas Pal . . 107  
Devilish Nick . . . 112 Frumper . . 112  
Camp Craig . . . 112

##### SEPTIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans. — 1 mille et 20 verges.  
Tuleyries Ruby . . . 107 Crackman . . 102  
Saludean . . . 109 Atina . . . 99  
Golden Gower . . . 112 Kiddie . . . 104  
Shebang . . . 102 Sealine . . . 102

##### HUITIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — Environ 6 furlongs.  
Saint D'Espoir . . . 115 Nagatha . . 115  
Shoot . . . 110 Nary Blank . . 110  
Sayloma . . . 115 Volcadale . . 115  
Rolanda . . . 115 Curling . . . 110  
Evening Gown . . . 115 Squeeze Out . 115  
Hard Chase . . . 115 Lady Patrol . . 115

Temps nuageux. Piste rapide.

### Entrées de Houston

(Premier départ à 3 h. 15)

#### PARI DOUBLE: 1ère et 2ème courses

##### PREMIERE COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 6 furlongs.  
Able Abe . . . 108 Gold Dollar . . 103  
Over Rose . . . 108 Barrido . . . 108  
Royal Command . . . 108 Jessie P. . . 108  
Jean Mac . . . 103 Corida . . . 108  
Oswego Princess . . . 103 Naughty Polly . 103  
Gypsy Chief . . . 108

##### DEUXIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 6 furlongs.  
Mokena . . . 107 Skidmore . . 108  
Little David . . . 108 Bill Lutz . . 108  
Leros . . . 112 Declaration . . 113  
Animite . . . 107 Sophist . . . 112  
Parisian Witch . . . 108 Unlawful . . 108  
John Doe . . . 112

##### TROISIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 6 furlongs.  
Ouray . . . 108 Alkali . . . 108  
Eva R. . . . 108 Golden Crystal . 103  
Irish Wake . . . 108 Georgia Lily . . 103  
Raffles Lad . . . 113 John Bane . . 112  
Contrary . . . 103 Her Hero . . . 113  
Mario . . . 113

##### QUATRIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 5 1/2 furlongs.  
Alwintour . . . 113 High Hand II . . 109  
Jack O Spades . . . 105 Catchall . . 114  
Miss Webb . . . 113 Grimaldi . . 101  
Howard G. . . . 108 Sun Mica . . 106  
Drombo . . . 106 Back Fence . . 109

##### CINQUIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 6 furlongs.  
Regardless . . . 99 Hanny Martin . 103  
Speed Limit . . . 112 Sadie F. . . 107  
Porcelius . . . 108 Euryalus . . 104

##### SIXIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 1 mille.  
Mottled . . . 112 Carus Clarus . . 112  
Milandra . . . 107 Nervous Lady . . 107  
Sweet Manners . . . 107 Witch Lore . . 112  
Persian Step . . . 107 Lady Briar . . 100  
Owitch . . . 100 Ria Nara . . 112  
Ben Bernie . . . 112 Free Advice . . 117

##### SEPTIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 1 mille.  
Luna Bright . . . 112 Escour . . . 100  
Exceed . . . 112 Mary Stenson . . 107  
Hoplo . . . 112 Manteca . . . 112  
Mindalo . . . 100 Off Side . . 100  
Sweet Angel . . . 112 Oida Farmer . 117  
Rich Girl . . . 107 Van Hastings . 117

##### HUITIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 1 mille.  
Chatterly . . . 112 Flaming Light . 112  
Sad Knight . . . 112 Santa Marita . 95  
Phrixus . . . 112 Finger Wave . . 107  
Handy Baggage . . . 112 Bunting Jr. . 112  
Captain Red . . . 112 Photography . 112  
Miss Cardenas . . . 112 Hurry Hawk . 112

Temps menaçant. Piste rapide.

## EN ETUDIANT LE TABLEAU

[CHART]

**DIXIE PRINCESS**—Très rapide au départ et envoyée en avant dès le début, a pris un gros avantage par la suite, mais bien qu'ayant tenu avec beaucoup de force et de courage jusqu'à la fin, ne put tenir devant la dernière charge du vainqueur et fut battue par une longueur. Inscrite à \$1,200.

**MISS DIGNITY**—Très rapide au départ et envoyée en avant dès le début, prit un bon avantage par la suite, mais bien qu'ayant fait preuve de beaucoup de force et de courage jusqu'à la fin, ne put tenir devant la dernière charge du vainqueur et fut battue par une longueur. Novices, course à pesanteurs spéciales.

**LORD TOURNAMENT**—Très rapide au départ et envoyé en avant dès le début, ne put parvenir à s'éloigner du peloton et bien qu'ayant fait preuve de beaucoup de force et de courage, avait été trop fortement secoué par son jockey et ne put tenir devant la dernière charge du vainqueur et fut battu par plus d'une longueur. Handicap classe "C".

**OVER YONDER**—Bien placé et retenu en arrière du premier durant la majeure partie de la course, a continuellement forcé le pas, est devenu très menaçant à la dernière courbe, mais a semblé faiblir à la fin et fut battu par une longueur. Inscrit à \$2,500.

**QUEEN VIC**—Très rapide au départ et envoyée en avant dès le début, a pris un bon avantage par la suite, a résisté à maintes tentatives de la déloger par la suite, mais bien qu'ayant fait preuve de beaucoup de force et de courage jusqu'à la fin, ne put tenir devant la dernière charge du vainqueur et fut battue par un nez. Inscrite à \$1,250.

**SCINTILLA**—Lente à se mettre au travail et loin en arrière des premiers jusqu'au demi-mille, a amélioré très rapidement sa position par la suite et a fait preuve de beaucoup de vitesse durant la dernière poussée pour venir finir deuxième, bien que n'ayant pu menacer le vainqueur. Inscrite à \$1,200.

**OCTARORO**—Très lent à se mettre au travail et en dernière place jusqu'à la dernière courbe, a amélioré très rapidement sa position après avoir été secoué par son jockey pour la dernière charge et a fini le plus rapidement de tous les chevaux pour décrocher la troisième place. Inscrit à \$1,200.

### Entrées de Tropical Park

(Premier départ à 2 heures)

#### PARI DOUBLE: 1ère et 2ème courses

##### PREMIERE COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 6 furlongs.  
Fervid . . . 107 Robert S. . . 115  
Epitaph . . . 111 Sandy Boy . . 105  
Second Guess . . . 111 Jacksnipe . . 105  
Lum Joy . . . 110 Stool Pigeon . . 107  
Cania . . . 104 Grattan . . . 107  
Jackfull . . . 104 Uppercut . . . 116

##### DEUXIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans. — 6 furlongs.  
Cromarty . . . 110 Ipeo Facto . . 110  
Nipponese . . . 110 Company . . 110  
Lucky Jean . . . 100 Telling You . . 110  
Aftermath . . . 110 Sweep Boy . . 105  
Monon Lad . . . 105 Saldona . . . 100

##### TROISIEME COURSE \$500 A réclamer.

Navires de 2 ans. — 4 furlongs.  
Odessa Lady . . . 107 Upseedutch . . 113  
Bob Lee . . . 110 Beateat . . . 107  
Ninki . . . 110 Lady Peg . . . 110  
Warialne . . . 110 High One . . 117  
Chanceful . . . 110 War Jest . . 102  
Bertillon . . . 110 Macmule . . . 110

##### QUATRIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans. — 1 mille.  
Goldspray . . . 108 Prince Gay . . 110  
Foot Tim . . . 113 Adoana . . . 97  
Khai . . . 105 Moanasa Bob . . 113  
Manda's Baby . . . 100

##### CINQUIEME COURSE \$1,000 Handicap

The Royal Palm". 3 ans et plus. Classe B. — 6 furlongs.  
Empty Bottle . . . 118 Vobe Boy . . 116  
Kleevy . . . 110 Stubbs . . . 117  
Finisher . . . 110

##### SIXIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans. — 1 mille.  
eJanne Petzko . . . 102 Dark Sun . . 108  
Odessa Boy . . . 113 Sir Reg . . . 113  
Broadway Maid . . . 109 Touche . . 108  
Slippery Jim . . . 107 Miss Pecan . . 109

##### SEPTIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 1-16 mille.  
Bay Drop . . . 112 Bichloride . . 109  
Prince Dean . . . 109 Happy Flag . . 106  
Chambersburger . . . 110 Albuquerque . 109  
Dark Winter . . . 117 a-Count Me . 108  
a-Envive . . . 113 Dirligins . . . 112  
a-Entrée A. C. Rose.

##### HUITIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — Environ 1 1-4 mille.  
Luculent . . . 111 Hot Cake . . . 111  
Battle Coq . . . 110 My Ponne . . 113  
Double Finesse . . . 105 Treasury Ship . 108  
Move Faster . . . 113 Mestys Duchess 106

Temps clair. Piste rapide.

### Résultats de Tropical Park

#### PREMIERE COURSE \$500 A réclamer.

Navires de 3 ans. — 1 mille.  
Siddestepper (Wright) . . . 6.40 3.70 2.80  
Ubaldo G. (Leblanc) . . . 5.40 3.30  
Last Harvest (Arcaro) . . . 3.20  
Temps 1.40 2-5. — Ont aussi couru: Ojomon, Linlase, a-Modest Manners, Unknown Worlds, Black Cohort, Goldspan, a-Black Timber, Snood, Tobacco Buyer.

#### DEUXIEME COURSE \$500 A réclamer.

3 ans et plus. — 6 furlongs.  
Marson (Bierman) . . . 8.20 3.80 3.00  
B. Elghty (Barba) . . . 2.70 2.50  
Velled Lady (Leblanc) . . . 4.20  
Temps 1.11. — Ont aussi couru: Bravo Caruso, Clientelle, Shining Knight, Fair Time, Color Sketch.

#### TROISIEME COURSE \$500 A réclamer.

2 ans. — 4 furlongs.  
Blue Grotto (Westrope) . . . 10.50 5.70 3.60  
Rich Cream (Wall) . . . 5.60 4.00  
Spanish Fly (Cooper) . . . 3.10  
Temps 47 2-5. — Ont aussi couru: Sou Feng, Lightly, Broad Vision, Merab, Razze Dazzle, Miss Dolly Kay, Dominant Darby.

#### QUATRIEME COURSE \$500 Conditions.

The Colleen, Pouliches de 2 ans. — 4 furlongs.  
Genevra M. (Balsaki) . . . 10.70 5.30 4.20  
Sing Low (Wright) . . . 4.00 3.40  
Miss Apprehend (W'trope) . . . 5.00  
Ont aussi couru: Singing Slave, Mal-Shek, Croix de Tour, Jacqueline M., Septima.

#### CINQUIEME COURSE \$500 Conditions.

The Irish Lad. 3 ans. — 6 furlongs.  
Swahili (Wall) . . . 5.30 4.00 3.10  
Idle Midget (K'singer) . . . 6.90 4.20  
Rainland (Barba) . . . 3.90  
Ont aussi couru: Proph, Harvesting, Baron Gray, Larrigan, Debate, Daytonian.

#### SIXIEME COURSE \$1,000 ajoutés. The St. Patrick Handicap. Classe C. 4 ans et plus. — 1 1-16 mille.

Dnieper (Arcaro) . . . 10.10 5.70 4.30  
Chancer (Wall) . . . 5.50 4.10  
Stocks (Leblanc) . . . 3.30  
Ont aussi couru: Page Boy, et Brandon Prince.

#### SEPTIEME COURSE \$500 A réclamer.

The Peter Higgins. 3 ans et plus. — 1 1-16 mille.  
Thumbs Down (Merritt) 30.80 14.80 8.30  
Be Big (Leblanc) . . . 6.00 4.50  
John Werring (Jaekle) . . . 8.50  
Ont aussi couru: Thirteen Stars, Spartan Lady, Anhelation, Battling Girl.

#### HUITIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 1 1-8 mille.  
S'nding Count (Leblanc) 6.50 3.70 2.40  
American Prince (Schmid) . . . 4.70 2.90  
Argoon (Arcaro) . . . 2.60  
Ont aussi couru: Berry Patch, Sun Camp, Mopeco, Spotted Boy, Vance, Paradox Girl.

### Résultats de Houston

#### PREMIERE COURSE \$500 A réclamer.

Novices de 3 ans et plus. — 6 furlongs.  
o-Solar Maid (Piersen) . . . 4.90 3.40 3.20  
Flodur (Hauer) . . . 3.90 3.40  
o-Masked Bud (Roberts) . . . 3.20  
Temps 1.15. — Ont aussi couru: o-Anna Shot, Gold Peep, Juror, Bens Wonder, All Time, Tibbar, Bashful Lover, Rolled Notes, Night Out.

#### DEUXIEME COURSE \$500 A réclamer.

4 ans et plus. — 5 furlongs.  
Brides Delight (Roberts) 6.90 3.20 2.80  
Apronette (Vedder) . . . 4.90 3.90  
Lugen Luggage (Corney) . . . 4.30  
Ont aussi couru: Seraphic Knight, My Bow, Bunting On, The Jurist, Motoring Miss, American Red, o-Over Rose, o-Gray Porte.

#### TROISIEME COURSE \$500 Conditions.

2 ans. — 4 1/2 furlongs.  
Cometa (Fallon) . . . 5.40 2.30 2.20  
a-Diavolo Boy (Saunders) . . . 3.30 2.80  
Lantana (Piersen) . . . 2.90  
Ont aussi couru: a-War Saint, c-Pallo, Born Black, c-Rolls Nice, Mr. Grief.

#### QUATRIEME COURSE \$1,000 Handicap.

# Dnieper remporte le handicap St Patrick à Miami

Le rejeton de Kiev remporte le principal numéro à l'affiche à Coral Gables.—The Shooter bat Jewell Dorsett à Fair Grounds

Miami, 17.—Le numéro principal de la matinée à la piste de Coral Gables aujourd'hui était selon la fête des Irlandais, le handicap classifié St. Patrick, ouvert aux chevaux de trois ans et plus, sur une distance d'un mille et un seizième, et Dnieper, appartenant à Mose Goldblatt a remporté la victoire en battant Chancer, pendant que Stocks finissait troisième et que le favori, Brandon Prince n'était pas au nombre des trois premiers.

Quelque peu négligé des parieurs, le rejeton de Kiev a rapporté un peu plus que quatre pour un à ceux qui avaient eu confiance en ses récents efforts.

On offrait aussi comme attraction, secondaire la bourse Irish Lad ouverte aux poulains et chevaux hongres de trois ans, sur une distance de six furlongs et Swahili, appartenant à Marshall Field a remporté sa troisième victoire consécutive en battant Idle Midget, pendant que Rainland finissait troisième.

Bien supporté des parieurs, le rejeton de Sir Gallahad III a rapporté un peu moins que deux pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Dans la bourse Colleen, réservée aux poulains de la division de 2 ans, Geneva M., appartenant à J. W. Parrish a remporté la victoire en battant Sing Low, pendant que Miss Apprehend finissait troisième.

Quelque peu négligé des parieurs ce rejeton de Percentage a rapporté un peu plus que quatre pour un à ceux qui avaient eu confiance en ses récents efforts.

A la Nouvelle-Orléans  
Le numéro principal de la matinée à Fair Grounds était la bourse

## Résultats de Fair Grounds

**PREMIERE COURSE \$700 A réclamer.**  
3 ans et plus. — 1 1/16 mille.  
Sly Lad (Duffy) . . . 5.40 3.20 2.40  
High Diver (Caperton) . . . 4.00 2.80  
Anklets (Hanauer) . . . 3.00  
Temps 1.46. — Ont aussi couru: King Carl, Manhattan, Copper Tube.

**DEUXIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
Novices et gagnants d'une course, 3 ans. — 6 furlongs.  
Jerry Flirt (Dyer) . . . 34.80 15.80 7.80  
Visibility (Mojena) . . . 16.20 8.40  
Gabriel (Turner) . . . 3.00  
Ont aussi couru: o-Petrova, Candy Wrapper, o-Fight Back, o-City Limit, Rielthing, Pot of Fire, Miss Whiskaway, Miss Ivory, Safe Porte.

**TROISIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
3 ans et plus. — 5/16 furlongs.  
Donna James (McCoy) . . . 34.40 13.40 7.60  
Margaret G. (Marrero) . . . 7.60 4.80  
Fayette Prince (Dubois) . . . 4.00



**EDDIE ARCARO** a été la vedette de la matinée d'hier à Tropical Park, alors qu'il a conduit Dnieper à la victoire dans le handicap St. Patrick, qui était le numéro principal de la matinée et qui avait ainsi été nommé en l'honneur de l'anniversaire du patron des Irlandais.

Blue Bird, ouverte aux chevaux de trois ans, sur une distance de six furlongs, et The Shooter, qui remportait ainsi sa troisième victoire consécutive, a causé une surprise en l'emportant sur la fameuse poulaine, Jewell Dorsett, le favori pendant qu'Honey Cloud finissait troisième.

Bien supporté des parieurs, le rejeton de Lucky Tom a rapporté un peu moins que quatre pour un à ceux qui l'avaient supporté.

**A Epsom Downs**  
Eagle Pass, qui courait en entrée avec Cross S., sous les couleurs de l'établissement Valdina, a remporté la victoire dans le handicap Galveston, ouvert aux chevaux de 3 ans, sur une distance de six furlongs. Le rejeton de Night Flyer l'a emporté sur le favori Quincy, pendant que Moso finissait troisième.

Bien supporté des parieurs, l'entrée Valdina a rapporté moins que deux pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Ont aussi couru: In Memory, o-Verna T. o-Sandy Mack, Between Bella, Canuse, o-Exilda, Leucody, Doc Oster, Isle Bitale.  
**QUATRIEME COURSE \$600 Conditions.**  
2 ans. — 4 furlongs.  
White Castle (Corbett) . . . 4.80 3.20 2.60  
Bentaur (Richard) . . . 4.20 3.20  
Nell Jay (Turner) . . . 4.80  
Ont aussi couru: Prince Alex, Sink or Swim, b-Stephen Jay, Two Nations, Bottom Row, Maryan D., Jim Connell, b-High Sheriff.

**CINQUIEME COURSE \$700 Conditions.**  
4 ans et plus. — 6 furlongs.  
Dorothy B. (Dubois) . . . 6.20 4.00 3.40  
Sir Michael (O'Malley) . . . 7.60 5.00  
Palm Island (Napier) . . . 4.40  
Ont aussi couru: Buster Boy, Sir Ten, Col. Riker, b-Woodlander, Boy Valet, b-Marcabala, Jokester.

**SIXIEME COURSE \$800 Conditions.**  
3 ans. — 6 furlongs.  
The Shooter (Corbett) . . . 9.20 4.60 2.60  
Jewell Dorsett (Dubois) . . . 3.00 2.20  
Honey Cloud (Pascuma) . . . 3.60  
Ont aussi couru: High Lark, Dead Calm, Lucky Color, High Polish.

**SEPTIEME COURSE \$600 Conditions.**  
3 ans. — 1 mille.  
Grey Count (Corbett) . . . 3.00 2.60 2.40  
Macetrom (Duffy) . . . 4.40 3.40  
b-Red Ralder (Dyer) . . . 5.00  
Ont aussi couru: Balkonian, Baby Joe, b-Miss Adams, Myron, Miss Nico.

**HUITIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
4 ans et plus. — 1 1/8 mille.  
Pennar (Marrero) . . . 9.40 4.60 3.80  
Trek (Duffy) . . . 5.40 3.00  
Probationner (Simpson) . . . 4.60  
Ont aussi couru: Gee Gee, o-Theorem, Gay Days, o-Miss Belle, Luke Compton, Peter Dixon, o-Miss Donovan, Foxland Hall et Albess.

## Résultats d'Oaklawn Park

**PREMIERE COURSE \$600 A réclamer.**  
3 ans. — Environ 6 furlongs.  
Goldman (Dotter) . . . 3.10 2.40 2.30  
Frank C. (Johnson) . . . 4.10 3.60  
Georgia Meaden (Catrone) . . . 3.30  
Ont aussi couru: Hood Cover, Crushed Ice, Sophia C., Eruption, Kansas Citian.

**DEUXIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
4 ans et plus. — Environ 6 furlongs.  
Barnstormer (Machado) . . . 5.60 3.40 3.20  
Golden Spur (Cooper) . . . 4.40 4.40  
Peter Pepper (Moser) . . . 5.20  
Ont aussi couru: Computer, Wee Lukie, Muscle In, Canter Boy, Peace Token.

**TROISIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
4 ans et plus. — Environ 6 furlongs.  
Yankee Watert (Smith) . . . 21.80 12.30 5.70  
Merrily On (Eccard) . . . 3.90 2.90  
Wax (Hutton) . . . 4.30  
Ont aussi couru: Broadway Joel, Mint Drift, Spitten Image, Barney Keen, Chaumont.

**QUATRIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
4 ans et plus. — Environ 6 furlongs.  
Survivor (Hutton) . . . 19.60 8.60 4.60  
Forced Landing (Ryan) . . . 5.10 4.10  
Headin Home (Faust) . . . 4.60  
Ont aussi couru: Iceberg, Pharatime, Sea Gull, Baranca, Gold Ti, Leading Bet et Morris Pal.

**CINQUIEME COURSE \$800 Handicap.**  
3 ans et plus. — 1 mille et 70 verges.  
Miss Premier (Ryan) . . . 14.30 6.30 3.90  
Sun Apollo (FSmith) . . . 3.50 3.00  
Up and Up (Josephson) . . . 4.60  
Ont aussi couru: Kenty, Teddy Haslam et Cristate.

## LES DOUBLES

A TROPICAL — Sidestepper et Marson — \$26.40 pour \$2.00.  
A HOUSTON — Solar Maid et Bridget Delight — \$15.40 pour \$2.00.  
A OAKLAWN — Goldman et Yankee Waters — \$102.40 pour \$2.00.  
A FAIR GROUNDS — Jerry Flirt et Donna James — \$94.60 pour \$2.00.

## QUILLES

**QUILLES A LA SALLE ONTARIO**  
Les ligue de petites quilles de la Salle Ontario, tirent presque à leur fin. La direction invite avec plaisir tous les amis et partisans de chaque équipe, à assister à chacune des ces parties disputées à tous les dimanches, lundis, mercredis, jeudis et samedis.

| (LES DAMES)          |     |     |         |
|----------------------|-----|-----|---------|
| NORMANDIE            |     |     |         |
| Laura . . . . .      | 84  | 87  | 74-250  |
| Alme . . . . .       | 82  | 80  | 70-232  |
| Louise . . . . .     | 107 | 74  | 90-271  |
| Eva . . . . .        | 110 | 91  | 109-310 |
| Germaine . . . . .   | 86  | 106 | 89-281  |
| 474 438 462 1339     |     |     |         |
| MARQUINETTES         |     |     |         |
| Simone . . . . .     | 120 | 154 | 117-391 |
| Jeanne . . . . .     | 52  | 99  | 71-222  |
| Bibiane . . . . .    | 74  | 82  | 106-262 |
| Marcelle . . . . .   | 99  | 137 | 77-313  |
| Antoinette . . . . . | 104 | 92  | 88-292  |
| 449 544 469 1382     |     |     |         |

Les Marquinettes gagnent 2 parties.  
**FEUILLES D'ERABLE**  
Géralda . . . . . 88 113 108-309  
Jeannette . . . . . 108 79 88-275  
Desnèges . . . . . 98 91 80-269  
Jeannette . . . . . 110 123 132-365

459 477 482 1318  
**QUINTUPLETES**  
Nellie . . . . . 55 74 87-218  
Marie . . . . . 80 137 86-323  
Germaine . . . . . 64 113 95-272  
Fernande . . . . . 76 71 74-221  
Marlette . . . . . 78 118 111-299

353 513 453 1306  
Feuilles d'Erable gagnent 2 parties.  
**(CLASSE A)**  
**HAS BEEN**  
A. Audet . . . . . 124 176 141-441  
E. Audet . . . . . 114 123 89-376  
C. Tremblay . . . . . 93 112 105-310  
N. Fredette . . . . . 114 100 85-299  
A. Gervais . . . . . 118 138 118-373

562 649 535 1749  
**CHARLEBOIS**  
Hébert . . . . . 122 126 117-365  
Mimi . . . . . 129 132 89-350  
Charlebois . . . . . 121 123 145-389  
Molcan . . . . . 97 117 181-355  
Gosselin . . . . . 137 152 108-397

606 650 640 1896  
Charlebois gagnent 3 parties.  
**HAS BEEN**  
Charles . . . . . 114 160 132-406  
Fredette . . . . . 112 150 116-328  
E. Audet . . . . . 115 111 112-328  
A. Audet . . . . . 137 147 134-418  
Gervais . . . . . 150 163 166-479

628 681 650 1969  
**ROUGH RIDERS**  
Autotte . . . . . 124 148 68-320  
Dion . . . . . 123 82 128-323  
Jon . . . . . 96 102 59-300  
St-Père . . . . . 136 135 125-396  
Pascal . . . . . 122 144 161-367

581 614 521 1716  
Has Been gagnent 3 parties.  
**(CLASSE B)**  
**CANADIEN**  
Arpin . . . . . 120 100 86-306  
Barbeau . . . . . 119 135 142-396  
Dupré . . . . . 91 111 90-292  
Titou . . . . . 120 115 109-343  
Alain . . . . . 188 120 129-447

638 581 566 1785  
**GRENADIER**  
O. Leclerc . . . . . 151 158 115-424  
Gauthier . . . . . 112 133 136-382  
Charles . . . . . 114 150 82-346  
Ferdinand . . . . . 93 109 132-334  
Roger . . . . . 107 123 142-372

578 673 607 1858  
Grenadier gagnent 2 parties.  
**GIANTS**  
Vincent . . . . . 98 97 108-303  
Tremblay . . . . . 108 137 111-346  
Dion . . . . . 164 137 137-437  
Cournoyer . . . . . 117 106 119-342  
Pascal . . . . . 91 123 148-362

578 600 622 1790  
**PETER'S PARLOR**  
René . . . . . 169 113 105-387  
Barbeau . . . . . 114 112 99-325  
Fortin . . . . . 114 121 132-367  
Johnson . . . . . 111 158 123-366  
Duchasne . . . . . 128 133 124-385

635 611 583 1830  
Peter's Parlor gagnent 2 parties.

**SIXIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
4 ans et plus. — 1 mille et 70 verges.  
Dixie Bee (Ryan) . . . . . 13.30 7.40 5.90  
Cablegram (Gonzales) . . . . . 7.10 5.60  
Schule (Johnson) . . . . . 7.00  
Ont aussi couru: Black Hat, Christine Adee, Topway, Logwood, Silent Don, o-MY Philly, o-Malay, Riccardio.

**SEPTIEME COURSE \$600 A réclamer.**  
4 ans et plus. — 1 1/8 mille.  
Neas (Ryan) . . . . . 5.20 2.90 2.50  
Frank Ormont (Tinker) . . . . . 5.10 4.20  
Lucy (Johnson) . . . . . 3.90  
Ont aussi couru: Catino, Kayak, Marlolet et Dixie Dan.

## UN CHEVAL PAR JOUR



(Note. — Nous attirons l'attention des fervents du turf au fait que nos pronostics sont basés sur la vitesse, le principe élémentaire du "handicapping". Au cas des tracés lents, boueux, lourds et détrempés, la plus grande prudence s'impose.)

**EMPTY BOTTLE** est inscrit à la cinquième course à Tropical Park. Ce quatre ans appartenant à Mme E. B. Carpenter a fourni un bel effort lors de sa dernière course, alors qu'il l'a emporté par deux longueurs en couvrant les six furlongs en 1.11-4-5 sur une piste lente. Il revient aujourd'hui sur la même distance, avec seulement quatre livres de plus et n'aurait qu'à afficher la même tenue pour se classer au moins parmi les trois premiers s'il ne parvient pas à remporter une autre victoire.

## TROPICAL PARK

Première course — Sandy Boy, Robert S., Stool Pigeon.  
Deuxième course — Ipso Facto, Lucky Jean, Cromarty.  
Troisième course — Beatest, High One, Warlaine.  
Quatrième course — Molasses Bob, Madonna, Goldspray.  
Cinquième course — Empty Bottle, Vote Boy, Stubbs.  
Sixième course — Dark Sun, Jeanne Fetzko, Slippery Jim.  
Septième course — Bichloride, Chambersburger, Dirigible.  
Huitième course — Move Faster, Luculent, My Ponne.

## FAIR GROUNDS

Première course — Overlap, Pat Bane, John M. Kover.  
Deuxième course — Miltzi Kai, Honored Miss, Buddie Miller.  
Troisième course — Housewarmer, Saxopal, Moonsan.  
Quatrième course — Dorsays, Whitharal, Registerite.  
Cinquième course — Barcardi Sweep, Captain Danger, Joan Macaw.  
Sixième course — Yellow Metal, Cherokee Red, Union.  
Septième course — St-Mica, Spicson, Attaquechee.  
Huitième course — B. Baron, Peter J. Peel, Yancey.  
Neuvième course — Hoosier Friend, Little Peggy, Little R.

## OAKLAWN PARK

Première course — Whiskarita, Grey Broom, Scotland Beauty.  
Deuxième course — Domiworth, Sweeping Wind, Setemup.  
Troisième course — Brush Handle, Star Bess, Moon Sweep.  
Quatrième course — Blessed Again, Onwentsia, Jay D.  
Cinquième course — Sleepy Joe, Jawapa, Just Frank.  
Sixième course — Frumper, Devilish Nick, Miss Adele.  
Septième course — Crackman, Tuleyries Ruby, Saludean.  
Huitième course — Saint D'Espoir, Lady Patrol, Rolanda.

## HOUSTON

Première course — Able Abe, Oswego Princess, Jessie P.  
Deuxième course — Parisian Witch, Declaration, Sophist.  
Troisième course — John Bane, Georgia Lily, Eva R.  
Quatrième course — Sun Mica, Catchall, Drombo.  
Cinquième course — Euryalus, Speed Limit, Sadie F.  
Sixième course — Carus Clarus, Mottled, Free Advice.  
Septième course — Oklahoma Farmer, Hoptoit, Off Side.  
Huitième course — Phrixus, Sad Knight, Captain Red.

| BOISJOLY TAXI                    |     |     | YANKEES          |                   |                 |
|----------------------------------|-----|-----|------------------|-------------------|-----------------|
| Fafard . . . . .                 | 148 | 154 | 215-517          | John . . . . .    | 111 97 95-504   |
| Fortin . . . . .                 | 95  | 118 | 167-315          | Leduc . . . . .   | 131 128 99-359  |
| Allard . . . . .                 | 120 | 160 | 131-351          | Mercier . . . . . | 131 167 100-319 |
| Dion . . . . .                   | 116 | 108 | 114-214          | Leclerc . . . . . | 115 80 86-251   |
| Boisjoly . . . . .               | 159 | 147 | 135-441          | Autotte . . . . . | 118 150 138-406 |
| Paul . . . . .                   | 116 | 116 |                  |                   |                 |
| 633 694 704 1954                 |     |     | 606 562 518 1654 |                   |                 |
| Boisjoly Taxi gagnent 3 parties. |     |     |                  |                   |                 |

## HÔTEL IROQUOIS

PLATEAU 5271 LIMITEE MONTREAL

Pour information: GASTON GARIPEY, Sec. Gérant

| Chambre avec bain | Chambre double | Chambre à la semaine |
|-------------------|----------------|----------------------|
| \$2.00 et plus    | \$1.00 et plus | \$2.50 et plus       |
| Eau courante      |                | Téléphone            |

## SUGGESTIONS POUR DEJEUNER

Prix en vigueur de 7 heures a.m. à la fermeture

### Menu spécial

POUR DEJEUNER  
Gruau avec lait — pain rôti  
avec marmalade, thé ou café

15¢

### Spécial à 25¢

Jus de tomates — céréales  
ou gruau — pain rôti et  
marmalade, thé ou café.

### Spécial à 35¢

Jus de tomates — céréales  
avec crème — oeufs rôtis  
ou bouillis — pain rôti,  
thé ou café.

### Spécial à 50¢

Jus d'oranges — "Shredded  
Wheat" avec crème — Steak  
"Club House" — pain rôti  
thé ou café.

REPAS COMPLET 30¢ ET PLUS

# Les Maroons ouvriront leurs éliminations mardi

**Si Maroons termine la saison en 2e place les Bruins viendront ici, si Toronto les déloge les Rangers ouvriront les éliminations au Forum**

NEW-YORK, 17. — Qu'ils terminent la saison en deuxième ou troisième place, dans le classement de la ligue Nationale, les Maroons joueront leur première partie dans les éliminations de la coupe Stanley, mardi soir prochain au Forum. Si les Maroons terminent la saison en deuxième place, leurs adversaires seront les Bruins de Boston, s'ils sont délogés par les Maple Leafs, ils rencontreront les Rangers. La deuxième joute, Maroons-Bruins au Maroons-Rangers sera disputée à Boston ou New-York, jeudi soir le 25. La date et l'endroit de la troisième et dernière joute n'ont pas encore été décidés.

La joute de ce soir aura beaucoup à faire dans le classement final. Si les Leafs l'emportent, ils devront aussi battre les Red Wings samedi soir à Toronto pour l'emporter sur les Maroons et ici encore si le club local l'emporte sur les Américains, samedi, et sur les Red Wings dimanche, les deux clubs termineront la saison sur un pied d'égalité tant pour le nombre des points dans le classement que pour le nombre des parties gagnées et le total des points enregistrés devra alors décider de la deuxième place.

On a annoncé, hier, au Forum que la vente des billets pour la joute de mardi soir s'ouvrirait lundi matin.

## Sept équipes s'inscrivent dans la course de 2 jours

Les organisateurs de la grande course de deux jours en patins, MM. Marcel Pouliot et Georges Nadeau, sont assurés de remporter un immense succès, car de nombreuses demandes d'informations, provenant de l'étranger, parviennent chaque jour aux quartiers-généraux de l'organisation. Comme tous le savent cet important événement sportif se déroulera à l'Aréna de Québec.

Le "2-jours" commencera lundi soir, le 29 mars, à 8 h., pour se terminer mercredi soir, le 31 mars, à 10 h. précises.

Deux excellents patineurs québécois: Maurice Mercier et Leslie Stevens, porteront les couleurs de la Compagnie Pepsi-Cola. Tous deux sont rapides, de plus ils possèdent un bon record.

Ce "duo" fera une dure lutte aux formidables équipes de Québec et de l'étranger.

Voici maintenant une liste des équipes inscrites à date:

Royal Lettrellie et Walter Mulligan, d'Ottawa; Léop. Sylvestre et F. Pelletier, de Montréal; Jos. Auger et E. Lajoie, de Trois-Rivières; Maurice L'Heureux et Maurice Baril, de Québec, porte-couleurs de la Maison Bolvin et Fils; Alp. Couture et Roméo Couture, de St-Romuald; Boissonnault et Lafrance, de Québec; Maurice Mercier et Leslie Stevens, de Québec, porte-couleurs de la Compagnie de Li-queur Pepsi-Cola.

Voici quelques entrées probables: Jean-Paul Guay, Québec; A. Thibault, Shawinigan-Falls; Alex. Ouellet, Montréal.

Pour toutes informations ou enregistrement, on est prié de communiquer avec l'Association Sportive de Québec, 1099 1-2 rue Saint-Vallier, Tél. 2-0215.

## Dans le tournoi de hockey provincial

Lors des joutes de hockey disputées à l'Aréna Mont-Royal, hier soir, dans le tournoi provincial, le C. P. Maisonneuve a vaincu le Oxford par 8 à 1. Sénécal s'est distingué pour les vainqueurs en comptant quatre points et en fournissant un assist.

Dans la deuxième joute, le Cario-ca Griffin a blanchi les Aces par le score humiliant de 9 à 0. Booth s'est mis en vedette en participant à quatre points.

Le Notre-Dame des Victoires est sorti victorieux de la dernière joute en battant les Souds-Muets par 8 à 5. Méloche fut l'étoile de cette joute en comptant quatre buts.

## Dizzy veut absolument se retirer du baseball

BRADENTON, Floride, 17. — Jerome "Dizzy" Dean a dit, aujourd'hui, qu'il quitterait le baseball pour 1937 du moins. Il a mis sa maison à Bradenton sur le marché et il partira pour le nord demain pour vaquer à ses affaires.

Refusant de signer pour moins de \$50,000 et convaincu qu'il n'aura pas ce montant, Dean dit qu'il avait écrit aux Cardinals leur demandant de le placer sur la liste des retirés volontaires de la saison parce qu'ils ne peuvent pas s'entendre.

Il déclara que le commissaire Kenesaw Mountain Landis lui expliqua la procédure dans une conversation par téléphone.

Roush causa le précédent.

NEW-YORK, 17. — Quoique la plupart des amateurs de baseball croient que la menace de Dizzy Dean, de se retirer du baseball plutôt que de signer à moins de \$50,000, est un mouvement de récalcitrant avant l'ouverture de la saison, il y eut un précédent créé dans le même cas.

Le dernier joueur étoile des ligues majeures qui resta récalcitrant fut le voltigeur Ed. J. Roush. Il refusa de signer un contrat de \$15,000 avec les Giants de New-York en 1930, et il se retira pour une saison entière. Il fut vendu aux Reds de Cincinnati, l'année suivante, et quitta complètement le baseball en 1932 plutôt que d'accepter un poste de joueur d'utilité.

## Murray avance en finale

HAMILTON, Bermudes, 17. — Bob Murray, de Montréal, qui fut un dangereux concurrent pour Betsy Grant dans le tournoi de l'année dernière, s'est classé dans la finale dans les éliminations pour le championnat des Bermudes, aujourd'hui.

Murray était en grande condition et il battit Charles Harris, classé joueur No 8 des Etats-Unis, par 6-3, 6-8, 6-4, 6-1.

Murray rencontrera vendredi Frankie Parker, joueur américain numéro deux. Parker a défait Walter Senior par 6-3, 6-2 6-3 dans l'autre semi-finale.

Mmes Dorothy Andrus et Sylvia Herotint ont gagné les doubles féminins en battant Helen Pederson et Helen Fulton par 6-2, 6-3.

## Koelblin bat Charles

BERLIN, 17. — Arno Koelblin, d'Allemagne, a remporté le championnat d'Europe des poids lourds, ce soir, en triomphant de Pierre Charles, de Belgique, dans un combat de 15 rondes.

## LES AS DISPUTERONT LA COUPE ALLAN

Le Groupe Senior a tenu hier soir une assemblée afin de décider de la position des As de Québec, qui ont remporté le championnat du Groupe Senior. Il s'agissait de décider si le club de Québec participerait aux éliminations pour la coupe Allan, ou s'il prendrait part à la série internationale qui devait avoir lieu au Forum.

Il fut finalement décidé que les As poursuivraient leur course vers la coupe Allan, se rendant jusqu'à Calgary s'ils parvenaient à éliminer les autres clubs sur leur route.

D'autre part, le Royal s'est déclaré en faveur de participer à la série internationale, mais on a appris que la C. A. H. A. refusait de sanctionner cette série, de sorte qu'il est fort peu probable que celle-ci ait lieu.

## LES "SIX JOURS" DE CHICAGO

CHICAGO, 17. — Trois équipes sont présentement sur un pied d'égalité en première position de la course de six jours qui se dispute présentement au Garden. Voici le classement à 11 heures, ce soir:

|                             | Mls | Trs | Pts |
|-----------------------------|-----|-----|-----|
| Ignat-Diot . . . . .        | 799 | 9   | 141 |
| Georgetti-Wals . . . . .    | 799 | 9   | 137 |
| Peden-Audy . . . . .        | 799 | 9   | 105 |
| Debaets-O'Brien . . . . .   | 799 | 8   | 145 |
| Aerts-Debruycker . . . . .  | 799 | 8   | 118 |
| Thomas-Reboul . . . . .     | 799 | 6   | 75  |
| Yacino-Gillo . . . . .      | 799 | 5   | 110 |
| Cohen-Grimm . . . . .       | 799 | 1   | 117 |
| Krossmeier-Wissel . . . . . | 799 | 0   | 84  |
| Allen-Sellinger . . . . .   | 798 | 2   | 81  |
| Ligman-Clarizio . . . . .   | 797 | 7   | 52  |

## POSITION DES CLUBS

| LIGUE NATIONALE (Section Canadienne) |      |    |    |    |     |
|--------------------------------------|------|----|----|----|-----|
|                                      | P.J. | G. | P. | N. | Pr  |
| Canadien . . . . .                   | 46   | 24 | 16 | 6  | 113 |
| Maroons . . . . .                    | 46   | 20 | 17 | 9  | 113 |
| Toronto . . . . .                    | 46   | 20 | 21 | 5  | 114 |
| Américain . . . . .                  | 46   | 14 | 28 | 4  | 109 |

| (Section Américaine) |      |    |    |    |     |
|----------------------|------|----|----|----|-----|
|                      | P.J. | G. | P. | N. | Pr  |
| Détroit . . . . .    | 46   | 25 | 12 | 9  | 125 |
| Boston . . . . .     | 47   | 22 | 18 | 7  | 114 |
| Rangers . . . . .    | 47   | 18 | 29 | 9  | 114 |
| Chicago . . . . .    | 46   | 14 | 25 | 7  | 94  |

| LIGUE INT-AMERICAINE (Section de l'Est) |      |    |    |    |     |
|-----------------------------------------|------|----|----|----|-----|
|                                         | P.J. | G. | P. | N. | Pr  |
| Philadelphie . . . . .                  | 46   | 25 | 13 | 8  | 144 |
| Springfield . . . . .                   | 47   | 21 | 17 | 9  | 113 |
| Providence . . . . .                    | 49   | 21 | 19 | 7  | 117 |
| New Haven . . . . .                     | 46   | 13 | 27 | 6  | 103 |

| Section de l'Ouest)  |      |    |    |    |     |
|----------------------|------|----|----|----|-----|
|                      | P.J. | G. | P. | N. | Pr  |
| Syracuse . . . . .   | 46   | 25 | 16 | 5  | 108 |
| Pittsburgh . . . . . | 46   | 21 | 22 | 3  | 116 |
| Cleveland . . . . .  | 46   | 13 | 25 | 8  | 107 |

## LE REST. QUESNEL

Le Restaurant Quesnel de St-Laurent a défait hier soir le Trave-lers Insurance par le score de 4 à 3 à l'Aréna Laurentienne. Les frères Bouin, Lamarre et Dassault se sont distingués pour les vainqueurs.

## Berger vs Baker au Garden de N.-Y., demain

NEW-YORK, 17. — Maxie Berger, le sensationnel boxeur mont-réalais, fera sa première apparition au Madison Square Garden, lorsqu'il rencontrera Phil Baker dans un combat de huit rondes, vendredi soir. Ce sera la deuxième rencontre entre ces deux pugilistes. Berger remporta la décision sur Baker, il y a environ deux mois, au Bronx Coliseum.

Ce combat de vendredi sera sur la carte qui présentera Henry Armstrong, le sensationnel poids-plume de la Côte du Pacifique et l'habile Aldo Spoldi, en finale. Ce sera la première rencontre d'Armstrong depuis qu'il triompha de Mike Bel-loise, le champion reconnu dans l'état de New-York, à la quatrième ronde.

## Débuts du tournoi des championnats de la ville, disputés au Y.M.H.A.

Le tournoi pour les championnats de la ville a débuté, hier soir, au Y.M.H.A., et a fourni un spectacle des plus intéressants. Quatre rencontres se sont terminées par K. O. technique.

Quatre Canadiens français ont remporté la victoire dans les premières rondes, alors que Joe Gagnon, Lucien Hébert, René Thibault, Albert Gascon sont sortis victorieux dans leurs combats respectifs, pendant que deux, William Rochon et David Joseph étaient éliminés dès le début.

Le tournoi se continuera ce soir et se terminera samedi soir au même endroit alors que les finales pour le championnat seront disputées.

Voici le résultat des rencontres d'hier soir:

Résultats d'hier:  
Classe 108 livres, semi-finale: Joe Gagnon, Univ. Sett., a défait Joe Alter, Y.M.H.A., par un K.O. technique à la troisième ronde; Allister McGumis, Iverley, défait Fred Hyland, C.P.R., par défaut.

Classe 112 livres, semi-finale: Cliff Tarry, Iver. C.C., a défait Henri David, Univ. Sett., par un K.O. technique à la troisième ronde.

Classe 118 livres, semi-finale: Lucien Hébert, Univ. Sett., a défait Bill Barrie, Iver. Sett., par décision.

Classe 126 livres, semi-finale: Joe Debrofsky, Univ. Sett., a défait Moe Cohn, Y.M.H.A., par un K.O. technique dans la ronde supplémentaire.

Classe 135 livres, semi-finale: Jerry Polisenio, Univ. Sett., a défait William Rochon, Iver. Sett., par décision; René Thibault, Champêtre a défait Wilfred Knight Iver. Sett., par décision.

Classe 147 livres: Albert Gascon, Iver. C.C., a défait Clarry Harding, Central Y., par décision.

Classe 160 livres: Cecil Braithwaite, Univ. Sett., a défait Ray McIntyre, Iver. C.C., par décision.

Classe 175 livres: Phil Cutler, Univ. Sett., a défait David Joseph.

Champêtre, par défaut dans la ronde supplémentaire.

Voici les rencontres prévues pour ce soir:

### Combats de ce soir

Classe 100 livres, finale: Issie Rubin, Y.M.H.A., vs. Issie Bendorff, University Sett.

Classe 108 livres, finale: Joe Gagnon, University Sett. vs. Allister McGumis, Iverley Comm.

Classe 126 livres, semi-finale: Harry Hurst, Iverley Comm. vs. Babe Gagnon, University Sett.; Albert Di Salvo, Iverley Comm. vs. Joe Debrofsky, University Sett.

Classe 117 livres, semi-finale: Albert Gascon, Iverley Comm. vs. William Moore, University Sett.; Harry Baltin, Y.M.H.A. vs. Charles Mitchell, Champêtre A.C.

Classe 160 livres, semi-finale: Cecil Braithwaite, University Sett. vs. Joe Ostolos, University Sett.; Fominie Di Lalla, University Sett. vs. Ken Jardine, Griffintown.

Classe 175 livres, semi-finale: Frank Robert, University Sett. vs. E. Brown, Y.M.H.A.; Phil Cutler, University Sett. vs. Percy Rodrigue, Iverley Comm.

### VOL DE CLES

QUEBEC, 17. — Un employé du parlement a été arrêté récemment pour vols de clés. Il a été traduit devant les tribunaux de Québec.

### Congrès de la jeunesse

On annonce pour les 22, 23 et 24 mai prochains la tenue du second congrès annuel dit "Canadian Youth Congress", à Montréal.

## LE RECEVEUR "TEX" CHANDLER A FORT IMPRESSIONNE "RABBIT" MARANVILLE

ORLANDO, Floride, 17. — Dans une joute de quatre manches qui a vu les réguliers triompher des Maranvilles par le score de 4 à 2, aujourd'hui, les officiers du club Royal ont pu admirer la valeur du jeune Tex Chandler, le receveur obtenu du Hazleton, l'automne dernier. Ils ont déclaré que ce jeune joueur valait \$50,000. Naturellement ce prix peut être sujet à révision, mais présentement, le mentor des Royals est d'opinion qu'il vaut ce prix. Il est grandement impressionné de la tenue de Tex qui fut signé seulement comme protection au cas où des accidents surviendraient aux autres receveurs.

Présentement il n'est pas question d'accident à d'autre receveur, mais tout sera bien s'il ne peut survenir d'accident au brillant receveur qu'est Chandler. Ce gaillard qui mesure six pieds et qui pèse 190 livres, devrait être capable d'être en arrière du marbre pendant 100 parties. Il a fait l'admiration de tous les spectateurs qui ont assisté à la joute à cause de son habileté dans tous les départements. Sa manière de lancer rapidement et bas à ses coéquipiers sur les buts a fait le point de mire de tous les assistants. Particulièrement lorsqu'il lance au troisième but, le joueur qui occupe cette position n'a qu'à tourner son gant pour retirer le coureur, tant le lancer est précis et rapide.

"Il me paraît excellent" a déclaré Maranville après la pratique. "S'il affiche la tenue que j'espère de lui, il vaudra \$50,000 pour notre équipe. Les receveurs comme ce jeune sont encore plus rares" a ajouté Maranville.

Le Rabbit a ri quelque peu de quelques-unes des recrues au cours de la pratique. A une reprise, il a vu Julius Mosby se faire jouer un vilain tour, lorsqu'un vétéran a volé un but pendant qu'il était à faire sa "motion", "Un instant",

cria Maranville, et après avoir réuni tous les joueurs d'intérieur autour du jeune lanceur gaucher, il déclara à tous les joueurs qu'ils devraient avertir le lanceur quand un coureur a pris place sur les buts. "Il ne faut pas de secrets sur cette équipe", dit Maranville, en riant.

Moseby manque d'expérience, mais Maranville dit que dans un an ou deux, ce lanceur sera excellent dans la classe "A". Duke a mal au dos, mais il se remettra en condition très rapidement.

Moseby a eu le meilleur sur Kaddis, aujourd'hui. L'autre jour, Kaddis l'a retiré trois fois de suite au bâton, mais aujourd'hui, les rôles changèrent. Ce fut Moseby qui fit mordre la poussière à Kaddis, alors que Maranville était sur le deuxième but, près à compter sur le premier coup sûr. Kaddis a joué dans l'extérieur, tout comme Duke et Johnson.

Ben Sankey a été sensationnel à l'arrêt-court, il a affiché sa tenue coutumière que tous les amateurs montréalais lui connaissent, tandis qu'à l'attaque Gus Dugas s'est fort signalé en frappant la balle pardessus la clôture une couple de fois.

# Ernest Savard prédit le championnat au Canadien

**Le président du Tricolore se déclare confiant de voir son club décrocher la coupe Stanley. Apps tentera de prendre la première position**

NEW-YORK, 17. — En dépit de la perte du regretté Howie Morenz et des blessures qui se sont acharnées à son club au cours de l'hiver, Ernest Savard, propriétaire des Canadiens, a déclaré, ce soir, qu'il était assuré que son club remporterait le championnat de la ligue Nationale et la coupe Stanley. Venu ici pour assister à une réunion spéciale des gouverneurs de la ligue, Savard a déclaré qu'il était confiant que ses hommes l'emporteraient sur les Red Wings de Détroit qui ont terminé en tête de la section américaine, pour le championnat de la ligue, puis continueraient leur marche victorieuse pour décrocher la coupe Stanley.

Le président Savard était d'opinion que les Maple Leafs l'emporteraient sur les Rangers avec assez de facilité. D'autre part, la série entre les Maroons et les Bruins, si ces deux clubs se rencontrent, affaiblirait l'équipe victorieuse, car les deux équipes possèdent de gros joueurs et "la mésestimation règne entre ces deux équipes et devrait se refléter dans le jeu".

"Le Toronto", a-t-il continué, serait alors en excellente position pour l'emporter sur cette équipe et monter en finale contre nous. Je suis assuré que mes joueurs pourront afficher la belle tenue qu'on leur connaît et l'emporter sur les Leafs".

"La majorité de nos joueurs blessés seront de retour en condition pour les éliminatoires, et n'oubliez pas qu'ils joueront à la mémoire d'Howie Morenz", qui serait sans doute très heureux de les voir surmonter la douleur que leur a causé sa mort et afficher la magnifique tenue dont ils ont fait preuve durant toute la saison".

## Joute importante

Pour la première fois cette saison, les Canadiens prendront part à une joute régulière dans laquelle quatre clubs seront beaucoup plus intéressés qu'ils ne le sont eux-mêmes. S'étant assuré la première place dans leur section cette joute n'a pas beaucoup d'importance pour eux, mais les Maple Leafs, quatre points en arrière des Maroons, et ayant besoin des deux points s'ils espèrent terminer la saison en deuxième place, se mettront à l'oeuvre bien déterminés à l'emporter. Même une joute nulle ferait disparaître les dernières chances des Leafs de monter en deuxième place.

Ainsi, en plus des Maroons et des Leafs, les Bruins de Boston et les Rangers, dont l'un ou l'autre doit rencontrer les Maroons, seront directement concernés dans l'issue de la joute de ce soir.



ERNEST SAVARD, président du Canadien, qui a prédit hier à New-York que le Bleu Blanc Rouge remporterait le championnat de la ligue Nationale et la coupe Stanley.

## Apps en vedette

L'importance principale dans la joute de ce soir se concentre surtout sur le jeune Sylvanus Apps, qui tentera de s'éloigner de Marty Barry avec lequel il partage la première place en tête des compteurs de la ligue. Apps a de belles chances de devenir la première recrue depuis les débuts de Nels Stewart à décrocher cet honneur. Aurie ne jouera plus de la saison de sorte que Apps n'a plus qu'à lutter contre Barry d'ici à la fin de la saison, et les Red Wings sont inactifs ce soir.

Ainsi l'ancien joueur des Tigers d'Hamilton pourra s'assurer la première place dès ce soir.

Naturellement, le Canadien ne prendra aucune chance, sa position étant naturellement assurée de la première place et les jeunes recevront tout probablement beaucoup plus de travail qu'à l'ordinaire. Cecil Hart a cependant déclaré que le Tricolore livreraient une lutte à finir aux Leafs en dépit du fait que la victoire ne soit pas nécessaire. Les Leafs se sont déjà assurés la série entre les deux clubs avec cinq victoires contre deux seulement pour le Canadien au cours des joutes disputées à date.

## ADAMS SUGGERE DES "DUGOUTS"

DETROIT, 17. — D'après Jack Adams, le pilote des Red Wings de Détroit de la ligue Nationale, le hockey est un jeu très violent, et il suggère que chaque arène de la ligue Nationale devrait avoir des "dugouts" pour les joueurs.

"Le hockey est un jeu violent, et les joueurs sont les cibles des spectateurs quelquefois", a déclaré Adams. "Sur la glace, ils peuvent la plupart du temps s'échapper des projectiles qui sont lancés sur la glace, car ils patinent continuellement. Mais un joueur assis sur le banc n'a pas la moindre chance d'échapper aux projectiles. Sa seule chance est que le spectateur lance maladroitement. Les joueurs ont le dos tourné à l'assistance et sont par conséquent des cibles faciles". A ajouté le mention des Red Wings.

Adams fut convaincu que les joueurs de hockey avaient besoin d'un "dugout" pour se retirer, la semaine dernière, à Boston, alors que les disputes entre les joueurs et les officiels et les gérants et les officiels furent fréquentes. Adams devint alors la cible des spectateurs, et a failli se faire assommer. Une bouteille lui passa à quelques pouces de la tête pendant la joute, tandis qu'en se rendant à la chambre des joueurs après la partie, une autre éclata en mille miettes à ses pieds.

"Dans quelques villes, il nous faudrait même plus qu'un "dugout". Il faudrait même un passage souterrain, pour se rendre à la chambre des joueurs, après la joute" a dit Jack Adams.

## VICTORIAVILLE GAGNE

**SOMMAIRE**  
Première période  
Pas de point.  
Pun.: Biels 2, Leblond, Huguel.  
Deuxième période  
Pas de point.  
Pun.: Giroux, Mercier, Monastie.  
Troisième période  
1—Victoriaville: Biels. 12.28  
Pun.: Biels 2, Desjardins, Giroux.

## Révision des dates de la coupe Allan

OTTAWA, 17. — Cecil Duncan, président de la Canadian Amateur Hockey Association, a annoncé hier soir la liste des dates révisées pour les séries éliminatoires de la Coupe Allan dans l'Est du Canada. Les voici:

### COUPE ALLAN (Série A)

20 et 22 mars — Champions des Provinces Maritimes vs champions d'Ottawa et du district.

### (Série B)

Si les champions des Maritimes gagnent la série A ils rencontreront les champions de la province de Québec, les 24 et 26 mars. Si les champions d'Ottawa gagnent la série A, ils s'attaqueront aux champions du Québec, les 25 et 27 mars. La première joute aura lieu sur la glace des champions du Québec.

### (Finale de l'Est)

Les gagnants de la série B et les champions de l'O. H. A. se disputeront le championnat de l'Est du Canada, les 30 ou 31 mars et le 2 avril. Si les champions des Maritimes atteignent la finale, les deux parties auront lieu à Toronto. Si Québec ou Ottawa sont en finale, la première partie avec les champions de l'O. H. A. sera jouée à Toronto et la deuxième sur la glace des champions du Québec ou d'Ottawa.

### MONCTON VS HULL

OTTAWA, 17. — Les Maroons de Moncton et les Volants de Hull se rencontreront dans une série de deux parties, ici, samedi et lundi, dans la première ronde des séries éliminatoires de la Coupe Allan.

Comme les Maroons de Moncton et les Volants de Hull ont gagné les championnats de leur division respective, hier, le nombre des concurrents dans la course au championnat canadien et à la Coupe Allan a été réduit à treize; le Victoriaville ayant été éliminé, hier soir, par St-Jérôme.

EST — N. B., Moncton; Québec, Volants de Hull, St-Jérôme, As de Québec; Ontario, Tigers de Sudbury, Port Colborne, Goodyears et Dominions de Toronto.

OUEST — Ontario, Fort William; Manitoba, Packers de Winnipeg; Saskatchewan, North Battleford; Alberta, Dominions d'Edmonton; C. B., Nelson.

## Dans l'Internationale-Américaine, hier soir Springfield vainqueur

**ALIGNEMENTS**  
SPRINGFIELD — Buts: Grant; défenses: Smith et McBride; centre: Carrigan; ailes: Saunders et Wilson. Subs.: Conn, McCully, Jack, Daley, Raymond, Toupin, Frew, McGoldrick.

PITTSBURGH — Buts: Robertson; défenses: Williams et Orlando; centre: Drouillard; ailes: Doraty et Liscomb. Subs.: Anderson, Doran, Deacon, Starr, Sherf, W. Hudson, Giroux, R. Hudson, MacKie.

Arbitres: Jamieson et McSorley.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1—Springfield: Smith (Saunders). 16.68  
Pun.: W. Hudson, Frew, McBride.  
Deuxième période  
Pas de point.  
Pun.: Williams, Smith, Williams, Saunders, Sherf et Raymond (mineures).  
Troisième période  
Pas de point.  
Pun.: Deacon.

## New-Haven encore défait

**ALIGNEMENTS**  
PHILADELPHIE — Buts: Gardiner; défenses: Gustafson et Ayres; centre: Smith; ailes: Kirk et Hextall. Subs.: Patrick, Cox, Connolly, Mason, Ware, Krol, Barton, Roubell, MacFadden.

NEW-HAVEN — Buts: Wood; défenses: Goupille et Belair; centre: Kaminsky; ailes: Boyd et Drouin. Subs.: Reid, Fielde, Hextimer, L. Jackson, Asmundsen, Leswick, Smith.

Arbitres: Shay et Stevenson.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1—Philadelphie: Smith. 12.31  
Pun.: Reid.  
Deuxième période  
2—New-Haven: Drouin. 1.59  
(Boyd, Kaminsky).  
3—Philadelphie: Krol (Barton, Cox). 12.19  
Punition: aucune.  
Troisième période  
4—Philadelphie: Kirk (Hextall, Smith). 3.33  
5—New-Haven: Goupille. 14.32  
(Kaminsky, Drouin).  
6—Philadelphie: Barton (Mason). 17.35  
Punition: aucune.

## Wilfrid Dutremble rencontrera Bob Girard dans la semi-finale, au Stadium, demain soir

L'ex-champion provincial des 142 livres, Henri Dufresne, (Coca Cola) essaiera de faire oublier l'échec qu'il subissait l'été dernier au Stade Ontario aux mains d'Aristide DuTremble. Les amateurs se souviendront sans doute qu'après avoir livré une lutte de toute beauté, Dufresne vit la victoire lui échapper, alors qu'il vint en collision avec l'arbitre Lionel Legault s'infligeant à la tête une blessure qui nécessita plusieurs points de suture et l'obligea à concéder la victoire à son adversaire. La malchance qui semble s'acharner à Dufresne, le laissera-t-elle demain soir? Ses partisans l'espèrent car ils ont vu leur favori perdre des rencontres de tout premier ordre, et cela toujours par malchance.

Aristide DuTremble que les amateurs connaissent très bien, se dit en parfaite condition et espère que pour la deuxième fois il pourra prendre la mesure de l'ex-champion. Ces deux hommes se rencontreront dans la finale du programme organisé par le promoteur Julien, une rencontre de 2 dans 3 limitée à 90 minutes. Dans la semi-finale, les amateurs de lutte scientifique ne manqueront pas d'apprécier la

brillante exhibition de lutte que donneront Wilfrid DuTremble, et Bob Girard, champion du monde des mi-lourds juniors. Il semble inutile de présenter le champion du monde, tellement il est connu des amateurs, mais nous pouvons assurer aux habitués qu'il aura en DuTremble un adversaire digne de lui en tout point. Cette rencontre sera un 2 dans 3 limité à 60 minutes.

Eddie Marquette, un favori des amateurs, a été chargé de mettre fin au règne de terreur qu'exerce sur nos meilleurs locaux, Harry Madison. C'est dans les 30 minutes spécial que se rencontreront ces deux hommes et nul doute que cette rencontre fournira de l'action et tiendra les spectateurs sur le qui-vive continu.

Le premier 30 minutes alligera 2 autres lutteurs que les amateurs ne manqueront pas d'ovationner à leur entrée dans l'arène, nous voulons parler des deux scientifiques lutteurs que sont Clément Durocher et Jack Larouche.

Jim Brady, un excellent athlète de Toronto tentera d'enseigner une fois pour toutes, la lutte scientifique au brutal Al Tucker.

## FRISCH COMPTE SUR UNE EQUIPE RAPIDE ET TRES REDOUTABLE SUR LA DEFENSIVE

DAYTONA BEACH, Floride, 17. — Frankie Frisch tentera de décrocher le championnat de la ligue Nationale, cette année, avec un club de Cardinals nouveau type. Au lieu d'avoir un club très redoutable au bâton en plus d'un bon département de lanceurs, les Cardinals se signaleront par leur vitesse, et aura un département de lanceurs fort redoutables qui posséderont de la vitesse, et se signaleront sur la défensive.

"Vous n'avez pas besoin d'avoir un "murderer's row" pour gagner des parties" a déclaré Frisch, aujourd'hui. "Donnez-moi un club rapide, un bon département d'artilleurs et une bonne équipe sur la défensive, et j'aurai le club le plus redoutable. Présentement, j'ai un club rapide et excellent sur la défensive, et je crois bien que mon département de lanceurs sera bon". Le gros Lon Warneke, l'un des meilleurs droitiers dans les majeures, qui fut obtenu du Chicago dans le but de renforcer le département des lanceurs, formera avec les frères Dean, un fameux département.

Frisch compte sur les deux Dean bien que présentement Dizzy est encore récalcitrant. Il est encore trop tôt pour savoir si le bras de Paul sera aussi redoutable qu'il l'était avant de subir une blessure.

À Chicago, l'an dernier, mais jusqu'ici, le frère de Dizzy a affiché une tenue satisfaisante dans les pratiques.

Avec Warneke, de qui, l'on anticipe 20 victoires et des MM. Dean, les experts du baseball ne peuvent pas voir comment les Cardinals, ne pourraient pas décrocher le championnat du circuit. Léo Durocher sera le seul joueur d'expérience dans l'intérieur, mais il aura des jeunes étoiles comme coéquipiers. Le fameux frappeur Johnny Mize occupera le premier but, Stuart Martin, le second et Don Gutteridge, le troisième.

Les trois receveurs sont jeunes. Arnold Owen, du Columbus, qui obtint une moyenne de .336 au bâton sera probablement sur la liste des réguliers et on croit qu'il fera sensation. Ses collègues seront Busby Ogradowski, le receveur substitut de l'an dernier, et Paul Chervinko un autre gradué du Columbus.

Le seul problème de l'extérieur est de savoir si Terry Moore connaîtra une bonne saison au bâton. L'an dernier, il frappa pour une moyenne de .264. Les positions dans la gauche et la droite seront occupées par Martin et Medwick, deux membres de l'original "Gas House Gang".

## RESULTATS DU HOCKEY

LIGUE INT-AMERICAINE  
Springfield 1, Pittsburgh 0.  
Philadelphie 4, New-Haven 2.

DETAIL DE LA Q.A.H.A. (Intermédiaire-Finale)  
Victoriaville 1, St-Jérôme 0. (Deuxième partie d'une série de deux, total des points. St-Jérôme gagne la série par 6 à 1).

DETAIL DE L'OUEST CANADIEN (Senior)  
Fort William 5, Winnipeg 1. (Deuxième partie d'une série de deux dans trois. Ils ont gagné chacun une partie).

DETAIL PROVINCES MARITIMES (Junior)  
Amhurst 8, Charlottetown 5. (Amhurst gagne la série par 19 à 7.)

## PARTIES D'AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE  
Toronto à Canadien.  
Chicago à Américain.

DETAIL — COUPE ALLAN  
Sudbury Tigers à Port Colborne (deuxième partie d'une série de deux, total des points. Les deux clubs égaux: 1-1).

## HOCKEY

FORUM • W1. 6131  
CE SOIR A 8 H. 30

## TORONTO vs CANADIEN

PHIX: (taxe incluse)  
\$2.25, 2., 1.75, 1.50, 1.25, 1., 75c, 50c.

**ELIMINATOIRES**  
Les acheteurs de billets pour la joute Américain-Maroons de samedi soir, 20 mars, peuvent avoir les mêmes réservations pour les finales du championnat auxquelles prendront part les Maroons. N'oubliez pas le risque d'être sans place. Demandez votre patronage à la joute Américain-Maroons et protégez-vous pour les grandes luttes du championnat.

# Ernest Savard prédit le championnat au Canadien

TEMPERATURE

Modérément  
froid

## L'ILLUSTRATION NOUVELLE

— PRIX —  
**2¢**

MONTREAL, JEUDI,  
18 MARS 1937

Vol. VII — N° 182 — 24 pages  
Tél. FA. 1171\* — Case Postale 1480

### Nels Crutchfield succéderait au Dr Bobby Bell

L'ex-joueur du Canadien  
deviendrait instructeur

#### ANCIENNE VEDETTE

On s'attend généralement à ce que le comité athlétique de l'université McGill nomme dans quelques jours un successeur au docteur Bobby Bell, comme instructeur de l'équipe de hockey. Bobby a annoncé sa retraite à la suite de la dernière joute des Etudiants contre les As dans les éliminations du Groupe Senior, alors qu'ils furent battus par les As par le score de 4 à 2.

Deux anciens joueurs d'habileté reconnue sont mentionnés comme les instructeurs probables des Etudiants pour la saison prochaine. Nelson Crutchfield est disponible. Il fut un des meilleurs avant qui soit jamais passé sur l'équipe du McGill, et devint professionnel avec le Canadien après avoir gradué. Un accident d'automobile mit fin à sa carrière athlétique qui s'annonçait sous les meilleurs auspices.

Durant la dernière saison Nels a dirigé le club McGill intermédiaire.

Fred Wigle, un gradué de 1936 est aussi sur les rangs. Il fut un solide joueur de défense sous Bobby Bell. Il joua cette année pour le Victoria.

Le McGill perdra quatre des joueurs qui ont figuré sur l'équipe qui a remporté le championnat intercollégial international et qui a mené durant toute la saison dans le Groupe Senior. Gordon Melklejohn, Alex Duff, Bing Crosby et Jean-Paul Elle vont graduer à la fin du terme actuel. On a appris que Melklejohn, Crosby et Elle demeureront à Montréal et s'aligneront l'an prochain avec d'autres équipes du Groupe Senior.

Duff aura une position dans les mines dans le nord de l'Ontario qu'il acceptera tout probablement, de sorte que le Groupe Senior perdra tout probablement un de ses meilleurs joueurs de centre.

Sans leur instructeur et quatre de leurs joueurs les Etudiants ne présenteront pas l'an prochain une équipe aussi formidable que celle de cette année. Quiconque acceptera le poste n'aura pas la tâche facile pour maintenir la belle tenue qu'affiche le McGill sous les directives de Bobby Bell.

Les Etudiants possèdent cependant sur leurs équipes intermédiaires et junior plusieurs jeunes qui promettent beaucoup. De fait vers la fin de la saison alors que plusieurs vedettes de l'équipe souffraient tour à tour de blessures, Bobby Bell eut recours à des juniors qui affichèrent une belle tenue et indiquèrent qu'ils étaient prêts pour passer au groupe senior.

Le McGill aura sûrement l'an prochain une autre équipe, qui sans pouvoir afficher la tenue de celle de cette année, au début, ne sera pas sans batailler avec acharnement vers le milieu de la saison et jusqu'à la fin, alors que les jeunes seront parvenus à se familiariser au jeu des vétérans.

### A SA MÉMOIRE



A New-York, hier après-midi, les gouverneurs de la ligue Nationale ont décidé à l'unanimité de tenir une grande soirée-bénéfice au profit de la famille du plus fameux des joueurs de centre de tous les temps, le regretté Howie Morenz. La photo que l'on voit ici et qui nous montre la vedette du Canadien, était celle qu'il aimait le plus, car il y est photographié avec Howie, Jr., sur lequel il fondait de grandes espérances. L'ambition de Morenz était de vivre assez longtemps pour faire de son fils aîné un joueur de hockey qui aurait figuré sur l'alignement du Canadien et aurait rappelé les exploits de son père. On espère prélever, avec cette soirée-bénéfice, plus de \$50,000 qui serviront à l'éducation de ses trois enfants, ainsi qu'à leur subsistance et celle de sa veuve. Les huit clubs ont déjà voté chacun \$500. pour un billet à cette joute qui aura lieu en avril, après les éliminations.

### Soirée-bénéfice pour Morenz en avril prochain

Les directeurs adoptent la  
motion à l'unanimité

#### \$50,000 DE RECETTES

NEW-YORK, 17. — Tout le monde du hockey s'est rallié aujourd'hui pour venir en aide à la famille de feu Howie Morenz, le plus grand joueur de centre de tous les temps, qui succomba à une attaque cardiaque, lundi soir de la semaine dernière à l'hôpital où il avait été transporté après avoir été victime d'une fracture à la jambe.

Les gouverneurs de la ligue Nationale, réunis en assemblée spéciale aujourd'hui, ont voté unanimement une motion à l'effet de tenir une joute-bénéfice le mois prochain, les recettes devant être versées à Mme Morenz et ses trois enfants.

La mort d'Howie a aussi fait ressortir la position précaire des autres joueurs de hockey qui ont été rendus infirmes par des blessures reçues dans ce sport qui est le plus rapide au monde, et les gouverneurs ont décidé qu'une joute d'étoiles serait jouée à tous les ans afin de prélever un fonds pour les joueurs de hockey qui seraient privés de leur gagne-pain à la suite de blessures.

La joute à la mémoire de Morenz sera disputée au Forum, après que les éliminations pour la Coupe Stanley seront terminées en avril prochain. La date sera décidée par un comité composé d'Ernest Savard, président des Canadiens, Tommy Gorman, gérant des Maroons et Frank Calder, président de la N.H.L. Une équipe formée des six autres clubs de la ligue sera opposée à une autre formée des joueurs des Maroons et des Canadiens.

Toutes les recettes seront un profit. Le Forum fournira gratuitement sa patinoire et les clubs assument les responsabilités financières pour tous les joueurs qui seront choisis.

De plus, les huit clubs ont promis d'acheter un billet à la joute au coût de \$500, ce qui établira dès le début le fonds à \$4,000. Une souscription publique au "fonds à la mémoire de Morenz" sera commencée et on s'attend à ce que \$50,000 soit souscrit pour pourvoir aux besoins et à l'éducation de la famille du plus grand joueur de hockey de tous les temps.

Les officiers du Canadien nommeront un comité qui verra à gérer ce fonds. Les membres seront tout probablement l'honorable Raoul Gauthier, membre du Conseil législatif à Québec, John Pritchard, homme d'affaires en vue de Montréal, le président Calder et Ernest Savard.

Bien que les directeurs aient refusé de faire des déclarations, on a appris qu'Ernest Savard avait été largement responsable pour l'adoption de la motion pour une joute-bénéfice annuelle. Depuis le malheureux accident dont Irving "Ace" Bailey fut victime à Boston, les journalistes ont toujours recommandé une joute au profit des joueurs qui seraient dans le besoin.

## Les Maroons ouvriront leurs éliminations mardi